

**RAPPORT FINAL
DE LA SUBVENTION 2010-2011
Octobre 2011**

ANNEXE

ACTUALISATION DU SDER

Rapport scientifique

**Thématiques sectorielles
Thématique « Patrimoine bâti »**



Coordination

M.-F. Godart, L. Bellefontaine et V. Cawoy (ULB-IGEAT)

Rédaction

Axel Fisher (ULg-Lepur), Ludivine Fromont (UCL-Creat) et Florence Léonard (UCL-Creat) sous la direction scientifique de Rita Occhiuto et Claudine Houbart (ULg-Lepur).

Personnes-ressource : Marc Goossens (ULg-Lepur), Paul-Christian Hautecler (ULg-Faculté d'Architecture), Francis Tourneur (ULg-Lepur).

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Définition du champ de la thématique « Patrimoine bâti » | 1 |
| 2. | La thématique « Patrimoine bâti » dans le SDER 99 | 3 |
| 2.1 | Constats et enjeux | 4 |
| 2.2 | Orientations proposées | 4 |
| 2.3 | Problématiques et thèmes dominants | 4 |
| 3. | La thématique « Patrimoine bâti » actuellement | 5 |
| 3.1 | Évolution de la situation par rapport aux constats du SDER 99 | 5 |
| 3.1.1 | Situation du « Patrimoine reconnu » | 5 |
| 3.1.1.1 | <i>Connaître et re-connaître le patrimoine bâti</i> | 5 |
| 3.1.1.2 | <i>Protéger le patrimoine bâti</i> | 8 |
| 3.1.1.3 | <i>Pérenniser le patrimoine bâti : intervenir et soutenir</i> | 10 |
| 3.1.1.4 | <i>Sensibiliser aux valeurs du patrimoine bâti</i> | 14 |
| 3.1.1.5 | <i>Former aux métiers du patrimoine bâti</i> | 19 |
| 3.1.1.6 | <i>Se donner les moyens d'une vision globale</i> | 20 |
| 3.1.2 | Situation du « patrimoine non reconnu » | 20 |
| 3.1.2.1 | <i>Un état des savoirs sur le « patrimoine ordinaire »</i> | 21 |
| 3.1.2.2 | <i>Limites et vertus des (nouveaux) inventaires du patrimoine architectural</i> | 27 |
| 3.1.2.3 | <i>Les outils d'aménagement (RGSB et RGBZPU)</i> | 27 |
| 3.1.2.4 | <i>Les outils d'urbanisme opérationnel</i> | 29 |
| 3.1.2.5 | <i>Evolution par rapport aux objectifs du SDER de 99.</i> | 30 |
| 3.2 | Bilan des pistes d'actions | 31 |
| 3.2.1.1 | <i>Evolution par rapport aux objectifs du SDER de 99.</i> | 31 |
| 3.2.1.2 | <i>Pistes d'actions à poursuivre dans le futur</i> | 32 |
| 4. | La thématique « Patrimoine bâti » face aux défis et aux autres thématiques | 46 |
| 4.1 | Liens entre la thématique « Patrimoine bâti » et les 6 défis | 46 |
| 4.1.1 | Défi climatique | 47 |
| 4.1.2 | Défi énergétique | 48 |
| 4.1.3 | Défi de la compétitivité | 49 |
| 4.1.4 | Défi de la cohésion sociale | 50 |
| 4.1.5 | Défi de la mobilité | 51 |
| 4.1.6 | Défi démographique | 51 |
| 4.2 | Liens entre la thématique « Patrimoine bâti » et les autres thématiques sectorielles | 53 |
| 5. | Développement d'indicateurs | 55 |
| 5.1 | Introduction | 55 |
| 5.2 | Indicateur 1 : « Evolution du nombre de biens classés (1999-2011) » | 56 |
| 5.2.1 | Description | 56 |
| 5.2.2 | Disponibilité et validité des données | 56 |
| 5.2.3 | Observations et caractérisation de l'évolution passée | 57 |

| | |
|---|-----------|
| Carte 1 : Evolution du nombre de biens classés (1999-2011)..... | 59 |
| 5.2.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 61 |
| 5.3 Indicateur 2 : « Rapport entre biens patrimoniaux reconnus et potentiel patrimonial (2011) » | 61 |
| 5.3.1 Description | 61 |
| 5.3.2 Disponibilité et validité des données..... | 61 |
| 5.3.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 62 |
| 5.3.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 64 |
| 5.4 Indicateur 3 : « Typologies de logement et défi énergétique »..... | 64 |
| 5.4.1 Description | 65 |
| 5.4.2 Disponibilité et validité des données..... | 66 |
| 5.4.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 68 |
| 5.4.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 80 |
| 5.5 Indicateur 4 : « Périmètres protégés par Rgbsr et Rgb/Zpu »..... | 80 |
| 5.5.1 Description | 80 |
| 5.5.2 Disponibilité et validité des données..... | 80 |
| 5.5.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 81 |
| 5.5.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 82 |
| 5.6 Indicateur 5 : « Périmètres des programmes de Rénovation urbaine et de Revitalisation urbaine »..... | 82 |
| 5.6.1 Description | 82 |
| 5.6.2 Disponibilité et validité des données..... | 83 |
| 5.6.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 83 |
| 6. Principales tendances d'évolution, besoins sectoriels et enjeux territoriaux | 85 |
| 7. Analyse AFOM de la thématique « Patrimoine bâti »..... | 87 |
| 8. Bibliographie | 87 |
| 8.1 Études CPDT..... | 87 |
| 8.2 Documents stratégiques et études existantes | 88 |
| 8.3 Législation | 92 |
| 8.4 Ressources en ligne..... | 93 |

THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI »

1. DEFINITION DU CHAMP DE LA THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI »

Le « patrimoine bâti¹ » comprend l'ensemble des biens présentant une valeur patrimoniale dont il s'agit de garantir la pérennité. Selon l'approche traditionnelle, aujourd'hui encore dominante, le patrimoine bâti s'identifie aux « monuments remarquables » (châteaux, églises, places, jardins, ...), à l'architecture vernaculaire ou même industrielle, jusqu'à comprendre le « petit patrimoine populaire » : un répertoire d'objets singuliers et autonomes auxquels s'appliquent les outils de protection, d'entretien, de conservation et de restauration. Dans un second temps, l'attention s'est élargie, à l'instar du patrimoine naturel, du monument prestigieux isolé à l'ensemble ordinaire à valeur patrimoniale². Ce glissement de la thématique – de l'objet au tissu qui l'englobe – se reflète dans le SDER et le CWATUPE qui *préconisent un renouveau urbain s'appuyant sur les ressources du bâti existant*³, selon les principes de la « conservation intégrée » (voir encadré). Les effets concrets de cette évolution de la thématique sont-ils déjà visibles sur le terrain et sont-ils effectivement pris en compte par les outils opérationnels actuellement disponibles ?

Tout comme le paysage, le patrimoine bâti relève de la structure culturelle d'une société : il témoigne de techniques, usages et modes de vie qui portent la marque de valeurs et cultures sédimentées dans le temps. Le patrimoine bâti construit donc l'épaisseur sémantique du territoire et l'inscrit dans l'histoire en établissant des liens identitaires et symboliques entre la société, les activités du quotidien et leur organisation spatiale. Tour à tour, il est support et vecteur d'identité(s), frein ou moteur de développement économique, vestige passif d'une histoire lointaine ou « source de modernité par sa pertinence culturelle et sociale » dont l'actualité se situe « au-delà de sa réalité passée⁴ ».

Afin d'appréhender la dimension spatiale du patrimoine bâti et ses rôles potentiels dans l'aménagement du territoire, la thématique s'adresse à la fois aux biens patrimoniaux au sens traditionnel et au « patrimoine ordinaire », mais selon une acception plus large que celle qui est d'usage actuellement. Au sein de la culture patrimoniale, le « patrimoine ordinaire » est constitué par ces espaces et édifices dénués de valeurs en soi, mais qui présentent une valeur d'accompagnement pour un monument remarquable ou pour un paysage particulier.

¹ Voir entrée « Patrimoine (bâti urbain et rural, paysager ou naturel) », in PIERRE MERLIN, FRANÇOISE CHOAY (dir.) (2000). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, troisième édition revue et augmentée, Paris : PUF.

² COLLECTIF, CPDT (2002). *Le patrimoine, outil de développement territorial. Thème 5.2 : le patrimoine bâti*, Rapport final de subvention 2001-2002 ; 115.

³ Id. ; 122.

⁴ ALEXANDRE MELISSINOS (2001). *La ville, « monument » de l'urbain*, in COLLECTIF, CONSEIL DE L'EUROPE (2001). *Prospective : Fonctions du patrimoine culturel dans une Europe en changement*, Strasbourg : Conseil de l'Europe ; 88.

Dans le champ des études urbaines, le « patrimoine ordinaire » s'étend aux structures ou tissus bâtis et aux espaces qu'ils déterminent qui, pris isolément, ne présentent pas de valeur particulière mais qui composent des ensembles cohérents, porteurs de valeurs et de caractères identitaires reconnus comme fondateurs d'une culture commune à préserver ou à prolonger. Le « patrimoine ordinaire » est la matière première d'une lecture dynamique des villes et territoires, étudiées à travers les relations établies au fil du temps entre typologies architecturales, formes d'agrégation rurales et urbaines du bâti, structures végétales, maillages parcellaires, viaires et infrastructurels, figures territoriales et armatures urbaines⁵.

En ce sens, ce deuxième type de patrimoine représente le levier principal d'une politique patrimoniale active. Il permet d'établir le pont entre l'échelle finement détaillée de l'architecture et celle globale et stratégique du territoire qui permet de renouer avec *l'objet égaré*⁶ de l'aménagement du territoire : le dessin de la forme et de la structure de nos espaces bâtis.

Il convient donc de ne pas confondre « patrimoine ordinaire » et « parc bâti générique ». Ce dernier désigne la somme arithmétique des éléments bâtis considérés sous l'aspect technique et quantitatif en réponse à des besoins pratiques objectifs et chiffrables, aspects qui sont plus directement traités dans les thématiques « Habitat et services », « Commerces », « Tourisme et loisirs ».

L'évaluation des évolutions dans ce secteur est néanmoins problématique : le patrimoine n'a en effet « pas de réalité objective, il n'a que la signification que nous lui donnons⁷ » : son identification est déjà du ressort du « projet ». C'est pourquoi cette thématique résiste à l'objectivation chiffrable et requiert une analyse qualitative très nuancée.

Par souci de clarté, on distinguera ici les problèmes propres au *patrimoine reconnu* de ceux du *patrimoine ordinaire* ; une distinction qui correspond surtout à la réalité de la répartition des compétences sectorielles.

En effet, la recherche met en évidence l'effort considérable mené par l'ensemble de la société depuis 1999 pour poursuivre la reconnaissance, la protection, la conservation et la valorisation de son patrimoine. Les pages qui suivent pointeront donc principalement les problèmes qui nous attendent si l'on entend poursuivre cet effort dans le même esprit.

En parallèle, toutefois, la recherche met en lumière un léger retard dans la poursuite d'une politique de « conservation intégrée » en Wallonie, liée à la difficulté des cultures du patrimoine, de la ville et de l'aménagement à concevoir une approche plus prospective que protectrice à la thématique. A l'heure où les grands défis sociétaux appellent à une restructuration profonde du territoire, la thématique est appelée à s'exposer hors de son champ disciplinaire traditionnel pour répondre à la question suivante : la Wallonie sera-t-elle capable de fonder les dynamiques de transformations du territoire sur son substrat patrimonial, sur ses structures territoriales et urbaines existantes ?

⁵ Cette approche, née simultanément dans le champ de la restauration des monuments et de l'urbanisme à la fin du 19^{ème} siècle (A. Riegl, C. Buls, C. Sitte), est aujourd'hui largement diffusée parmi les méthodes d'aménagement du territoire. On se limitera à citer un seul ouvrage fondamental : GIANFRANCO CANIGLIA, GIAN LUIGI MAFFEI (1979). *Composizione architettonica e tipologia edilizia : 1: Lettura dell'edilizia di base*, Venise : Marsilio [trad. française de PIERRE LAROCHELLE (2000), *Composition architecturale et typologie du bâti : 1. Lecture du bâti de base*, Québec : Université Laval].

⁶ PIER CARLO PALERMO, DAVIDE PONZINI (2010). *Urban Design : The Lost Object*, in Id. (2001). *Spatial Planning and Urban Development: Critical Perspectives*, « Urban and Landscape Perspectives », n. 10, Dordrecht, Heidelberg, Londres, New York : Springer; 37-40.

⁷ FRANÇOIS LOYER (dir.) (2001), *Villes d'hier et d'aujourd'hui en Europe*, série « Entretiens du patrimoine », Paris : Fayard ; 491.

En **Wallonie**, « par **conservation intégrée**, il faut entendre l'ensemble des mesures qui ont pour finalité d'assurer la pérennité de ce patrimoine, de veiller à son maintien dans le cadre d'un environnement approprié, bâti ou naturel, *ainsi* qu'à son affectation et son adaptation aux besoins de la société. » (CWATUPE, art. 185)

Par conséquent, les pouvoirs publics (l'État, les Régions, les Communautés, la Société régionale wallonne du logement, les sociétés immobilières de service public agréées par celle-ci, les provinces, les communes et les intercommunales, les fabriques d'église et les centres publics d'aide sociale) ayant l'intention de construire un nouvel immeuble doivent d'abord produire *une étude* démontrant l'impossibilité *d'affecter à l'activité en vue de laquelle un permis d'urbanisme est sollicité le ou les biens relevant du patrimoine dont ils sont propriétaires* lorsqu'il est classé, inscrit sur la liste de sauvegarde, en voie de classement ou repris à l'inventaire du patrimoine. » (Cwatupe, art. 186.)

Les **principes fondamentaux de la « conservation intégrée »**, énoncés dans la « Déclaration du Congrès pour le patrimoine architectural européen » (Amsterdam, 1975), repris par la Résolution 28 du Conseil de l'Europe (1976) et adoptés par la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe » (Grenade, 1985), peuvent être ainsi synthétisés :

– la conservation des biens protégés doit être incluse parmi les objectifs du processus d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de l'élaboration des plans d'aménagement à celui des autorisations de travaux ;

– la mise en œuvre de programmes de restauration et d'entretien, notamment dans le contexte de politiques étendues de « conservation intégrée » doit être soutenue ;

– il est d'intérêt commun d'établir et de soutenir les liens entre la protection du patrimoine architectural, l'action culturelle, l'amélioration du mode de vie et l'aménagement du territoire ;

– la conservation de certains éléments non protégés mais de valeur d'accompagnement certaine est cruciale ;

– les politiques de conservation ont des effets positifs sur la vie des entreprises et le maintien des techniques et des matériaux traditionnels ;

– la responsabilité des pouvoirs locaux, la participation des citoyens et la prise en compte des facteurs sociaux sont gages de réussite.

En outre, « Pour mettre en œuvre une telle politique [de conservation intégrée], respectant avec intelligence, sensibilité et économie l'environnement construit par l'homme, les pouvoirs locaux doivent (...) **s'appuyer sur une analyse de la texture des ensembles urbains et ruraux, notamment leur structure, leurs fonctions complexes ainsi que les caractéristiques architecturales et volumétriques** de leurs espaces bâtis et ouverts » (Déclaration d'Amsterdam, 1975)

2. LA THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI » DANS LE SDER 99

Le SDER définit le patrimoine bâti de la Wallonie comme « l'ensemble des constructions, monuments, installations, ouvrages d'art ou vestiges qui en raison de leur intérêt collectif contribuent à l'identité régionale. » Il s'adresse néanmoins autant au patrimoine classé qu'aux ensembles et éléments bâtis caractéristiques de la région.

2.1 CONSTATS ET ENJEUX

Le constat principal pointe aux *difficultés techniques et économiques* de la conservation et de l'adaptation aux besoins actuels d'un patrimoine wallon de qualité, riche et diversifié.

Les enjeux dégagés soulignent : l'importance de cet héritage pour le renforcement de l'identité wallonne et l'amélioration de la qualité de l'habitat ; le potentiel économique et culturel qu'il représente pour la collectivité ; et enfin, la nécessité de dégager les priorités d'une stratégie patrimoniale de classement, d'entretien et de revitalisation.

Une carte de la Wallonie accompagnait le chapitre dédié au « patrimoine bâti » dans le SDER et reportait les biens classés, ceux inscrits au patrimoine exceptionnel et les sites inscrits à la « Liste du Patrimoine mondial UNESCO ».

2.2 ORIENTATIONS PROPOSEES

Afin de *valoriser et enrichir le patrimoine bâti*, les orientations préconisées sont :

- . une stratégie de classement ciblée et de subventionnement de projets visant surtout les *sites* et les *abords* d'édifices classés ;
- . la protection et l'aide prioritaire au patrimoine exceptionnel et aux autres biens patrimoniaux ayant une vocation touristique ;
- . la poursuite d'une politique de « conservation intégrée » du patrimoine protégé, c'est-à-dire visant la réinsertion durable du patrimoine dans la vie économique et sociale, en particulier en favorisant la *réaffectation* des biens en réponse aux besoins en termes d'équipements publics, d'administrations, de services sociaux, de services à la population et aux entreprises, de logements et services annexes ;
- . la promotion de la qualité architecturale et urbanistique des constructions neuves et des aménagements d'espaces publics afin de générer un patrimoine contemporain de qualité.

Enfin, le patrimoine bâti apparaît de manière récurrente dans le SDER comme un levier essentiel de la mise en œuvre du projet de développement spatial. Il est tour à tour appelé à *structurer l'espace wallon* (surtout les *villes et les villages*); à *répondre aux besoins primordiaux* (en termes de cadre de vie épanouissant, de logement, de commerces, d'équipements et de services) ; à favoriser la *création d'emplois et de richesse* (par l'exploitation touristique, l'attraction d'activités entrepreneuriales, et le développement des filières de la rénovation et de la restauration du patrimoine).

2.3 PROBLEMATIQUES ET THEMES DOMINANTS

D'emblée voici posés certains des problèmes principaux qui traversent la thématique.

- . Les coûts importants de la protection et de la conservation du patrimoine, et la nécessité d'une part de réduire la quantité des biens à protéger (déclassement) et de l'autre de trouver des sources d'investissement en alternative au seul capital public ;
- . Dans le même esprit, le poids de la machine administrative et des procédures est mis en relief comme une source de blocages ;
- . L'appel à la rationalisation et la révision des arrêtés de classement signale les contradictions internes dont l'outil hérite depuis son institution en 1931, ainsi que les nouveaux conflits nés de l'adoption de nouveaux outils (par exemple entre les « sites » et les périmètres Natura 2000) ;
- . Le rôle du patrimoine bâti comme outil de « marketing territorial » sur lequel fonder l'attractivité de la région vis-à-vis des investissements étrangers, que ce soit sous forme d'activités touristiques ou économiques ;

- . L'identité privilégiée entre politique de « conservation intégrée » et « réaffectation » fonctionnelle ;
- . Le lien implicite entre attention au patrimoine bâti existant et production d'un patrimoine contemporain.

Si l'on s'attache à relire la carte qui était alors proposée, on comprend difficilement le rapport entre patrimoine bâti et spatialité réelle du territoire. Le but de cette carte semble en effet se limiter plutôt à relever l'anomalie liégeoise (en termes de concentration de biens classés). Il faut alors parcourir d'autres chapitres pour retrouver des appels, très vagues, au rôle potentiel du patrimoine dans l'aménagement du territoire. Le SDER contient donc, en germe, une double approche de la thématique, l'une procédant par voie interne, l'autre par voie externe.

3. LA THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI » ACTUELLEMENT

3.1 ÉVOLUTION DE LA SITUATION PAR RAPPORT AUX CONSTATS DU SDER 99

3.1.1 Situation du « Patrimoine reconnu »

Au sein du secteur patrimonial, les évolutions et les actions menées depuis 1999 envers le « patrimoine reconnu » en 6 démarches poursuivies avec constance et persévérance peuvent être distinguées.

3.1.1.1 *Connaître et re-connaître le patrimoine bâti*

Le CWATUPE stipule que « le Gouvernement dresse, tient à jour, et publie un inventaire du patrimoine » immobilier (art. 192) et des sites archéologiques (art. 233) de la Région. Ceux-ci *identifient* officiellement le patrimoine et en représentent donc la *première mesure de protection*. Un tel inventaire avait été entamé dès 1965 et conclu en 1998. Il a été publié sous le titre : « Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie ⁸ » (communément IPM).

Ce vaste répertoire de toutes les constructions dignes d'intérêt qui constituent notre héritage architectural (qu'il soit religieux, civil, industriel, militaire, urbain ou rural) a avant tout une vocation scientifique mais constitue aussi une référence légale et comporte dans certains cas des effets réglementaires indirects. Cependant, les biens repris à l'inventaire ne sont pas automatiquement classés ou dignes de l'être. Inversement, l'absence d'un bien dans l'inventaire ne signifie pas qu'il n'a aucune chance d'être classé.

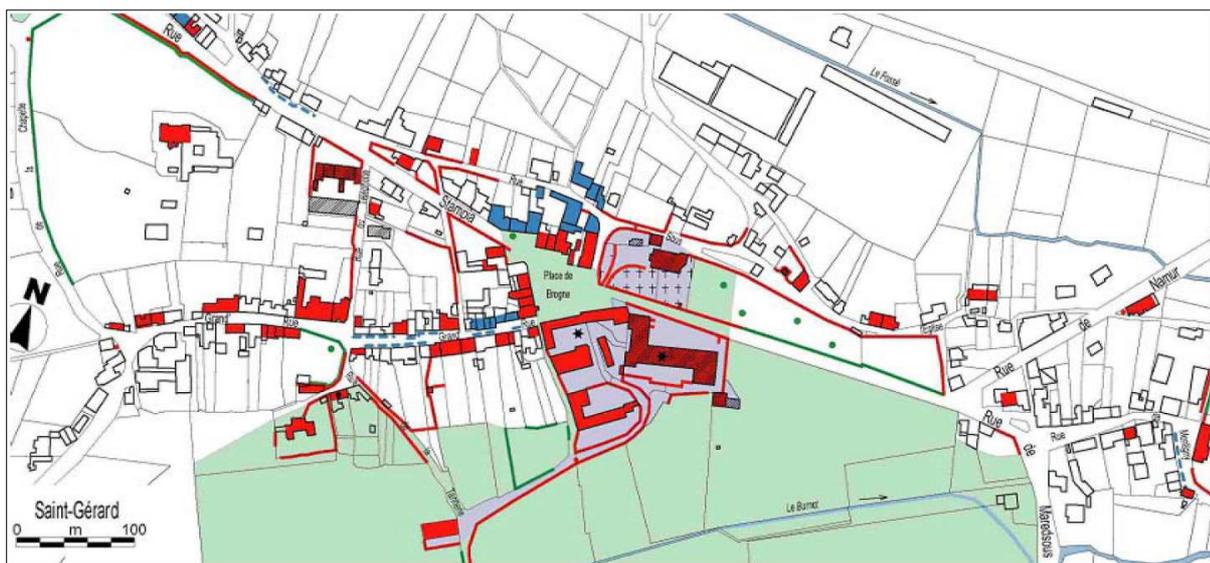
Une campagne d'actualisation de l'inventaire selon une acception plus large des valeurs patrimoniales a été lancée en 1998 et devrait se conclure vers 2020. Publié depuis 2004 sous le titre « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie ⁹ » (communément IPA), cet inventaire est destiné à se substituer au précédent (IPM). L'ambition de cette campagne est de dépasser certaines limites de l'ouvrage précédent, notamment en reconsidérant certaines périodes et composantes du patrimoine, ainsi qu'en introduisant une prise en compte des dimensions paysagères et urbanistiques des ensembles bâtis ¹⁰.

⁸ 23 tomes et 37 volumes publiés entre 1973 et 1997. Pour une présentation générale : THERESE CORTEMBOS (2000). *Le nouvel inventaire du patrimoine architectural en Région wallonne: un outil de connaissance pour les collectivités locales*, in « Les Cahiers de l'Urbanisme », n. 32, p. 64-71 ; <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/IPA/default.asp>.

⁹ Fin mai 2011, 17 volumes relatifs à 46 communes étaient déjà parus.

¹⁰ THERESE CORTEMBOS (2006), *Introduction* à la collection « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie », Jambes, DGATLPE.

Alors que l'IPM était principalement constitué de fiches relatives à chaque bien recensé, parfois nourries de photographie, de figures ou de dessins, l'IPA est quant à lui systématiquement illustré par des cartes et photographies, d'ailleurs encodées dans une base de données compatible avec le PLI.



Carte de l'IPA de Saint-Gérard.

- // ● / - rouge : bien ponctuel repris à l'Inventaire (bâtiments, escaliers publics, murs, balustrades)
- // ● bleu : bien repris à l'Inventaire comme ensemble urbanistique
- - - - - tiret bleu : zone bâtie ou alignement d'intérêt morphologique
- pastilles vertes : alignement d'arbres ou arbre isolé
- ligne verte : haie ou délimitation d'une surface végétale
- ∠ angle vert : point de vue privilégié
- aplat vert : site classé
- aplat violet : ensemble architectural classé
- aplat brun : site archéologique classé
- aplat jaune : zone de protection autour d'un bien classé
- ▨ parcelle cadastrale hachurée : bien exempt d'impôts, généralement public
- pastille : bien qui mérite une protection, une attention particulière, qui peut aller jusqu'au classement
- ★ étoile : bien classé, en totalité ou en partie
- ⊙ étoile dans un cercle noir : patrimoine exceptionnel, en totalité ou en partie
- ⊙ sigle Patrimoine mondial : bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Les biens recensés sont également classés en près de 514 différentes « typologies » (abbaye, beffroi, cénotaphe, hospice, panorama, raffinerie, théâtre, vivier ...).

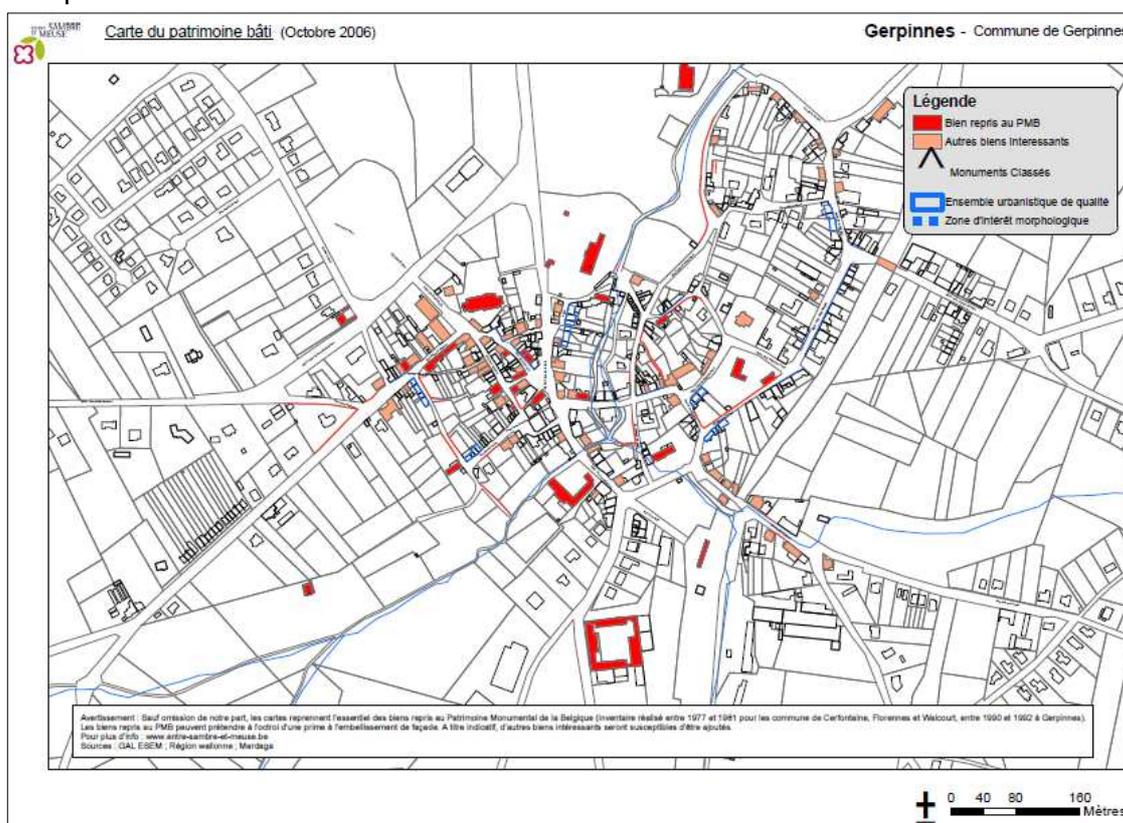
Il est aisé de comprendre les difficultés de finalisation de ce travail de collecte de données considérable, et certaines lacunes et erreurs sont inévitables dans ce type d'ouvrage, en particulier dès lors que des spécialistes en histoire de l'art et de l'architecture et des archéologues se trouvent penchés sur des problèmes d'urbanisme et de paysage. C'est d'ailleurs l'un des principaux problèmes expliquant la longueur de l'élaboration de chaque nouveau volume. Ainsi, malgré les bonnes intentions, du point de vue de l'aménageur ou de l'auteur de projet, on peut avancer quelques réserves sur la méthode de prospection : principalement synchronique, statique et visuelle, plutôt que diachronique, dynamique et structurelle, elle privilégie l'aspect sur l'interaction sédimentaire des différents projets de territoire à la construction desquels les biens patrimoniaux recensés ont participé lors de leur réalisation (voir fiche sur l'inventaire du *Service des Monuments et des Sites* du Canton de Genève pour une comparaison).

L'inventaire n'en conserve pas moins son utilité : il constitue la première référence utile au niveau de l'administration locale, de l'aménageur ou de l'auteur de projet pour vérifier si un objet présente une valeur patrimoniale déjà reconnue.

Un autre aspect critique de ce nouvel inventaire touche au problème de l'évaluation de la « densité patrimoniale » wallonne. Quel est le rapport entre biens bâtis recensés et bâti générique dans chaque ville, village, commune ou province ? Y-a-t-il des concentrations particulières ? Certaines typologies sont-elles plus présentes dans certaines parties du territoire ? Est-il possible de mesurer le rapport entre biens bâtis recensés et patrimoine classé dans un périmètre limité ? Existe-t-il des lieux dans la région où l'IPM ou l'IPA signale des anomalies quant au nombre de biens méritant une protection ?

Autant de questions qui restent aujourd'hui sans réponse. L'équipe de recherche n'a pas pu obtenir un échantillon de la base de données de l'IPA, et les informations contenues dans l'IPM n'ont jamais été encodées. La finalisation de l'IPA étant prévue pour 2020, et les volumes de l'IPM restant laborieux à manipuler, il n'est possible que de procéder (manuellement) à des évaluations sur des territoires restreints. A l'échelle de la région, la Wallonie manque actuellement d'un instrument fondamental de connaissance de son patrimoine bâti, limitant les possibilités de réflexion sur la stratégie patrimoniale wallonne.

A signaler cependant, l'initiative du GAL (Groupe d'Action Locale) Entre-Sambre-et-Meuse qui a encodé (en 2006) les 797 biens repris à l'IPM pour 46 communes sur une base de données cartographiques SIG¹¹ mise à disposition des Services d'Urbanisme des communes concernées. Cette initiative démontre la possibilité d'un tel encodage, mais les communes en question n'étant pas encore couvertes par l'IPA, il n'est pas possible de procéder à une comparaison des données des deux inventaires.



SOURCE : Carte de Gerpinnes, <http://www.entre-sambre-et-meuse.be/IMG/pdf/Gerpinnes1.pdf>

¹¹ http://www.entre-sambre-et-meuse.be/contacts.php3?lang=fr&id_secteur=1&id_rubrique=33&liste=84&niveau=54&zone=&id_article=819

En outre, une série d'inventaires thématiques ont été préparés en complément à l'IPM, et publiés dans la collection « Le Patrimoine de Wallonie ¹² ».

En ce qui concerne le patrimoine archéologique, plusieurs types de documents cartographiques précis ont été produits afin d'encourager la circulation des informations entre aménageurs, gestionnaires du patrimoine et archéologues ¹³. Toutefois, selon la Cour des Comptes, tous « les inventaires [du sous-sol archéologique] réalisés n'ont pas la même qualité scientifique ; ils ont été élaborés selon des méthodologies diverses, à des époques différentes et par des agents diversement qualifiés. (...) En ce qui concerne l'archéologie préventive, le système d'information en place jusqu'ici n'offre pas toutes les garanties ¹⁴. »

3.1.1.2 Protéger le patrimoine bâti

L'inventaire représente la *première mesure de protection* du patrimoine wallon, mais la *mesure de protection par excellence* est le « classement ». Celui-ci invite le propriétaire d'un bien à l'entretenir et à en garantir la pérennité *en bon père de famille* (voir Indicateur 1). En outre, les biens immobiliers à caractère patrimonial menacés de destruction ou de modifications à courte échéance peuvent, selon une procédure spécifique, être inscrits sur la « liste de sauvegarde ». Il s'agit d'une mesure d'urgence provisoire dont les effets, à l'exclusion du droit aux subsides à la restauration, sont équivalents à ceux du classement pour une durée limitée à 12 mois. En 2010, 3 487 arrêtés de classement distinguaient le patrimoine bâti wallon en 4 catégories : « monuments », « sites », « ensembles architecturaux » et « sites archéologiques ». Certains arrêtés indiquent également une zone de protection spécifique autour du bien. Il n'est pas rare de rencontrer des arrêtés liant un même bien à plusieurs des catégories citées ou rapportant diverses parties d'un bien à des catégories différentes (un château en monument et son jardin en site, par exemple).

L'outil du classement diffère aussi des inventaires en ce qu'il n'est pas du recours de l'initiative d'experts chargés d'un travail systématique mais il est de nature procédurale et volontariste : la procédure de classement peut être entamée par le propriétaire du bien, par un groupe de citoyens, par les autorités communales, par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF), ou encore par le Ministre en charge du Patrimoine. Pour cette raison, depuis l'institution de la mesure en 1931, les classements se sont ressentis tour à tour de l'influence politique ou culturelle de ces acteurs, menant à certaines incohérences entre les biens classés et dans leur sélection. Par exemple, Liège présente un nombre anormalement haut de biens classés. Certains biens que l'on aurait plus facilement regroupés parmi les sites ou les sites archéologiques sont classés comme monuments. De nombreux arrêtés se réfèrent à des parties (façades, toitures, ...) d'un édifice, s'abstenant de s'exprimer sur le reste du bâtiment ou manquant de clarifier les limites précises du classement. Quelques biens sont aussi classés pour des raisons historiques tout simplement erronées.

¹² M.-H. CORBIAU (1997), 1. *Le Patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur : DGO4 ; P. PAQUET ET C. DHEM (1995), 2. *Le patrimoine civil public de Wallonie*, Aleur : Éditions du Perron ; P. PAQUET, A.-F. CANNELLA ET G. WARZEE-LAMMERTYN (1995), 3. *Le patrimoine industriel de Wallonie*, Aleur : Éditions du Perron ; F. JORIS, N. ARCHAMBEAU ET P. PAQUET (1993), 4. *Le patrimoine majeur de Wallonie*, Aleur : Éditions du Perron ; G. WARZEE (1999), 6. *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie. De 1792 à 1958*, Namur : DGO4 ; L.-F. GENICOT ET AL. (1996), 7. *Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne*, Namur : DGO4 – Dexia.

¹³ En milieu urbain, les « atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens en Wallonie » (14 volumes ont été élaborés, dont 13 publiés entre 1987 et 1992 par la DGATLPE) ; en milieu rural, des cartes publiées sous le titre « Planification wallonne des sites d'intérêt archéologique » ; enfin, la cartographie dynamique de la DGATLPE relative aux « zones archéologiques potentielles » (environ 700 sites), couvrant principalement le Hainaut et le Brabant wallon.

¹⁴ COUR DES COMPTES (2007-2008). *L'archéologie en Région wallonne*, p. 46 et p. 53.

Parmi les biens classés présentant un intérêt *majeur*, une liste du « patrimoine exceptionnel » est établie et mise à jour tous les trois ans par le Gouvernement, sur suggestion de la CRMSF. Depuis 2009, environ 104 biens ont été inscrits sur cette liste. Il faut signaler que l'intérêt *majeur* invoqué, s'il paraît souvent évident (les ruines de l'ancienne abbaye de Villers-la-Ville ou les « jardins suspendus » de Thuin), n'a jamais été explicité. En outre, huit catégories et onze sous-catégories ont été établies (par exemple « tumuli hesbignons », « Parcs et jardins », « Maisons et hôtels particuliers », ...), mais le dernier arrêté¹⁵ ne prend même pas la peine de signaler à quelle catégorie appartient chacun des biens inscrits dans la liste. Les cas de l'hôtel de Sélys-Longchamps et de l'hôtel Méan au Mont Saint-Martin à Liège¹⁶ illustrent les confusions et les imprécisions cumulées qui portent à conférer le statut de bien classé ou de patrimoine exceptionnel selon des critères erronés.

Une dernière catégorie de biens patrimoniaux jouissant, si ce n'est d'un type de protection spécifique, du moins d'une reconnaissance particulièrement prestigieuse, est celle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial UNESCO. En 1999, seuls les ascenseurs à bateaux du canal du Centre et leur site (La Louvière et Le Roeulx, 1998) y représentaient le patrimoine bâti wallon¹⁷. Aujourd'hui, plusieurs sites wallons ont été ajoutés sur la liste : sept beffrois (parmi les 23 beffrois de Belgique et de France, 1999-2005), la cathédrale Notre-Dame de Tournai (2000) et les minières néolithiques de silex de Spiennes (2000). Les quatre sites miniers majeurs sont actuellement proposés à l'inscription définitive par la Région à l'inscription: Grand Hornu à Boussu, Bois du Luc à La Louvière, Bois du Cazier à Charleroi et Hazard à Visé (Cheratte). Outre ceux-ci, huit autres sites¹⁸ wallons figurent actuellement sur la liste indicative, en attente d'être présentés à l'inscription définitive.

Un dernier aspect mérite d'être signalé. Le classement, comme mesure de protection, engendre des devoirs de la part de son propriétaire, notamment dès qu'il s'agit d'intervenir sur le bien en question. Toute pratique allant à l'encontre des procédures établies à cet égard est sanctionnée par la législation. Toutefois, les sanctions ne sont pas plus strictes que celles qui regardent un élément bâti quelconque, à l'exception de la possibilité d'imposer la remise en état du bien patrimonial. Mais cette dernière intervient souvent trop tard, lorsque l'intégrité du bien est irrémédiablement compromise. De plus, les constatations d'infractions peuvent être introduites auprès d'instances différentes (police communale, tribunal local, fonctionnaire délégué, Région, ...) ce qui ne facilite pas le suivi des infractions, ni même l'application des sanctions, aussi légères soit-elles. Il n'est donc pas possible de vérifier si dans certaines parties de la région les biens classés sont plus ou moins menacés que dans d'autres, ni de savoir si les sanctions sont effectivement appliquées. Il n'est pas possible non plus de vérifier si certains propriétaires (privés ou publics) tendent à récidiver impunément sur le même bien ou, pire encore, sur leurs autres biens patrimoniaux.

¹⁵ Seule une partie des biens cités y sont explicitement ramenés aux typologies en question. <http://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=15257-15854-9144>

¹⁶ PAUL HAUTECLER (2009), *Restauration de l'hôtel de Sélys-Longchamps au Mont Saint-Martin à Liège*, « La Lettre du Patrimoine », n. 13 : 4,21.

¹⁷ En Belgique, les autres sites sont : les beffrois de Flandre (parmi les beffrois de Belgique et de France) ; les béguinages flamands (1998) ; la Grand-Place de Bruxelles (1998) ; les habitations majeures de l'architecte Victor Horta à Bruxelles (2000) ; le centre historique de Bruges (2000) ; le complexe maison-atelier-musée Plantin-Moretus à Anvers (2005).

¹⁸ La chaussée romaine Bavay-Cologne ; le plateau des Hautes Fagnes ; l'ensemble thermal de Spa ; le palais des Princes-Evêques de Liège ; le panorama de la bataille de Waterloo ; le champ de bataille de Waterloo ; les citadelles mosanes (Dinant, Namur, Huy, Liège) ; les lieux de mémoires de la 1^{ère} Guerre mondiale.

Il existe, à côté des outils de protection destinés au patrimoine plus prestigieux, une série d'outils destinés à reconnaître, protéger, entretenir, rénover et valoriser les biens patrimoniaux plus modestes. Fontaines, calvaires, bornes, arbres centenaires, glacières sont autant d'éléments qui ponctuent le territoire, en rappellent des épisodes historiques et en caractérisent le paysage ; autant d'éléments auxquels les populations locales accordent une importance sentimentale ou une valeur de support d'identités collectives parfois très profondément ancrée. Ces éléments sont conventionnellement regroupés sous le nom de « Petit Patrimoine Populaire wallon » (PPPW), lui-même distingué en 17 catégories et 108 sous-catégories. Tout élément qui y trouve sa place peut faire l'objet d'un soutien financier destiné aux travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration ; des mesures sont également prévues pour la conservation d'arbres remarquables ainsi que pour l'action collective de mise en valeur et de promotion d'un ou de plusieurs éléments constitutifs de cet héritage sous forme d'animations ou d'éditions.

Les biens repris à l'inventaire, les biens classés, ceux qui sont inscrits à la liste du patrimoine mondial UNESCO et le Petit Patrimoine Populaire wallon représentent donc le patrimoine bâti *reconnu* de la Wallonie.

Les biens classés présentent toutefois des valeurs inégales et ne reflètent pas toujours la richesse patrimoniale réelle du territoire qui reste difficile à évaluer. Le SDER signalait l'amorce d'un processus d'actualisation et de rationalisation de l'outil et en souhaitait l'achèvement : celui-ci a été entamé mais reste à accomplir. En outre, le SDER préconisait l'affirmation d'une hiérarchie entre les biens, en particulier entre patrimoine classé et patrimoine exceptionnel, qui aujourd'hui ne se traduit pas en termes de statut de protection mais bien en termes de subsides différenciés à la restauration.

3.1.1.3 Pérenniser le patrimoine bâti : intervenir et soutenir

En 1999, le SDER entre en vigueur dans un contexte d'investissements régionaux croissants destinés au patrimoine bâti, alors qu'aujourd'hui ces investissements tendent à se stabiliser, voire à diminuer, restant en-deçà des besoins : par exemple, les seuls coûts d'entretien des biens classés sont loin d'être couverts. Le constat principal du SDER – les difficultés techniques et financières de la conservation du patrimoine bâti – reste donc d'actualité (cf. Indicateur 1). Malgré ces difficultés, les efforts ont été poursuivis dans plusieurs directions.

Parmi les procédures introduites depuis 1999, l'institution de la « fiche d'état sanitaire » (FES) – une étude de l'état de conservation et des besoins d'intervention de chaque bien classé – a pour objectif de dresser un diagnostic de l'état de conservation du patrimoine classé et d'en évaluer les besoins et priorités à l'échelle régionale. Néanmoins, le nombre limité et la qualité variable des fiches actuellement complétées ne permettent pas encore d'établir de constats. En absence d'un décret d'application spécifiant le modèle et les modalités d'exécution de la FES, les contenus des premières centaines de fiches introduites par les propriétaires ou leurs auteurs de projet sont très inégaux. Depuis 2010, le Département du Patrimoine – DGO4 mène en interne une campagne pilote de rédaction systématique commune par commune des FES pour tous les biens classés. En juillet 2011, environ 100 FES avaient été ainsi rédigées, pour un nombre limité de communes (généralement peu étendues) ; dès qu'un nombre plus large de communes (plus importantes) aura été traité, il sera possible d'une part de fixer le modèle, les contenus et les modalités d'exécution de cet outil, et de l'autre d'avancer les premières hypothèses fondées sur l'état de conservation des biens classés et les besoins à court, moyen et long terme.

Le Département du Patrimoine – DGO4 assure aussi un service de « maintenance », destiné à soutenir les propriétaires de biens dans les interventions d'entretien ordinaire : entre 80 et 110 dossiers sont ainsi traités chaque année. Il s'agit souvent d'une occasion importante pour l'administration de rencontrer les propriétaires et de les sensibiliser aux valeurs patrimoniales de leurs biens, ainsi qu'aux attentions spéciales que cette valeur demande et de les informer sur les outils et les procédures mis en place pour les soutenir dans leurs tâches.

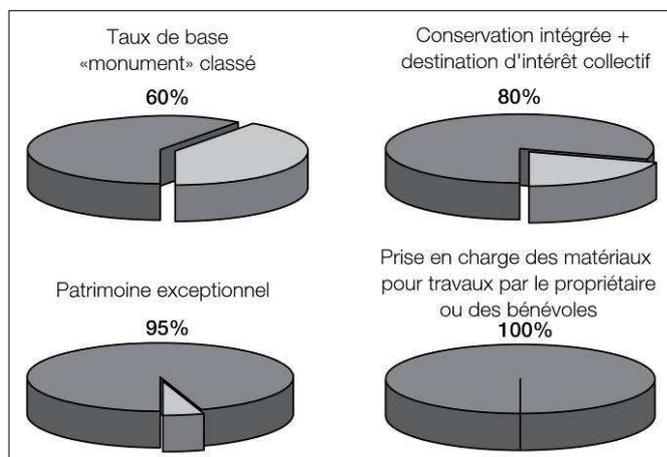
La « maintenance » s'inscrit dans un processus de transition du caractère de l'administration, d'un rôle de contrôle strict à un rôle d'accompagnement-conseil. C'est dans cet esprit qu'a été institué le « certificat de patrimoine ». Cet outil – prérequis indispensable à l'introduction d'un permis d'urbanisme ou d'urbanisation lorsqu'il concerne des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection ou localisés dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques – rassemble dès le début un comité d'accompagnement composé de tous les acteurs concernés : le demandeur (et l'auteur de projet s'il est désigné), les représentants de l'administration et du fonctionnaire délégué, les représentants de la CRMSF, les représentants de la commune où le bien est situé. Ce comité d'accompagnement assiste le demandeur et l'auteur de projet dans l'élaboration du projet et sa mise en œuvre, examinent la nécessité et le contenu des études préalables, remet un avis sur les études réalisées. Cette procédure, peut-être plus longue et laborieuse, a le double mérite de permettre un espace de confrontation entre les différents acteurs compétents et de faciliter l'obtention du permis d'urbanisme ou d'urbanisation.

Mais ce sont bien entendu les interventions lourdes et extraordinaires qui sont plus problématiques, surtout en ce qui concerne les biens classés. C'est pour cette raison que les responsabilités et restrictions plus importantes imposées aux propriétaires par le classement de leur bien peuvent être compensées par des indemnités, des subventions ou des bénéfices fiscaux¹⁹ octroyés par la Région, les Provinces, les Communes et l'État fédéral selon les cas. La politique de protection du patrimoine bâti en Wallonie reste donc principalement confiée à la sensibilisation des propriétaires aux valeurs patrimoniales de leurs biens et à leur bonne volonté d'entreprendre, soutenue par des incitants financiers destinés à la conservation de ces biens. Ainsi, « *pour autant que leur affectation soit déterminée*, la Région, la Province et la Commune intéressées interviennent dans les frais de restauration des biens classés » (CWATUPE, art. 215). Cette aide est toutefois limitée aux interventions sur les « monuments » classés, alors que celles sur les « sites » et « ensembles architecturaux » classés en sont exclues.

Ainsi, le classement comme « monument » a souvent été perçu par les demandeurs comme « l'antichambre » du subventionnement alors qu'il est avant tout un outil de protection et non d'intervention : n'est-ce pas là une des causes de la diminution d'arrêtés de classement adoptés ? (cf. Indicateur 1) Comme annoncé précédemment, la seule hiérarchie réelle entre les biens patrimoniaux est celle qui prévoit des taux de subsides différenciés selon les catégories et les modalités d'intervention.

¹⁹ La Région octroie aussi, à travers le Département du Patrimoine de la DGATLPE, des aides à la maintenance du patrimoine et au Petit patrimoine populaire wallon. En outre, des aides à la rénovation et à l'embellissement extérieur d'immeubles d'habitation, à la réhabilitation et à la restructuration de logements sont gérées par le Département Aménagement du territoire et Urbanisme de la DGATLPE, et des aides à la plantation et à l'entretien de haies et d'alignement d'arbres sont gérées par le Département de la Nature et des Forêts de la DGRNE.

Subsides régionaux d'aide à la restauration des seuls « monuments classés ».



SOURCE : AGW 29/07/1993.

En outre, il n'existe à l'heure actuelle aucun dispositif permettant d'arbitrer l'octroi des aides à la restauration en fonction de priorités liées, par exemple, aux enjeux de l'aménagement du territoire. Le dispositif légal prévoit par contre comme condition à l'octroi de subsides d'aide à la restauration la détermination de l'affectation du monument classé à restaurer. Cette condition, introduite par la DPR de 1991, avait pour but d'éviter l'investissement régional dans de gros chantiers de restauration pour des monuments voués ensuite à l'abandon, comme ce fut le cas du château de Seneffe. Il est évident que l'affectation d'un bien représente une première garantie de sa pérennisation : on attend de ses usagers qu'ils l'entretiennent et participent à sa conservation. C'est bien dans ce sens que vont toutes les chartes et conventions internationales depuis Venise (1964).

Force est de constater, toutefois, qu'en Wallonie c'est une véritable « obsession » ou un « complexe de la région en redressement » qui s'est désormais installé dans les esprits : la réaffectation fonctionnelle « tout court » des biens classés est devenu synonyme de « conservation intégrée ». Cela n'empêche pas que l'image du « lapin trop gros pour le chapeau » soit sur les lèvres de tous. Quelques catégories de problèmes peuvent être dégagées parmi les expériences récentes de réaffectation :

- 1) réaffectation du bien à sa fonction originale, à une fonction qu'il a déjà accueillie par le passé ou à une fonction parfaitement compatible ;
- 2) réaffectation muséale ;
- 3) réaffectation à une fonction entièrement différente à celles accueillies par le bien dans le passé.

Les deux premiers cas sont en général moins problématiques : Dans le premier cas on réaffirme un usage passé qui a déjà prouvé sa pertinence. Dans le second on fige l'état du bien dans son évolution. Mais combien de musées est-il possible de créer ?

Le troisième cas est le plus problématique, car le nouveau programme prévoit des besoins souvent plus importants que les volumétries originales du bien et des usages incompatibles avec la qualité de ses espaces. Lorsque l'égo de l'auteur de projet ou du maître d'ouvrage ne dépasse pas leur respect pour les valeurs patrimoniales du bien, les résultats sont généralement positifs.

L'ancien château-ferme Snoy, dit « château des italiens », à Tubize-Clabecq illustre le premier cas de figure. Le chantier en cours permettra d'accueillir des nouveaux logements (pour familles nombreuses à revenus modestes et des logements sociaux). Loin de poursuivre l'illusion d'une restauration conforme à l'état primitif du bien, celui-ci retrouvera son affectation hybride et toute l'épaisseur de l'histoire mouvementée de la région.

Un exemple illustrant le troisième cas de figure est la rénovation du château Nagelmackers d'Angleur achevée en 2010, dont les dépendances ont été transformées en 20 logements sociaux pour le compte du Logis social liégeois et le corps de logis principal en centre d'entreprise pour la SPI+. Les rapports hiérarchiques propres au bâtiment sont maintenus, biens que transposés à un nouvel usage.

Par contre, la rénovation de l'ancien Manège de Tournai montre les problèmes qui peuvent surgir d'une incompatibilité entre anciens et nouveaux usages. Le bien a été réaffecté en logements, et les pistes d'équitations servent aujourd'hui de... parking aux habitants ! La nature éminemment collective de l'édifice, liée à une activité exceptionnelle dans le cadre de la vie urbaine, d'ailleurs confirmée par le rapport de frontalité avec le Grand Théâtre du même architecte (Charles Thirion, 1838-1920) en ressort réduite à un usage trivial et banalisant.

La réaffectation de la chapelle du Béguinage à Mons en salle de réunion à l'usage de la Chambre Provinciale de la CRMSF du Hainaut (sic !) et des services administratifs de la Région wallonne a été conclue en 2007. Une intervention très austère et minimale, mais où l'introduction d'un faux-plafond suspendu au centre de la nef nie pourtant de toute évidence le caractère vertical de l'espace patrimonial. Il s'agit bien entendu d'une intervention facilement réversible, mais qui dénote le manque de réflexion sur les multiples possibilités de valorisation de la qualité patrimoniale et spatiale du bâti.

Un cas à part est celui des restaurations de biens qui ont traversé les âges en subissant de nombreuses interventions, au point qu'il est très ardu de distinguer un « état primitif ». C'est le cas de nombre de vieilles églises qui ont été récemment remises en état, nettoyées et libérées de leurs superfétations. S'il est indéniable que la rénovation d'un bâtiment implique un choix de techniques et matériaux, des contraintes de chantier et de budget, peut-on réellement effacer de manière sélective une part d'histoire, celle des cicatrices imposées au bâtiment par l'épreuve du temps et les dégradations subies, en se permettant par ailleurs souvent de restituer un état passé (supposément originaire ou primitif) du bâtiment ? Il n'y a pas de doute qu'il fut un temps où les « cathédrales étaient blanches », mais peut-on réellement confondre la nécessité de pérenniser un bien patrimonial avec le droit à en manipuler l'histoire, jusqu'à en « réintégrer l'image » ? Et lorsque cela se révèle nécessaire ou souhaitable, ne serait-il pas plus opportun que l'*entièreté* du bien soit – honnêtement – ramené à un état passé cohérent plutôt que de procéder par parties restaurées l'une au goût roman, l'autre au goût baroque ?

Il ne s'agit pas ici de faire un procès aux intentions, mais plutôt d'épingler qu'un réel débat sur les choix de fond et les bonnes pratiques manque cruellement en Wallonie. Sous couvert d'un sain pragmatisme, aucune pensée ou ligne de conduite générale cherchant à appréhender les questions fondamentales qui ont animé pendant plus d'un siècle les pays confrontés à la restauration de leurs monuments n'est formulée. Il est bien vrai que chaque bâtiment est un cas particulier, présentant des problèmes spécifiques à un moment où les ressources et techniques disponibles sont peut-être limitées. La poursuite d'une philosophie du « cas par cas » n'est pas dépourvue de légitimité culturelle²⁰ mais mériterait d'être rendue explicite.

On s'étonnera que, malgré la longue tradition et la réputation très flatteuse que le secteur du patrimoine a accumulées en Belgique et en Wallonie, on n'ait pas vu se développer des écoles de pensée bien établies. « Restauration stylistique » (Viollet-le-Duc), « restauration intégrative » (Valadier), « conservation romantique » (Morris et Ruskin), « restauration historique » (Beltrami), « restauration philologique » (Boito), « restauration scientifique » (Giovannoni), « restauration critique » (Pane, Bonelli et Brandi), « conservation intégrale » (Dezzi Bardeschi), « conservation programmée » (Urbani), autant de contributions et de prises de position patrimoniales qui manquent dans nos contrées depuis celles de Charles Buls, dont les préceptes semblent avoir été complètement évacués : « Plutôt réparer que restaurer, plutôt restaurer que refaire, et surtout, plutôt s'abstenir qu'inventer du vieux-neuf²¹. » C'est que, et Buls le comprend avant la lettre²², la restauration (et la réaffectation dirait-on aujourd'hui) peuvent devenir un réelle menace pour le patrimoine : la solution à un problème peut au cours du temps se transformer en un problème en un problème à son tour.

Malgré ces lacunes, soulignons que le nombre et les objectifs différenciés des aides démontrent l'intérêt des pouvoirs publics pour la protection et la conservation du patrimoine bâti wallon, même si les moyens disponibles restent modestes à l'égard de l'ampleur de la tâche à accomplir. En plus des moyens mis en place, la pérennisation du patrimoine est un effort considérable qui requiert donc avant tout des compétences, une gestion transparente, mais aussi une sensibilité, tant des experts que du public.

3.1.1.4 Sensibiliser aux valeurs du patrimoine bâti

La sensibilisation aux valeurs du patrimoine bâti est en réalité la démarche fondamentale sans laquelle la pérennisation de celui-ci est vouée à l'échec. Le terme patrimoine est en soi un paradoxe, puisque le patrimoine devient tel dès que sa légitimité sociale est menacée. Tant qu'une menace n'apparaît pas, la valeur d'un bien patrimonial est tout simplement spontanée et reconnue, elle ne nécessite pas d'être épinglée par une mesure de protection. Quel besoin il y a-t-il de protéger un bien immobilier dès lors que son utilité (au sens large) est tellement ancrée dans la culture qu'elle est reconnue de manière partagée par tout un chacun ? Elever un bien immobilier au rang de « patrimoine » signifie ré-affirmer cette utilité collective. Afin de garantir la diffusion de cette signification au sein d'une société, la sensibilisation est la mesure la plus directe et efficace.

²⁰ L'architecte italien Ambrogio Annoni (1882–1954) théorisa en premier cette position : « Aujourd'hui la restauration ne doit plus être soit art soit science, mais l'une et l'autre chose ensemble, ce qui requiert un grand sens de l'équilibre, de la culture et de l'amour. Par "restauration" il ne faudra plus entendre ni reconstitution stylistique, ni reconstruction historique; mais conservation, aménagement, mise en valeur de l'édifice. » AMBROGIO ANNONI (1946), *Scienza ed arte del restauro architettonico. Idee ed esempi*, Edizioni Artistiche Framar : 14.

²¹ CHARLES BULS (1903), *La restauration des monuments anciens*, extrait de « La Revue de Belgique - Publication de la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique », Bruxelles : Weissenbruch :16.

²² « Il faut donc préserver les monuments anciens de la ruine par l'entretien, comme le dit Ruskin, pour ne pas être obligés de les restaurer un jour. » *Id.* : 7.

En 2004 par exemple, on dénombrait 350 associations s'investissant dans la protection du patrimoine et jouant un rôle important dans la sensibilisation des populations locales, en relayant des informations historiques et pratiques aux personnes concernées et en développant des actions pédagogiques (visites guidées, brochures, expositions, ...) destinées à toucher le grand public. Ces associations s'attachent tantôt à un bien spécifique (l'église du village, le domaine du château de la commune, la cathédrale de la ville, ...), tantôt encore à une thématique plus spécifique (l'archéologie, l'architecture rurale,...), au mécénat culturel ou au patrimoine dans son ensemble. Certaines fournissent des volontaires pour l'organisation des Journées du Patrimoine ou pour la restauration de certains biens. Elles représentent donc souvent un vivier où se forment aussi les futurs acteurs du patrimoine, et peuvent revêtir un rôle dans l'expérimentation de nouvelles démarches.

La présente recherche n'a pas approfondi cet aspect de la vivacité de la société civile wallonne, mais s'est attachée à enquêter sur le rôle des « journées du Patrimoine » et sur les efforts poursuivis par l'administration publique pour passer d'un rôle de contrôle strict à un rôle d'accompagnement-conseil.

a) *Les Journées du Patrimoine*

– Bref historique :

Dans la foulée des « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » lancées en 1984 par Jack Lang en France, le Conseil de l'Europe a institué les « Journées européennes du Patrimoine » en 1991. Aujourd'hui, près de cinquante états européens (membres et non de l'UE) participent à l'initiative.

En Belgique, la « Journée du Patrimoine » est instituée en 1989 et son organisation est confiée aux Communautés culturelles. En 1990, l'organisation passe aux Régions, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin qui en garantira la coordination jusqu'en 1992 en Wallonie, en 1994 à Bruxelles et en 2005 en Flandre. Depuis lors, l'organisation de cet évènement est passée, en Wallonie, à la DGO4 puis à l'IPW (depuis 2005), en Région de Bruxelles-Capitale à la Direction des Monuments et des Sites et, en Flandre, et au bureau European Heritage Day Flanders.

En 1991, la Région de Bruxelles-Capitale adopte un thème annuel pour chaque édition, suivie par la Wallonie en 1993 et puis par la Flandre. En Wallonie, l'initiative s'étale sur un week-end entier depuis 1992 pour assumer le nom de « Journées du Patrimoine ». Aujourd'hui, les « Journées du Patrimoine » se déroulent le deuxième week-end de septembre en Wallonie et en Flandres ; le troisième week-end à Bruxelles. Un tableau récapitulatif en fin de chapitre reprend ces informations en synthèse.

– Quelques chiffres :

L'évolution en Wallonie de la participation à l'évènement depuis 1989 montre une constante évolution, qui s'explique par différents facteurs. En ordre d'importance, on peut citer : la gratuité d'accès, la clémence des conditions météorologiques, la facilité d'accès aux évènements et visites programmées, mais surtout la possibilité de visiter des lieux autrement inaccessibles (premier facteur d'intérêt pour 59% des visiteurs²³). L'édition de majeur succès fut en effet celle dédiée aux « châteaux et demeures privées ».

²³ Sauf indication contraire, les chiffres cités sont issus du sondage IPSOS commanditée par la Fondation Roi Baudouin et menée sur un échantillon de 700 personnes dans les trois régions du pays en 2008. FRANÇOIS MATARASSO (2009), *Premier Forum européen du patrimoine sur « patrimoine et dialogue »*. « Portes et esprits ouverts », *compte-rendu des débats*, Bruxelles : Conseil de l'Europe. [http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/EHD/DGIV_PAT_JEP2008_20rev_F_finalreport_MATARASSO.pdf].

| | Wallonie | | | Flandres | | | Bruxelles-Capitale | | | | | |
|------|-------------------------|-----------|---|----------------------------------|--------------------------|-----------|--|---------------------------|-------------------------|-----------|---|---------------------------|
| | Participation estimée * | Budget | Thème | Institution organisatrice | Participation estimée ** | Budget | Thème | Institution organisatrice | Participation estimée * | Budget | Thème | Institution organisatrice |
| 1989 | 70.000 | | Pas de thème particulier | Communauté française de Belgique | | | Pas de thème particulier | Comm. flamande de B. | | | Pas de thème particulier | Comm. Linguistique de B. |
| 1990 | 200.000 | | Pas de thème particulier | | | | Pas de thème particulier | | | | Pas de thème particulier | |
| 1991 | 125.000 | | Pas de thème particulier | | | | | | | | Bruxelles entre-deux-guerres; cités-jardins; salles de spectacle | Fondation Roi Baudouin |
| 1992 | 200.000 | | Pas de thème particulier | | | | | | | | Bruxelles et le néo-classicisme | |
| 1993 | 220.000 | | Jardins historiques | | | | | | | | Fer et verre | |
| 1994 | 275.000 | | Patrimoine industriel et social | | | | | | | | Travail | |
| 1995 | 300.000 | | Patrimoine civil public | | | | | | | | Architecture et nature | |
| 1996 | 350.000 | | Patrimoine rural | | | | | | | | La réaffectation du patrimoine | |
| 1997 | 365.500 | | Patrimoine archéologique | | | | | | | | Les ensembles architecturaux | |
| 1998 | 400.000 | | Fête du patrimoine, faites du patrimoine ! | DGATPE | | | | | | | Les lieux de fête | |
| 1999 | 480.000 | | 1850-1950, un siècle d'architecture moderne | | | | | | | | Art et architecture publics | |
| 2000 | 470.000 | | Itinéraires au fil de l'eau | | | | | | | | 1900-2000. Un siècle d'architecture et d'urbanisme | |
| 2001 | 340.000 | | Itinéraires au fil des idées | | | | | | | | Le patrimoine et ses métiers | |
| 2002 | 501.000 | | Itinéraires au fil du labeur | | | | | | | | Archéologie | |
| 2003 | 520.800 | | Châteaux et demeures privées | | | | | | | | Commerce et négoce | |
| 2004 | 490.300 | | Patrimoine et réaffectation | | | | | | | | Modernisme - Art Déco | |
| 2005 | 392.000 | € 298.770 | Regards sur le Moyen Âge | | | | | | | | Bruxelles, 175 ans d'une capitale | |
| 2006 | 312.000 | € 477.776 | Patrimoine et citoyenneté | | n.c. | n.c. | n.c. | Import/Export | 100.000 | | Corps et Esprit | |
| 2007 | 350.000 | € 377.235 | Patrimoine militaire | | 500.000 | € 458.000 | Lieux vivants | | 110.000 | € 300.000 | Lumière et éclairage | |
| 2008 | 368.300 | € 200.000 | Patrimoine et Culture | IPW | n.c. | n.c. | 20 ^e anniversaire, 20 ^e siècle | | n.c. | € 350.000 | Expo 58 : avant-après. Le patrimoine bruxellois depuis la II ^e Guerre mondiale | |
| 2009 | 325.000 | € 200.000 | Patrimoine et modernité | | 500.000 | € 655.000 | Soins et santé | | 72.000 | € 355.000 | Venus d'ailleurs | |
| 2010 | 402.500 | | Les métiers du patrimoine | | 457.000 | € 460.000 | Les quatre éléments | | 100.000 | n.c. | Pierre & Co | |
| 2011 | 300.000 | | Des pierres et des lettres | | | | Conflict | | | | Restauration(s) et Conservation | |

*: nombre de visites estimées sur la base d'un formulaire rempli par env. 75% des organisateurs locaux et des rapports d'envoyés itinérants AUTEURS: CPDT-Lepur ULg (2011)

**: nombre de visiteurs estimé sur base des visites enregistrées SOURCES: IPW-bilans annuels (2005-2010), IPW-N, Plumier (2011), Conseil de l'Europe-Dir. Culture Patrimoine et Nature (2006-2010)

L'IPW a donc mis en place un label « Ouverture exceptionnelle » en 2009, octroyé aux organisateurs sous certaines conditions stipulée par convention dont – ultime perversion – une clause d'exclusivité : le bien doit rester fermé au public pendant les deux mois précédents et successifs au week-end des Journées du Patrimoine. « Drôle de méthode tout de même : s'assurer des fermetures pour, in fine, promouvoir le patrimoine. ²⁴»

La participation en Wallonie reste très variable, contrairement aux chiffres bruxellois et flamands qui se maintiennent respectivement autour de 100.000 et 500.000 visites. Malgré cela, la participation reste très affluente en comparaison aux autres pays européens ²⁵.

Le budget destiné à l'organisation de l'initiative est lui aussi variable (de 500 000 € en 2006 à 200 000 € depuis 2008), qui reste en-deçà des budgets équivalents en Flandres et à Bruxelles, mais qui est exceptionnellement généreuse par rapport aux autres pays européens. La Belgique investit à elle seule près d'un million d'euros (environ autant que l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre) chaque année dans les Journées du Patrimoine : une situation qui nous est fort enviée.

– Les profils des participants :

En Wallonie comme en Flandres, l'initiative représente de fait l'évènement culturel le plus important et le plus fréquenté de la région. Près de 90% des belges connaissaient l'initiative et 32% y ont au moins participé une fois. Toutefois, alors que les flamands visitent principalement les lieux à moins de 10 km de chez eux ²⁶, les wallons sont plus mobiles dans leurs choix. Ils préfèrent cependant la voiture dans leurs déplacements même si depuis 1998, les TEC ont établi un partenariat avec l'évènement, convoyant jusqu'à 20 000 voyageurs (en 2007) ²⁷. En outre, 9% des belges déclarent avoir visité un site dans un autre pays européen durant l'initiative, les wallons optant principalement pour la France et le Luxembourg.

Enfin, le public wallon plus sensible à l'initiative est généralement plus âgé que dans le reste du pays, avec un taux d'intérêt très bas au sein de la fourchette d'âge 18-34 ans. Un effort de sensibilisation de ce public n'est pas considérée comme primordial, puisqu'il est souvent sollicité par d'autres initiatives plus attractives (concerts, festivals, ...) à la même période. Par contre, la sensibilisation des plus jeunes, à travers le canal scolaire est un objectif avoué ; la semaine « Jeunesse et Patrimoine » se déroule au mois d'avril depuis 2010.

– Quelques interrogations :

L'évolution de la fréquentation des « Journées du Patrimoine » témoigne, malgré les quelques variations sensibles, d'un accueil globalement positif et constant de l'initiative, même si les statistiques restent approximatives. En Flandre, le nombre de visiteurs est basé sur le nombre de visites enregistrées dans quelques sites-clé. En Wallonie, le calcul se base sur un large échantillon des lieux ouverts au public (jusqu'à 75%) et sur les rapports d'agents envoyés dans certains lieux-clé, mais se limite à signaler le nombre de visites : certains visiteurs effectuent en effet plus d'une visite durant l'évènement.

²⁴ *Les fameuses Journées manquent de jeunes*, « Le Soir », 25 octobre 2008.

²⁵ Voir rapports et évaluations annuelles européennes (2006 à 2010) : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/EHD/Coordinators/evaluations/evaluation_en.asp

²⁶ Formulaire d'évaluation des Journées Européennes du Patrimoine 2010 en Flandres [[http://www.coe.int/...](http://www.coe.int/)]

²⁷ TEC, Communiqué de presse, 2008 : [http://www.infotec.be/files/SRWT/CP_Journees_du_Patrimoine_2008.pdf].

Cela dit, l'enthousiasme général des institutions et des défenseurs du patrimoine vis-à-vis du succès de participation à cet évènement est l'objet de débats. Lorsque certains lieux sont particulièrement fréquentés (par exemple, la Citadelle de Namur), des conflits peuvent se créer entre usage et nécessité de protection. Ce fut le cas en 2003, année dédiée aux « Châteaux et demeures privées » : le succès de l'initiative a débordé les attentes tant des organisateurs que des propriétaires. Ce type de conflit est épinglé sur le plan international aussi : « parmi les points négatifs avancés par les pays participants, certains découlent du succès même de l'activité. Ainsi on relève que l'élargissement du public entraîne une augmentation des risques de dégradation, volontaires ou non, liés à l'afflux de visiteurs dans des lieux généralement inadaptés à accueillir une telle affluence²⁸. » D'autre part, « il apparaît que l'importance accordée aux animations est perçue dans certains cas comme susceptible de détourner l'attention du monument lui-même et de ses valeurs intrinsèques.²⁹ »

Les déviations des Journées du Patrimoine sont bien connues. La ligne de partage entre manifestation culturelle de masse et kermesse folklorique est étroite. C'est ce qui transparaît des mots de deux experts reconnus du secteur :

« D'aucuns estiment que cette notion [la prise de conscience de la valeur de notre patrimoine par le plus grand nombre] est aujourd'hui plus et mieux présente dans les esprits de tout un chacun. A ce sujet, ce sont souvent les succès des « journées du patrimoine » qui sont invoqués, en s'appuyant de manière simpliste sur le nombre de visiteurs des sites et des monuments, - il est vrai de plus en plus nombreux -, ouverts au (grand) public gratuitement à cette occasion. Pourtant, à pousser la réflexion, rien ne paraît moins fondé que cette opinion.³⁰ »

« Un reproche que l'on peut faire aux Journées du Patrimoine, c'est précisément de ne pas avoir développé une approche plus culturelle, de rester un évènement touristique, exceptionnel avant tout.³¹ »

C'est bien la dimension culturelle qui semble être, en définitive, la valeur la plus sûre des « Journées du Patrimoine ». La gratuité des visites joue pour seulement 1% des visiteurs, et la carte de l'ouverture au public de biens qui ne l'auraient jamais été ne pourra valoir éternellement. Le thème pressenti pour 2012 en Wallonie serait « Patrimoine méconnu » ; tâche ardue, il en reste très peu. Par contre, les visiteurs participent surtout à l'évènement pour pouvoir profiter des visites-guidées et des explications d'experts³². Ce qu'ils semblent rechercher c'est une réappropriation, si pas savante, du moins informée, de leur patrimoine. Voici posée l'alternative : en sensibiliser quelques uns ou en « distraire » beaucoup ?

²⁸ COLLECTIF (1999), *Les Journées européennes du Patrimoine : les clefs d'un succès et les défis de demain*, colloque international, Bruxelles, avril 1999, rapport de synthèse, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin : p. 17.

²⁹ Id.

³⁰ PIERRE PAQUET (2002), *Le Patrimoine et la ville : la ville est patrimoine*, « Cahiers de l'Education Permanente : Un patrimoine pour le futur », n. 18, 2002, p. 79. L'auteur est actuellement Inspecteur général a.i. en charge de la direction du Département du Patrimoine de la DGO4

³¹ GEORGES DURIEUX (2002), *Des hommes à l'œuvre*, « Cahiers de l'Education Permanente : Un patrimoine pour le futur », n. 18, 2002, p. 59. L'auteur a dirigé le Centre des Métiers du Patrimoine à la Paix-Dieu de 1999 à 2007.

³² FRANÇOIS MATARASSO (2009), *Premier Forum européen du patrimoine sur « patrimoine et dialogue »*. « Portes et esprits ouverts », *compte-rendu des débats*, Bruxelles : Conseil de l'Europe ; p. 17.

Un dernier aspect mérite d'être développé. Alors que près de 9% des participants wallons (9%) profitent de l'occasion pour visiter les pays voisins et que quelques touristes étrangers en font de même en Wallonie, il est peut-être dommage, en ce moment d'incertitude et de difficulté institutionnelles, qu'on n'enregistre pas d'intérêt notable des flamands pour le patrimoine wallon et vice-versa ... Les sites internet de l'évènement ne sont d'ailleurs pas disponibles dans la langue des compatriotes voisins³³, contrairement à celui de la Région de Bruxelles-Capitale. D'ailleurs l'évènement est organisé à Bruxelles en différé, afin de ne pas entrer en compétition avec les autres régions du pays. A méditer, si l'on voulait profiter aussi de cette occasion pour aplanir les replis identitaires...

b) Autres mesures de sensibilisation

Mis à par les « Journées du Patrimoine », la Wallonie a conduit un effort de simplification des procédures administratives et l'administration poursuit son effort de sensibilisation à travers de nombreux nouveaux outils, tels que le « certificat de patrimoine » et la « fiche d'état sanitaire », déjà signalées. Un autre volet regarde la politique de production culturelle, comme celle menée depuis longtemps en matière de publication d'ouvrages d'information, de sensibilisation, de divulgation et de vulgarisation et aujourd'hui confiée principalement – parmi d'autres missions – à l'« Institut du Patrimoine wallon » (IPW). On regrettera l'absence d'une tribune scientifique *indépendante*, où le débat culturel puisse se développer et où les savoirs puissent se transmettre au sein des métiers du patrimoine, comme la revue « M&L - Monumenten, Landschappen & Archeologie³⁴ » que nos voisins flamands publient depuis près de trente ans.

3.1.1.5 Former aux métiers du patrimoine bâti

La formation aux métiers du patrimoine est une richesse de savoirs et de savoir-faires à préserver et à valoriser. Dans ce sens, un Master complémentaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier a été récemment institué ; les cours sont dispensés par les Académies universitaires francophones de Belgique et la Haute Ecole Charlemagne. L'Institut du Patrimoine wallon (IPW) accueille un « chantier-école », le Centre de Perfectionnement aux métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu qui offre des formations.

Un débat est actuellement en cours afin d'établir un « agrément » pour les architectes et les experts qui seraient autorisés à intervenir sur le patrimoine bâti dans le cadre de chantiers de restauration et de conservation. Ce projet prétend ainsi garantir une meilleure qualité des interventions, mais au vu de certaines lacunes au sein de la culture patrimoniale wallonne, on peut s'interroger sur sa pertinence.

On signalera aussi que l'exploitation des nombreuses variétés de roche ornementale – un des principaux matériaux de construction de notre patrimoine bâti – représente aujourd'hui encore un secteur d'activités vivant à haute valeur ajoutée : environ 1 000 emplois directs pour environ 100 millions d'euros en chiffre d'affaire annuel et de nombreux emplois en aval dans les filières de transformations (tailleurs de pierres et marbriers). Ces métiers traditionnels méritent de continuer à être soutenus, d'autant qu'ils restent ouverts aux innovations technologiques, de l'utilisation des techniques numériques à la recherche de processus productifs durables. On notera que le CWATUPE (art.110) prévoit la possibilité de remettre brièvement en activité un gisement abandonné pour des besoins patrimoniaux au sens large tant dans le cadre d'intervention sur le bâti existant que des nouvelles constructions.

³³ Le site wallon n'est d'ailleurs disponible ni en néerlandais, ni en allemand, ni même en anglais, ce qui représente un obstacle objectif à une participation de visiteurs étrangers.

³⁴ <http://www.menl.be/>

3.1.1.6 Se donner les moyens d'une vision globale

Les possibilités d'évaluation des évolutions du patrimoine reconnu wallon se limitent malheureusement aux constats précédents : dans ce domaine, une connaissance fine des cas particuliers est en effet indispensable et requiert un travail colossal mené par un grand nombre d'acteurs.

Toutefois, au risque d'une excessive simplification, le tracé d'une représentation globale est souhaitable si l'on désire qu'il puisse contribuer à la restructuration du territoire : combien de biens bâtis wallons présentent une valeur patrimoniale ? Où sont-ils situés ? Sont-ils correctement protégés ? Quel est l'état général de conservation du patrimoine bâti régional ? Quels sont les biens menacés de disparition ou de lourdes altérations, et où sont-ils situés ? Autant de questions qui restent pour l'instant sans réponse précise.

Le patrimoine reconnu wallon peut compter sur un cadre normatif globalement satisfaisant, sur le soutien financier des institutions publiques et sur la contribution de bon nombre d'experts, de volontaires et de citoyens. C'est toutefois dans la pratique que persistent de larges marges de discrétion et des mécanismes pervers, dont la plupart des acteurs institutionnels ont visiblement conscience et auxquels ils s'attachent à trouver des solutions petit à petit.

La passion que suscitent les débats sur la protection du patrimoine bâti et les interventions sur celui-ci ne peuvent cependant occulter les grands enjeux que la Wallonie est appelée à affronter. Se souviens-t-on des émois que suscitaient les interventions « inventives » de Viollet-le-Duc sur les vieilles églises françaises au moment-même où le Baron Haussmann réinventait tout Paris ? On risque de répéter une situation semblable si l'on limite la discussion sur les problèmes internes au patrimoine bâti dans son sens traditionnel.

Un glissement qui fera date est en cours. Les inquiétudes et les défis environnementaux qui affectent nos sociétés appellent à reconsidérer l'approche traditionnelle au patrimoine. Le mot d'ordre de la « ville durable », avec toutes les confusions et incertitudes qui le caractérisent, se fait sa place dans ce domaine aussi. De ce point de vue, le patrimoine reconnu wallon, avec ses quelques milliers de biens, ne représente qu'une goutte dans l'océan qu'il conviendra de savoir affronter mais en retrouvant le lien entre l'attention à des objets ponctuels et la continuité spatiale du territoire. C'est dans ce cadre qu'un renouvellement de l'approche du patrimoine bâti à partir du thème du « patrimoine ordinaire » s'impose.

3.1.2 Situation du « patrimoine non reconnu »

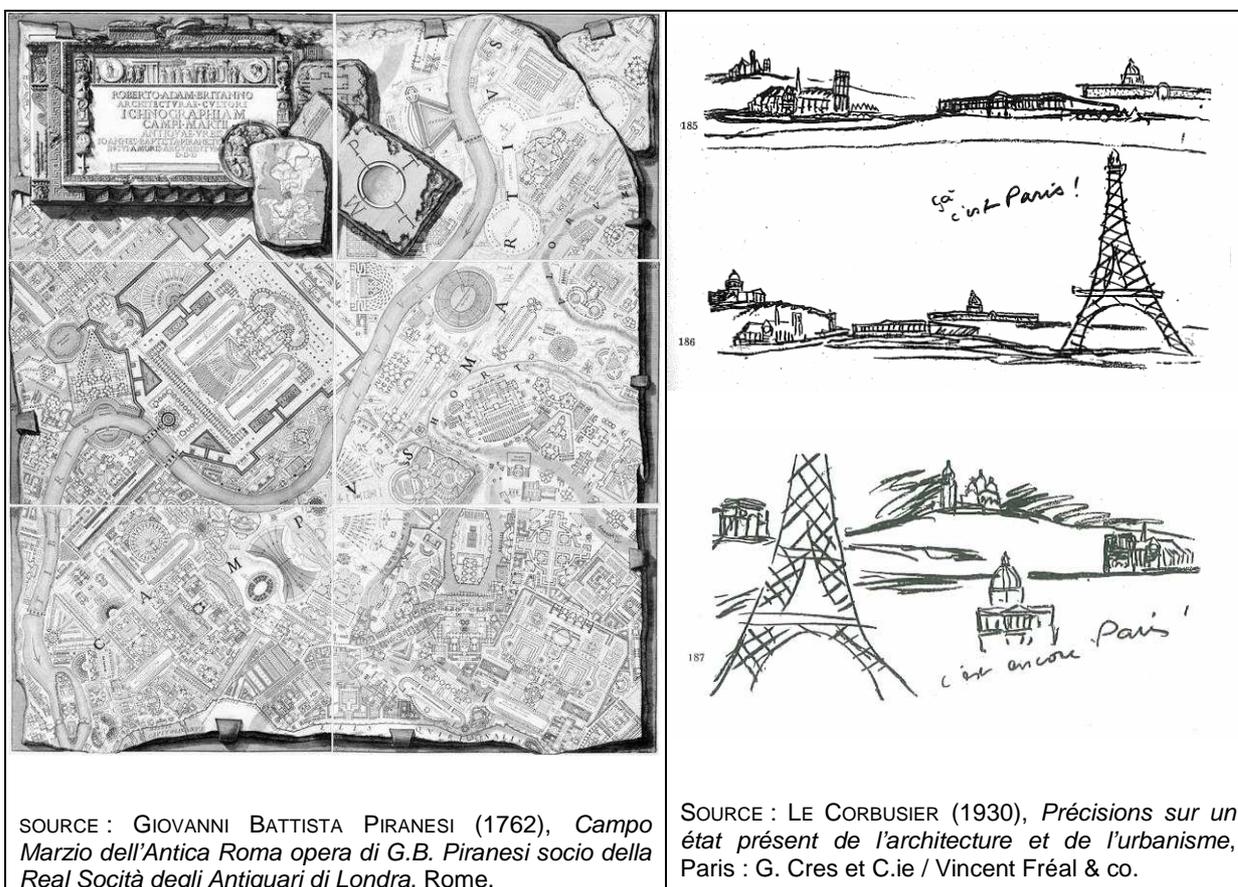
Comme tout territoire d'urbanisation ancienne, la Wallonie dispose aussi d'un important patrimoine bâti ordinaire. Le nombre relativement réduit des biens patrimoniaux classés traités dans le chapitre précédent s'avère insuffisant pour répondre aux grands défis que la région affrontera dans le futur, alors que le patrimoine ordinaire pourrait s'avérer un levier bien plus efficace. Mais qu'est-ce donc que le « patrimoine ordinaire », et quelle place occupe-t-il aujourd'hui au sein de la thématique ?

Le CWATUPE définit le patrimoine par « l'ensemble des biens immobiliers dont la protection se justifie en raison de leur intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social, technique ou paysager » qu'il distingue en catégories : monument, ensemble architectural, site et site archéologique. La définition qui en est faite se rapporte à celle formulée dans la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985) lui donnant une *acceptation patrimoniale orientée vers le « remarquable »*³⁵. La notion de patrimoine bâti « ordinaire » n'est par contre pas l'objet d'une définition légale en région wallonne. Cependant, la littérature existante et quelques outils permettent déjà d'en apprécier la nature.

3.1.2.1 Un état des savoirs sur le « patrimoine ordinaire »

Les gravures de Piranèse dépeignant sa vision de la Rome antique, le campo Marzio, illustrent parfaitement l'image d'une « ville où tout est monument ».

Deux croquis de Le Corbusier illustrent une lecture analogue de la structure urbaine de Paris : la ville, réduite à ses seuls monuments dominant le paysage de la vallée de la Seine et délicatement posés sur de grandes pelouses vertes. Même privée de son « patrimoine ordinaire », selon Le Corbusier, « C'est encore Paris ! ».

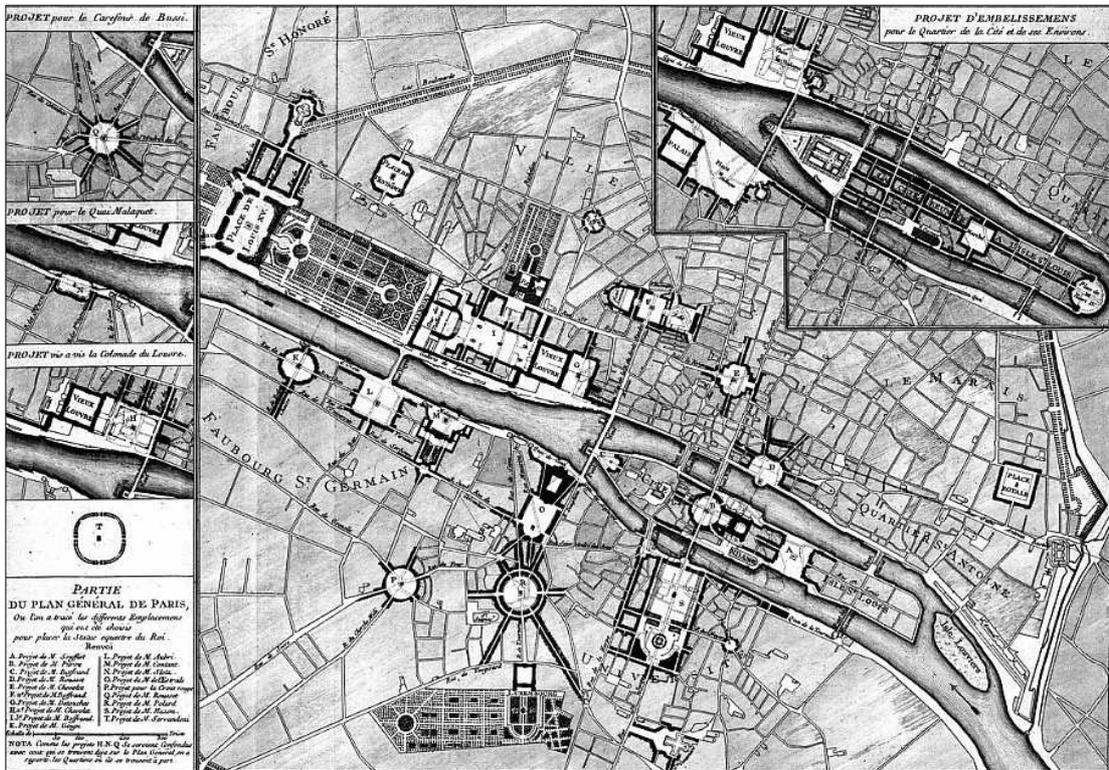


SOURCE : GIOVANNI BATTISTA PIRANESI (1762), *Campo Marzio dell'Antica Roma opera di G.B. Piranesi socio della Real Società degli Antiquari di Londra*, Rome.

SOURCE : LE CORBUSIER (1930), *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris : G. Cres et C.ie / Vincent Fréal & co.

³⁵ Le nouvel inventaire du patrimoine architectural en région wallonne, Thérèse Cortembos, Les cahiers de l'urbanisme N°32, Collectif, décembre 2000, p 67

On le voit dans le plan de Paris de Pierre Patte, les « monuments remarquables », les places dans ce cas-ci, sont comme l'ossature d'une structure urbaine qui « tient ensemble » la ville. Et que tient donc ensemble cette ossature au juste, si ce n'est le « patrimoine ordinaire » ?



SOURCE : PIERRE PATTE (1767), *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris : Rozet libraire.

La notion de « patrimoine ordinaire » s'affirme en Europe principalement au lendemain des deux conflits mondiaux, lorsque se pose la question de la reconstruction urbaine des villes détruites et que les architectes et urbanistes se rendent compte de l'importance de conserver ou de restaurer les paysages urbains dans leurs continuités spatiales.

La littérature à ce sujet est longue, même si elle pourrait se restreindre aux contributions fondamentales des italiens (Gustavo Giovannoni et plus tard Saverio Muratori), des français (Marcel Poëte et Gaston Bardet) et des britanniques (M.R.G. Conzen).

Examinons seulement deux positions, l'une plus célèbre et l'autre plus savante. Aldo Rossi, consacre le deuxième chapitre de *l'Architecture de la Ville*³⁶ à expliquer la distinction fondamentale dans la structure des « faits urbains », c'est-à-dire de ces éléments bâtis qui forment tissu, entre ce qu'il nomme « les éléments primaires » et « l'aire ». Les éléments primaires sont, selon Rossi, identifiables aux monuments, mais aussi aux lieux non-bâtis où se sont produits des faits historiques significatifs dans la vie d'une ville. Il s'agit toujours d'éléments dont l'architecture est particulièrement bien définie, qui changent parfois d'usage ou de conformation au fil des siècles, mais qui présentent un caractère de permanence. De plus, ces éléments primaires s'avèrent souvent jouer un rôle propulseur, catalysant, dans les transformations urbaines : sur eux se replie une ville, et d'eux repart son développement, comme dans le cas des amphithéâtres d'Arles et de Nîmes. Les éléments primaires se caractérisent donc avant tout par leur forme finie, par leur rôle historique, leur valeur artistique et architecturale exceptionnelle, leur singularité au sein de la structure urbaine, leur rôle fédérateur au sein des tissus.

³⁶ ALDO ROSSI (1966), *L'architettura della Città*, Venise : Marsilio, 1966 [éd. française : *L'Architecture de la Ville*, trad. de Françoise Brun, Paris : Équerre, 1981]

Aux éléments primaires, Rossi oppose la notion d'aire. Sans entrer dans les détails de la discussion que l'architecte propose du point de vue sociologique, géographique, perceptif, psychologique ou économique, on peut aisément ramener la notion d'aire à celle de zone fonctionnelle, de quartier, de « morceau de ville » ou de tissu résidentiel. Selon Rossi, l'aire se caractérise avant tout par la valeur du foncier et l'occupation du sol ; cette dualité entre « éléments primaires » et l' « aire » constitue le fondement de toute structure urbaine.

Un autre auteur, Gianfranco Caniggia³⁷ (élève de Saverio Muratori et contemporain d'Aldo Rossi), propose une lecture plus systématique de cette dualité entre « l'os et la chair » de la ville. A partir de l'étude des plans des rez-de-chaussée de plusieurs villes, l'auteur procède à une lecture du fait urbain et de ses évolutions fondée sur le rapport entre typologie architecturale et morphologie urbaine. Une typologie architecturale serait un schéma spatial idéal de base auquel répondrait toute architecture bâtie, où formes spatiales et « modes de vie » (usages de l'espace) sont intimement liés. La typologie diffère du modèle en ce que ce dernier est une réalité bâtie ayant servi de base à l'imitation ou la réplique. On trouvera donc le type de l'église à plan central ou basilical, la maison sur lot en profondeur ou à patio, en ligne ou en bloc, etc...

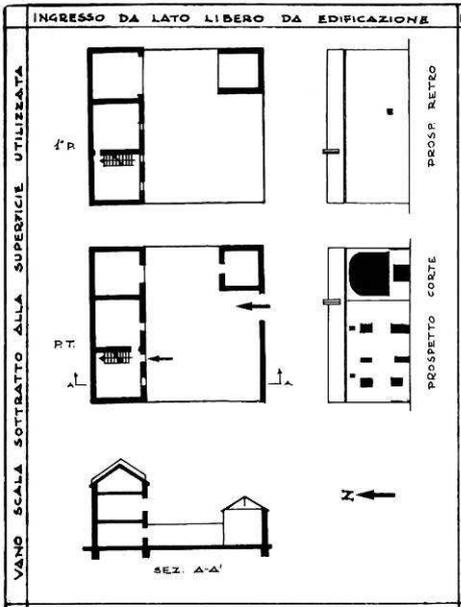
Caniggia démontre aussi la possibilité de ramener les édifices à une cellule élémentaire et à des principes de développement de celle-ci qui qualifient la typologie architecturale. L'assemblage de plusieurs édifices d'une même typologie donne lieu, selon les conditions topographiques et climatiques ou les divisions du parcellaire, à des « tissus urbains » dont le rapport à la rue, le gabarit, le mode d'occupation de l'intérieur d'îlot sont autant de variables possibles. On trouvera ainsi des îlots en bloc gothique, en ligne, à courtine baroque, ouverts, etc...

L'assemblage des « tissus » dans une structure du maillage viarie, la disposition des activités urbaines, la distance entre celles-ci, les formes d'expansion urbaine donnent lieu aux « organismes urbains », et ainsi de suite jusqu'aux « organismes territoriaux ».

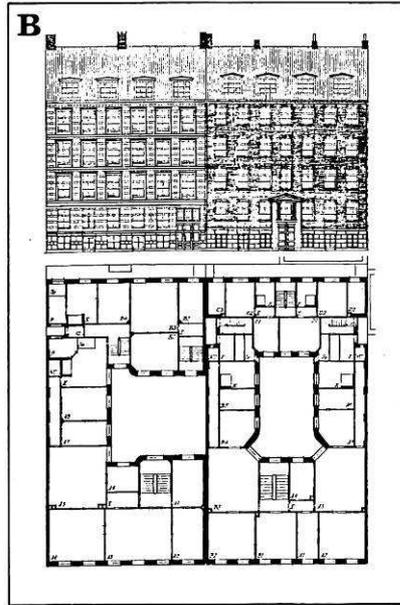
L'aspect le plus intéressant de cette approche est la distinction qui s'opère entre typologies et tissus « de base » ou « non-spécialisés » et typologies et tissus « spécialisés ». La première famille fait référence au bâti qui abrite principalement la résidence et ses activités connexes de proximité, alors que la deuxième rassemble le monde des édifices remarquables et de monuments (églises, marché, tribunaux, théâtres, résidences nobiliaires, allées monumentales, ...).

Ce qu'il importe de retenir de cette littérature, qui s'attache à comprendre les mécanismes qui régissent la formation et l'évolution de l'architecture et des formes urbaines « spontanées » ainsi que de leurs caractères locaux en relation à des « modes de vie », ce n'est pas la recherche de méthodes d'une adhésion passéiste ou nostalgique aux formes anciennes, mais bien la possibilité d'en comprendre les mécanismes pour pouvoir *choisir* des modalités de conservation et de création contemporaine en continuité ou en rupture avec le contexte existant. Il ne s'agit en aucun cas de la recherche d'une norme, mais plutôt de l'identification des codes collectifs historiquement établis et qui transcendent souvent les époques. C'est pourquoi ces approches attachent autant d'importance, d'une part à la continuité spatiale du bâti et de l'autre à la lecture diachronique des transformations.

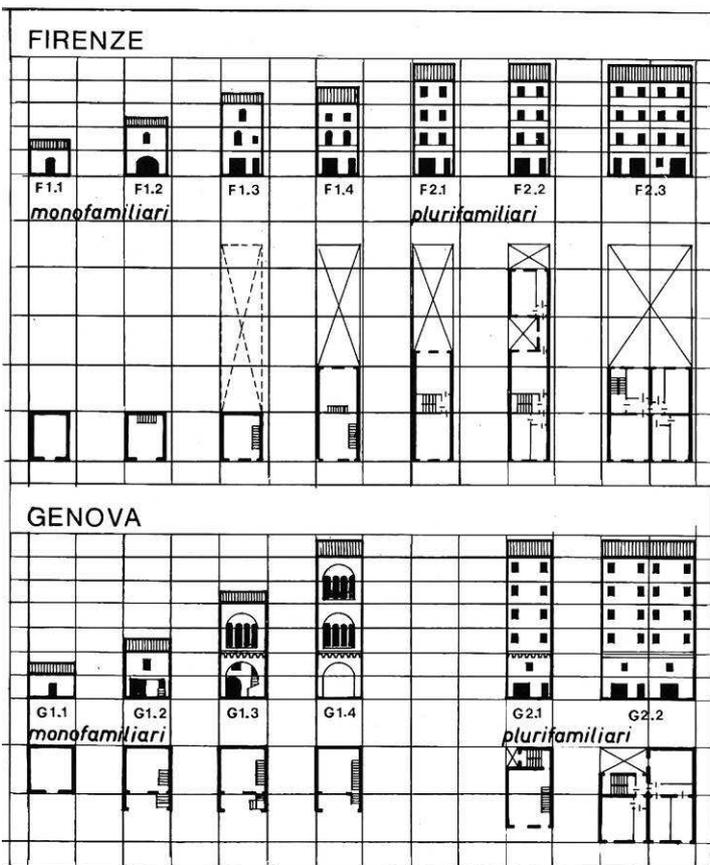
³⁷ GIANFRANCO CANIGGIA, GIAN LUIGI MAFFEI (1979). *Composizione architettonica e tipologia edilizia : 1: Lettura dell'edilizia di base*, Venise : Marsilio [trad. française de PIERRE LAROCHELLE (2000), *Composition architecturale et typologie du bâti : 1. Lecture du bâti de base*, Québec : Université Laval].



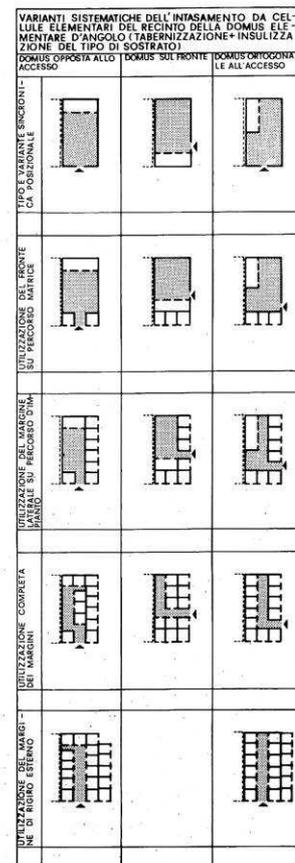
Type de maison à cour (patio), Piémont oriental



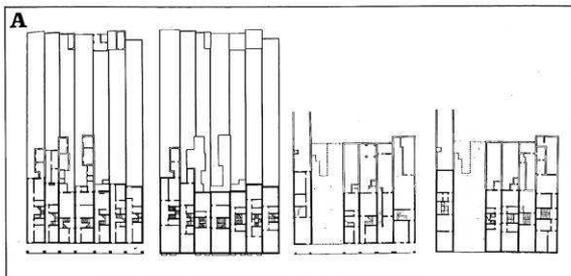
Copenhague: exemple de maison en ligne à cour fermée et à double façade sur rue (1853-56) ; type dominant dans les expansions urbaines récentes des villes européennes



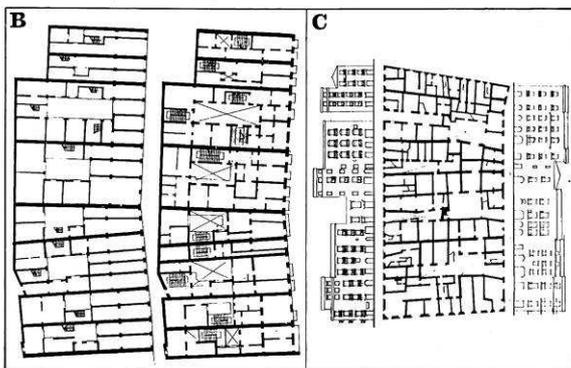
Florence, Gênes : schéma reconstitutif des principales mutations diachroniques du type de base relevé dans les aires étudiées.



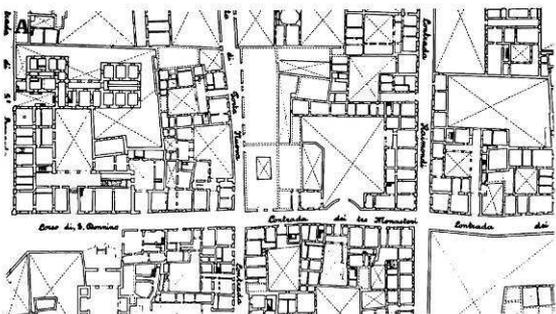
Pienza : tableau des mutations diachroniques des types et tissus de « domus » élémentaires en maisons en pseudo-ligne.



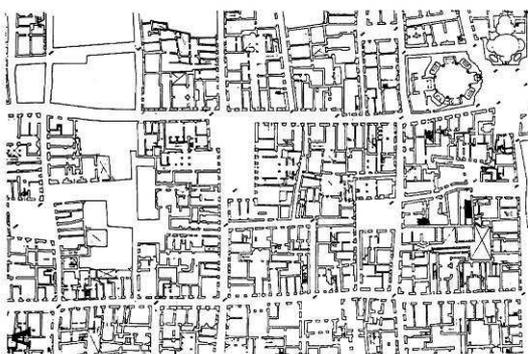
Padoue : types en ligne sur lot en profondeur



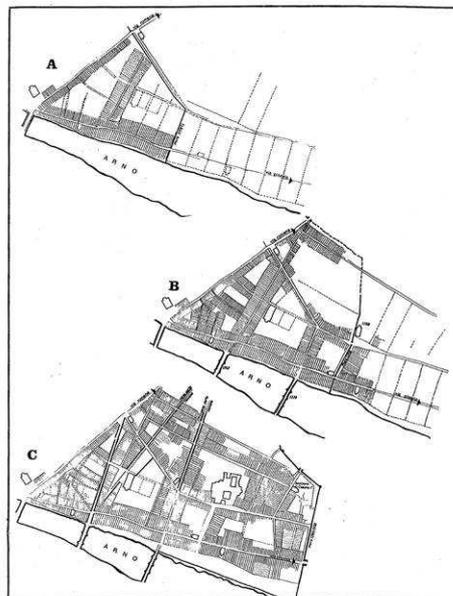
Naples (à gauche) : maisons à cour dérivées du type «domus». Palerme (à droite) : maisons en pseudo-ligne dérivées d'une précédente lotisation du type «domus» et mise en place par processus d'insulation.



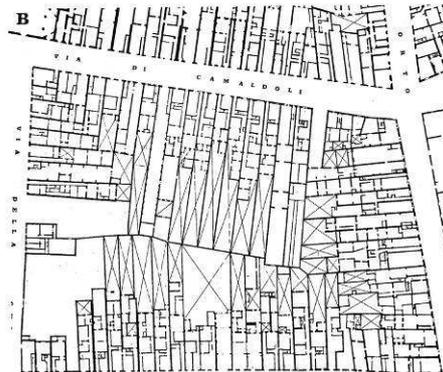
Côme : tissu de maisons à cour dérivée de l'implantation précédente à «domus» élémentaires. Mutation importante mais permanence du schéma à îlots carrés (1:1/2000è).



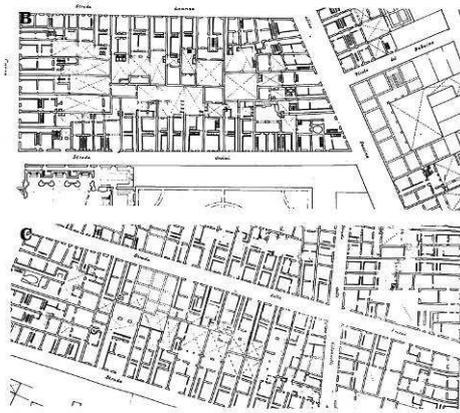
Genes : permanence du tissu à îlots carrés de fondation romaine (1:1/500è).



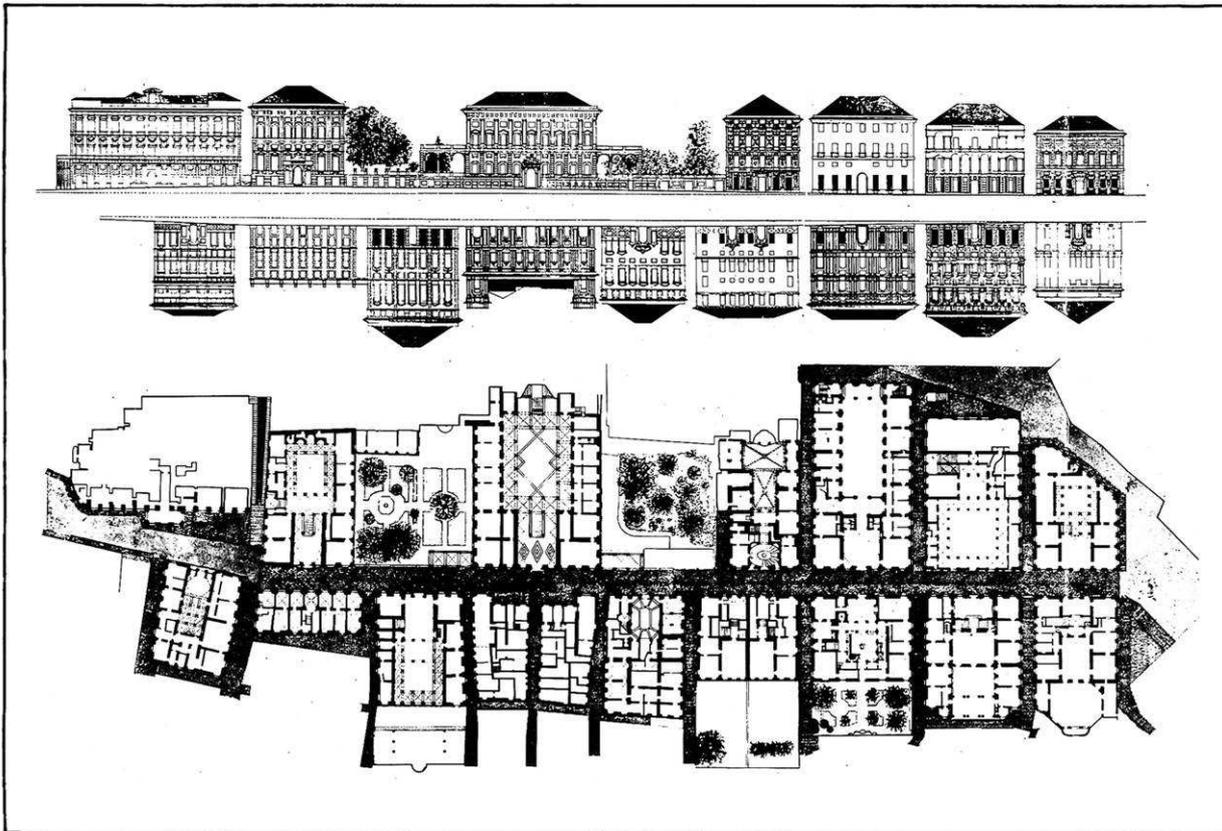
Florence : hypothèse sur les phases de formation du tissu urbain du quartier S.Frediano. **A.** édification en «bourgade» le long des parcours primitifs à l'intérieur du périmètre des fortifications. **B.** consolidation des parcours secondaires et extension jusqu'aux nouvelles fortifications et outre. **C.** complétion du tisse et restructuration par l'ouverture de nouvelle voies.



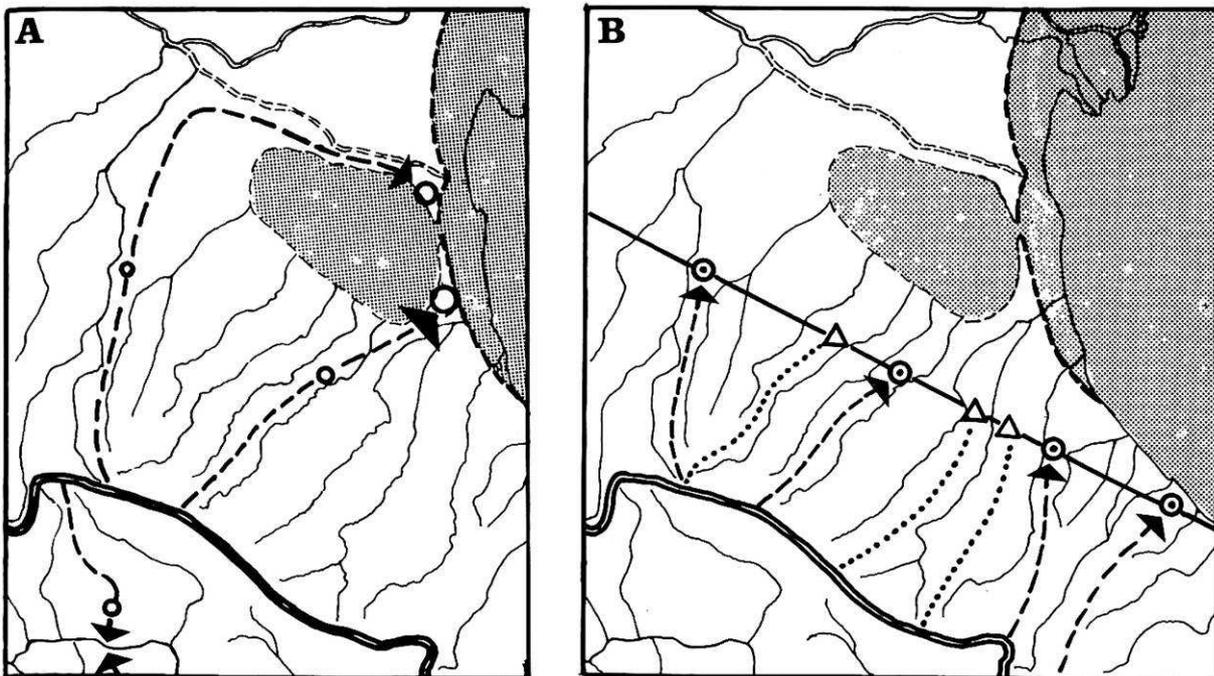
Florence : relevé typologique des plans de rez-de-chaussée (1:2000è)



Rome : relevés typologique des plans de rez-de-chaussée (1:1/2000è). Exemples de tissus dans le Trident de Place du Peuple.



Gênes, Strada Nuova : exemple de tissu spécialisé pianifié (résidences nobiliaires) en marge de l'aggrégat existant



Evolution des organismes territoriaux

A. Lien entre mutation hydrographique et localisation différenciée des cités portuaires .

B. formation progressive de la modularité de localisation des villes et des «forums» le long de la Via Emilia.

3.1.2.2 *Limites et vertus des (nouveaux) inventaires du patrimoine architectural*

En Wallonie, le nouvel inventaire du patrimoine architectural (IPA) contribue déjà à identifier des formes de *patrimoine ordinaire* (les « ensembles ordinaires à valeur patrimoniale ») en se rapprochant davantage de la définition donnée aux « ensembles » dans la convention du Patrimoine mondial de 1972³⁸. L'ambition affichée dans la mise à jour des inventaires est de considérer le patrimoine *qui peut valoir par sa répétition, par son anonymat* ; de prendre en compte des formes urbanistiques *moins remarquables témoins de l'occupation d'un territoire et de son organisation par une société, dans l'espace et dans le temps*.

Thérèse Cortembos³⁹ explique la double ambition des nouveaux inventaires du patrimoine architectural : mettre à jour la connaissance du patrimoine wallon selon un approche élargie aux notions d'ensemble monumental et ordinaire d'une part, et de *se donner pour objectif d'identifier les spécificités patrimoniales d'un territoire communal, dans une vision globale et si possible prospective, afin de les proposer à la réflexion lors de l'élaboration des documents qui régiront nos paysages construits* de l'autre. La nécessité d'une complémentarité entre l'approche des spécialistes du patrimoine et celle des aménageurs est ainsi déjà annoncée : les uns s'attachant davantage à une mise en cohérence des ensembles bâtis dans une approche visuelle et esthétique, les autres cherchant à prolonger la signification d'un lieu à travers une approche diachronique.

L'IPA se structure donc en plusieurs parties : une synthèse des caractéristiques générales de la commune étudiée selon quatre thèmes (les paysages, l'approche socio-économique, le contexte architectural et, enfin, le cadre politique et administratif) successivement développée par localité ; l'inventaire proprement dit accompagné d'un repérage des biens sur une carte géographique ; une série d'annexes reprenant en outre les dispositions légales en matière de patrimoine et d'urbanisme pour le territoire traité.

3.1.2.3 *Les outils d'aménagement (RBSR et RGBZPU)*

Au-delà de cet instrument propre à la culture patrimoniale, d'autres outils sont également mis en œuvre sur le territoire régional afin de valoriser le patrimoine bâti : c'est le cas notamment des Règlements Généraux sur les Bâtisses (RGBZPU et RBSR) qui ont pour objet de préserver ou reconstituer l'unité de certains ensembles bâtis « traditionnels ».

Le Règlement Général des Bâtisses en Zone Protégée en matière d'Urbanisme (RGB/ZPU ou « règlement sur les centre anciens protégés ») et le Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RBSR) ont été adoptés respectivement en 1976 et en 1985.

Le premier apparaît en réponse aux importantes opérations de restructuration des années soixante (plan Manhattan à Bruxelles, mise en place du réseau autoroutier dans l'agglomération liégeoise, ...) ; le second suit après quelques années en réponse à un besoin de mieux maîtriser les effets des dynamiques de périurbanisation en milieu rural et plus particulièrement l'intégration des nouvelles constructions dans le cadre bâti et les tissus traditionnels ruraux. Ces outils signalent donc l'existence en Wallonie de tissus bâtis de qualité (cf. Indicateur 4).

³⁸ « *Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunis, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.* » Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel 1972, art.1

³⁹ Le nouvel inventaire du patrimoine architectural en région wallonne, Thérèse Cortembos, Les cahiers de l'urbanisme N°32, Collectif, décembre 2000, p 67

Les deux outils ont donc une dimension protectrice et ont pour objectif premier de préserver certains ensembles bâtis présentant une valeur patrimoniale, à travers l'homogénéité de leur structure urbanistique et de leurs composantes architecturales. Ils contiennent un ensemble de règles destinées à assurer la préservation des caractéristiques du tissu traditionnel par une approche principalement mimétique.

En milieu rural, l'effet « banalisant » des RGBSR est décrié par certains aménageurs⁴⁰. Les prescriptions des règlements sont en effet édictées principalement à l'échelle du bâtiment individuel et ne permettent pas une maîtrise effective sur la composition d'ensemble des tissus produits. Il en résulte d'une part, une production architecturale « standardisée » souvent liée à des typologies pavillonnaires dites « clé-sur-porte », d'autre part, une juxtaposition d'interventions individuelles qui galvaudent parfois les dynamiques paysagères et urbanistiques des noyaux ruraux⁴¹.

En milieu urbain, la publication⁴² des « atlas des centres anciens » ont précédé la rédaction du Rgb/Zpu, et ont souvent accompagné la définition des premiers périmètres protégés. Ces atlas présentent une reconnaissance au cas par cas des structures bâties et non bâties, ainsi que des actions à mener en termes de restructuration. Si certains atlas sont particulièrement exemplaires dans leur conception⁴³ (participation et sensibilisation de la population, prise en compte du patrimoine social, étude de la morphogénèse des lieux,...), on note néanmoins que le contenu de ces documents n'a aucune valeur réglementaire et semble d'ailleurs assez peu utilisé⁴⁴. Il s'agit donc bien souvent pour l'auteur de projet d'appliquer des règles générales de manière systématique au contexte local.

Dans les deux cas, la limite de ces outils réglementaires réside en effet principalement dans leur caractère protectif et statique qui ne permet qu'une duplication du bâti traditionnel, sans réellement en comprendre la signification et le mode de construction⁴⁵. Ces règlements aboutissent parfois à une version figée voire « folklorisée » du tissu vernaculaire, occultant le fait que ces tissus dont nous avons hérité résultent en définitive d'une construction inscrite dans un temps long et en perpétuelle transformation.

⁴⁰ « Certains ont vu dans le RGBSR une initiative enfin capable de mettre fin au caractère hétéroclite qui a peu à peu dévoyé le bâti rural. Depuis les années '70, la prolifération de lotissements où tout un chacun pouvait installer la villa de ses rêves a laissé des traces et des habitudes [...]. Les rues de villages prolongées à l'infini par des quatre-façades faussement modestes et régulièrement espacées, ont été bâties sans entorses au RGBSR. Aujourd'hui, ces fermettes sans cultures ni bétail apparaissent-elles vraiment plus respectueuses de la réalité rurale que les villas « exotiques » des années '70 ? », JANINE KIEVITS (2009), Fiche d'information théorique et pratique, « Aménagement du territoire et urbanisme », n. 9 (<http://www.iewonline.be/IMG/pdf/L51anx.pdf>).

⁴¹ « Particulièrement pour le RGBSR, les principes d'implantation peuvent entraîner, par un processus de reproduction ou de répétition, la négation de la morphologie du village rural », La DGATLP, sa vision, ses objectifs, Rapport d'activité de la DGATLP, 2006, p 108

⁴² <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DAU/Pages/Urbanisme/ZPU.asp>

⁴³ ANNE-CATHERINE BIOUL ET JEAN-ALEXANDRE POULEUR (2001), *A Fontaine-l'Evêque, la participation de la population à l'élaboration de l'atlas du patrimoine architectural du centre ancien*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 37.

⁴⁴ « L'audit administratif montre que seules trois communes sur onze utilisent l'atlas, souvent comme référence présente en mémoire et consultée ponctuellement, plutôt qu'un usage systématique pour chaque demande dans la zone. » JEAN-ALEXANDRE POULEUR, NICOLAS ROCHET (2005), *Une réglementation plus appréciée qu'il n'y paraît*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 57, p. 41.

⁴⁵ « Nos centres anciens se sont toujours adaptés aux ambiances et au climat ou plus largement à l'environnement jusqu'à en faire un enjeu architectural. Chacun sait que l'évolution des styles au cours des siècles, autrement dit l'histoire de l'art, peut ainsi se lire comme l'évolution d'un système constructif et même d'une compétence à édifier comme l'entend Françoise Choay », in LORENZO DIEZ (2009), *Le patrimoine un développement durable qui s'ignore*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 72, p. 69.

On citera par exemple, dans le cas des RGBZPU les normes relatives à la composition des façades des rez commerciaux. La tendance à élargir les vitrines commerciales qui s'affirme dès la fin du 19^{ème} siècle suite à l'introduction des techniques de construction mixtes fer-maçonnerie et la maîtrise des techniques verrières ne s'inscrit pas du tout dans la norme visant à ramener les charges de façade jusqu'au sol à travers l'introduction de trumeaux. Il n'est pas rare que les édifices « traditionnels » ne soient pas en règle avec le règlement !

Dans le cas des RGBSR, l'extension très limitée des périmètres adoptés, souvent limité au seul noyau d'habitat traditionnel (cf. Indicateur 4) dénonce l'incapacité de l'outil à répondre aux problèmes qui affectent le reste du territoire des communes rurales.

3.1.2.4 Les outils d'urbanisme opérationnel

Les outils « d'urbanisme opérationnel » visent la dynamisation et la réhabilitation d'ensembles bâtis fortement « dégradés » : ils ont pour objet de participer à *la réaffectation, au recyclage, à la réutilisation ou à la reconversion d'espaces bâtis ou non et contribuent ainsi à ce que ces espaces ne soient pas des espaces perdus, mais se transforment en de nouveaux espaces réutilisés*⁴⁶. A la différence des règlements d'aménagement, ils signalent des zones problématiques en attente d'un « projet » ; ils ne s'appuient pas sur des mesures individuelles mais sur des projets de restructuration d'ensemble et sont dotés de moyens financiers destinés à y soutenir l'intervention des pouvoirs publics.

Parmi les outils d'urbanisme opérationnels on distingue, selon leurs objets les leviers financiers prévus :

- la rénovation urbaine, qui repose sur des partenariats publics/publics afin d'intervenir sur des éléments bâtis ou non bâtis, avec des taux de subventionnements plus important pour le logement ;
- la revitalisation urbaine, qui s'appuie sur des partenariats publics/privés en vue de mener des actions sur l'espace public et l'habitat ;
- les sites à réaménager, qui visent plus particulièrement la réhabilitation, la réaffectation et l'assainissement des sites productifs désaffectés.⁴⁷

La rénovation et la revitalisation consistent donc à favoriser l'attractivité des territoires urbains en se focalisant plus spécifiquement sur le logement et l'espace publics, parfois au détriment de fonctions polarisantes ou porteuses d'identité⁴⁸.

⁴⁶ MICHEL DACHOUFFE (2008), *La reconversion de territoires essentiellement urbains au travers des outils de l'Aménagement opérationnel*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 68, p. 26.

⁴⁷ « La majorité des SAED sont de petits sites (53% (938 sites) < 1ha) et concernent une grande diversité de secteurs d'activité économique (75% de ces « petits sites » sont répartis en 20 secteurs d'activité économique) [...] les grands sites (>15ha) ne représente que 6% (111sites des SAED) mais concerne néanmoins 55% (3525 ha) de la superficie totale de ceux-ci. Ils représentent une moins grande diversité en terme de secteurs d'activité économique concernés (essentiellement les charbonnages et les carrières) [...] ce sont les « petits sites » qui ont une influence prédominante sur les zones d'habitat, voire sur les centres urbains ; les « grands sites » étant situés de manière plus marginale ou excentrique par rapport à ces zones d'habitat et centre urbain », Inventaire des sites d'activité économique désaffectés, DGATLP, juin 2003, p12, p16, p17

⁴⁸ « Pour redorer l'image des villes il semble important de ne pas se focaliser sur le seul logement mais de considérer également les fonctions créatives d'attractivité et de dynamique de développement. Les besoins devraient être mis en évidence pour pallier les manques en équipement de base. Pour ce qui est des commerces, des appuis spécialisés semblent nécessaires pour faire les bons choix », CREAT (2010), *Rénover et revitaliser les centres urbains en Wallonie, Vade-mecum de la rénovation et de la revitalisation urbaines*, SPW, p. 47.

La procédure de SAR (ex SAED) a quant à elle davantage vocation à favoriser *l'éradication de chancre et le recyclage de superficies importantes dans les villes*⁴⁹, en « assainissant », rénovant ou réhabilitant des sites d'activité désaffectés qui ont un « impact visuel négatif » ou « un effet déstructurant » sur le tissu urbanisé⁵⁰.

Même si ces sites n'abritent pas toujours des architectures industrielles d'exception, ils présentent bien souvent des caractéristiques architecturales et urbaines propres et trop souvent négligées, à la fois antinomiques à celles de la ville traditionnelle et complémentaires à celle de la ville moderne et contemporaine. Pourtant, ces caractéristiques ont inspiré, de tout temps, nombre d'artistes, poètes, cinéastes et architectes : à quel point ce patrimoine culturel, social, technique et paysager « mineur » est-il pris en compte en phase de décontamination et de réaffectation ?

Dans le cadre des politiques de recentrage urbain, l'amélioration du cadre de vie et de l'image urbaine constitue un des fers de lance des acteurs de l'aménagement du territoire tandis que les structures urbaines anciennes sont perçues comme vecteur de cohésion sociale et support de l'identité collective.

Derrière l'ambition de ces outils d'assurer *l'entretien, la valorisation et la requalification du patrimoine bâti et non bâti*⁵¹, on remarque que leur contenu patrimonial est très limité quant il n'est pas inexistant et la réalité cache en définitive une sensibilité patrimoniale fortement tributaire des considérations du commanditaire et de l'auteur de projet⁵².

De nombreuses opérations de revitalisation et de rénovation récentes ou en cours de réalisation sont accompagnées de discours signalant le potentiel de ces outils en terme de valorisation du patrimoine. Dans le cadre de cette recherche il n'a pas été possible d'étudier un échantillon significatif de ces chantiers afin d'évaluer la pertinence des projets par rapport à la problématique patrimoniale, ni d'évaluer si entre les discours des auteurs de projets et des institutions et le projet réel on retrouve une ligne de conduite cohérente en ce qui concerne les contenus patrimoniaux.

3.1.2.5 Evolution par rapport aux objectifs du SDER de 99.

Si la notion de « patrimoine ordinaire » ne jouit pas d'un cadre normatif de reconnaissance au même titre que le patrimoine « reconnu », on note néanmoins la volonté de le prendre en compte tant à travers des outils réglementaires et opérationnels, dont les limites ont déjà été évoquées, qu'à travers certaines réalisations exemplaires.

⁴⁹ CREAT (2010), *Rénover et revitaliser les centres urbains en Wallonie, Vade-mecum de la rénovation et de la revitalisation urbaines*, SPW, p. 12.

⁵⁰ « Site » : bien immobilier ou ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé, Art 167, 1°, CWATUPE.

⁵¹ MICHEL DACHOUFFE (2008), *La reconversion de territoires essentiellement urbains au travers des outils de l'Aménagement opérationnel*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 68, p. 38 – 39.

⁵² *En ce qui concerne les interventions sur l'espace bâti, les opérations de rénovation urbaines seraient majoritairement liées à de la rénovation du bâti existant (selon l'étude, 55% des 81 dossiers consultés à la DGATLP en 2006), les opérations de revitalisation urbaine seraient davantage liées à des opérations de démolition/reconstruction avec une faible représentation de la rénovation (selon l'étude respectivement 53% et 13% des 55 dossiers consultés à la DGATLP en 2006), Bilan de la rénovation et de la revitalisation urbaine, document préparatoire à une publication, inédit, mars 2009, p53, p82*

On citera le cas de la Porte en Corroy⁵³ à Dinant, une intervention de restauration d'un monument ponctuel (une partie des fortifications médiévales) qui a donné lieu à une approche plus globale : d'autres pans de fortification, jusqu'à présent non protégés, ainsi que l'ensemble des habitations du quartier de l'impasse du Couret et de la rue de la Grêle ont été inclus dans le projet d'intervention. Cette opération de « conservation intégrée » s'inscrit dans une approche plus attentive aux « valeurs d'accompagnement » du patrimoine ordinaire, telle que celle prônée par la Déclaration d'Amsterdam.

Les orientations du SDER de 1999, en confiant un important rôle de levier au « patrimoine ordinaire » s'inscrit dans une logique plus ambitieuse, davantage liée aux politiques de renouvellement urbain où le patrimoine *pris dans son sens le plus large* pourrait participer à la mise en œuvre du processus de recentrage urbain. Ainsi en encourageant la réhabilitation des *quartiers dégradés* et la valorisation de *l'habitat historique des quartiers centraux* on souhaite palier aux mouvements actuels de désurbanisation⁵⁴. Depuis 1999, la littérature s'est enrichie en ce qui concerne le potentiel du « patrimoine ordinaire » dans les politiques de restructuration et de recentrage urbains ; on ne note cependant pas d'avancées significatives dans la pratique et la mise en œuvre des outils.

3.2 BILAN DES PISTES D'ACTIONS

3.2.1.1 Evolution par rapport aux objectifs du SDER de 99.

Les principales questions qui étaient affrontées dans le SDER ont trouvé des réponses de qualité et d'efficacité variable. La recherche de capitaux pour financer la conservation du patrimoine reste d'actualité et les nombreux outils mis en place commencent à répondre à ce besoin. Dans le même esprit, la transition radicale du rôle de l'administration et des institutions peut être mesurée sur le terrain et devrait être poursuivie. L'élaboration d'une stratégie de classement, d'entretien et de revitalisation est en cours mais doit encore aboutir. Cet aspect est urgent en vue de rassembler les données nécessaires à la construction d'une image globale de la thématique et de mettre la Wallonie en condition de gouverner stratégiquement la conservation de son patrimoine. Ce dernier est en effet un des leviers principaux impliqués dans l'effort de « reconstruction » d'une *image positive* de la région, en continuité avec les décennies précédentes lorsque la valorisation du patrimoine bâti représentait un des aspects plus cohérents et visibles d'un « politique de la ville » en Wallonie. Toutefois, on remarque que l'effort est parfois excessif, par exemple dans l'insistance sur les opérations de « réaffectation » du patrimoine. Lorsque cet effort est transposé à une échelle plus large que celle du bien singulier, à travers les outils d'urbanisme, le contenu patrimonial tend à s'effacer à la faveur d'autres objectifs (techniques, financiers, immobiliers, sociaux, ...). Enfin, bien que la question de la production d'un patrimoine contemporain de qualité n'ait pas été affrontée dans cette recherche, c'est bien ce lien qui apparaît comme l'enjeu principal du SDER aujourd'hui. A travers la place accordée ici à la notion de « patrimoine ordinaire », ce n'est pas seulement l'élargissement de la thématique qui est visée mais un réel glissement de perspective : qu'est-ce que la culture patrimoniale peut apporter à celle de l'Aménagement du Territoire aujourd'hui ?

⁵³ Cf. « La Lettre du Patrimoine », n. 7, 2007, p. 22

⁵⁴ DAU et DGATLP, *Opérationnalisation du SDER - Fiche thématique n°9 : patrimoine bâti*, déc. 2001, p. 1, 4.

A l'heure où les consciences signalent que la critique à l'urbanisme et à l'aménagement « fonctionnaliste » ne s'estompe pas dans la critique à la pratique du zoning mais demande une révision de fond des lignes de conduite. D'une attention presque exclusive aux problèmes des quantités, des performances techniques et des leviers financiers, il s'agit de restituer leur place à la qualité, la cohérence et la lisibilité des paysages en alliant anthropisation, faune et flore. Le patrimoine bâti est appelé à ne plus se présenter comme simple « document » ou fragment d'une époque passée, ni comme réceptacle prêt à échanger son identité contre une autre : le patrimoine bâti regroupe l'ensemble des éléments qui persistent irrémédiablement sur et dialoguent avec les structures urbaines et les paysages de la région. Le problème de la protection et de la valorisation du patrimoine reste fondamental mais est appelé à être dépassé pour poser la question : comment produire des paysages contemporains de qualité tout en considérant en impliquant les préexistences dans le territoire en évolution ?

La littérature existante montre une prise de conscience grandissante en Wallonie comme ailleurs du potentiel culturel et social du *patrimoine bâti ordinaire* dans les mécanismes de restructuration des territoires. Si dans les esprits, le lien entre dimension patrimoniale et aménagement du territoire semble être fait, dans la pratique – et malgré l'unification de la législation et de l'administration – une synergie plus importante attend de trouver sa place, les deux matières étant encore conçues comme séparées si pas antagonistes.

Ici réside certainement l'un des plus grands enjeux de la thématique. Comment créer des possibilités d'interaction entre patrimoine, urbanisme et aménagement du territoire ? Et plus spécifiquement en lien avec les politiques actuelles d'aménagement du territoire, comment appuyer les opérations de restructuration urbaines et territoriales à partir de la « réalité » concrète du bâti, non plus seulement dans sa dimension technique et quantitative mais aussi sa dimension culturelle et sociale ?

Une meilleure reconnaissance et prise en compte du patrimoine bâti ordinaire semble nécessaire : il s'agit de déplacer l'attention de l'objet patrimonial isolé à l'espace bâti et, vice-versa, d'appuyer le projet de restructuration du territoire à partir d'une analyse concrète et signifiante de ce que constitue ce patrimoine dans sa genèse et son mode d'appropriation.

Cet objectif soulève l'utilité d'une échelle d'observation et de réflexion intermédiaire appuyée « sur une analyse de la texture des ensembles urbains et ruraux, notamment leur structure, leurs fonctions complexes ainsi que les caractéristiques architecturales et volumétriques de leurs espaces bâtis et ouverts » (Déclaration d'Amsterdam, 1975).

3.2.1.2 Pistes d'actions à poursuivre dans le futur

La phase historique qui s'apprête à s'affirmer dans toute sa vigueur diffère radicalement de celles qui nous ont précédées. Alors que jusqu'à l'explosion démographique et urbaine de l'époque moderne il n'y pas ou peu de rupture de continuité entre les disciplines patrimoniales et urbanistiques, la spécialisation des compétences et la moderne division du travail engendre la naissance d'expertises spécialisées : archéologues, historien de l'art et de l'architecture, urbanistes, aménageurs. Cette séparation est aujourd'hui en cause. L'heure n'est plus à la protection d'un patrimoine menacé par une urbanisation sauvage et destructrice, mais à une re-compactage sur le bâti existant et à la production de nouveaux. Le rôle du patrimoine dans ce contexte peut être renouvelé. On notera en effet que jusqu'il y a moins d'un siècle, c'est sur la connaissance patrimoniale des phénomènes d'urbanisation que se fondaient une partie des réflexions sur la production de nouveaux paysages. D'autre part, les premières expériences-pilotes de « conservation intégrée » (plan de Bologne de P.-L. Cervellati) ne contenaient pas de solution de continuité entre réflexion patrimoniale et pensée urbaine. Si le mot d'ordre de la « conservation intégrée » doit être pris à la lettre, il serait utile de retrouver cette unité patrimoine-urbanisme.

Les fiches qui suivent illustrent des cas d'étude où cet objectif a été poursuivi, à partir des études menées pour le compte du Service des Monuments et Sites du Canton de Genève. C'est étrangement de la part de la culture patrimoniale qu'est partie, dans ce contexte, un renouvellement de la réflexion sur les modalités de structuration du territoire.

Tout comme le Département du Patrimoine-DGO4 en Wallonie, le *Service de Monuments et des Sites* du Canton de Genève (Suisse) a élaboré un jeu de couches cartographiques qui alimente le *Système d'information du territoire genevois* (SITG), auquel s'ajoutent quelques cartes produites par le service de *Sécurité civile*.

A côté de ces cartographies analogues à celles disponibles en Région wallonne, le *Service des Monuments et Sites* genevois a également pourvu à digitaliser, assembler et géo-référencer plusieurs plans historiques. Cela correspondrait en Wallonie à mettre à disposition, sur la même base de donnée les cartes Ferraris, (1771-1778), Vander Maelen (1846-1854) et Popp (1842-1879).

En outre, le service genevois a également préparé sous forme vectorielle un « Relevé des rez-de-chaussée de la vieille ville » en 1996 à l'échelle 1/500^{ème} sur la base des archives des demandes d'autorisation de construire.

Enfin, ce service a également confié à une cellule de recherche de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (le « Centre de Recherche sur la Rénovation Urbaine » dirigé par prof. Alain Léveillé, aujourd'hui à la HEPIA) une étude sur dynamiques de transformation territoriales récentes (ALAIN LEVEILLE (dir.), *Atlas du territoire genevois : permanences et modifications cadastrales aux XIXe et XXe siècles*, Genève : Goerg, 4 volumes 1993, 1997, 1998, 1999). L'étude a consisté à reporter sur le plan d'ensemble actuel les informations touchant les routes et les chemins, les limites de propriété, les constructions, certaines affectations ainsi que l'hydrographie contenues dans le « cadastre napoléonien (1808-1818) ». Une deuxième phase s'est attachée à produire une cartographie analytique montrant l'évolution du territoire cantonal de la fin du 18^{ème} siècle à la fin du 20^{ème} siècle selon trois modalités : les permanences (lorsque le tracé est toujours présent à l'identique), les persistances (lorsqu'il est encore perceptible, mais modifié) et les disparitions (lorsqu'il ne subsiste plus à aucun titre).

Deux aspects de la richesse d'information mis à disposition par le *Service des Monuments et des Sites* genevois méritent d'être mis en évidence puisqu'ils questionnent l'apport potentiel des savoirs patrimoniaux dans les pratiques d'aménagement du territoire : la tendance à considérer la dimension patrimoniale du territoire dans sa continuité spatiale d'une part, et l'attention constante à une approche diachronique focalisée sur la question de la relation dynamique entre *transformations* et *permanences* de l'autre.

Ce deuxième aspect se retrouve d'ailleurs dans l'« inventaire fédéral (suisse) des sites construits d'importance nationale » (ISOS). On y retrouve indiquées les « phases de croissance architecturale » et des objectifs de sauvegarde nuancés des biens recensés, inscrivant ainsi chaque bien dans un processus dynamique de transformation que chaque bien patrimonial sera tôt ou tard appelé à traverser et qu'il s'agit surtout de gouverner.

Couches cartographiques « traditionnelles » du Service de Monuments et des Sites (Canton de Genève) dans le Système d'information du territoire genevois (SITG).

SOURCE : <http://www.ge.ch/patrimoine/references.asp>



IMMEUBLES ET OBJETS CLASSÉS « MONUMENTS HISTORIQUES »

[service: Service de Monuments et Sites]

Peuvent être classés les monuments de l'histoire de l'art ou de l'architecture et les antiquités immobilières situés ou découverts dans le canton, ainsi que les terrains contenant ces objets et leurs abords; les immeubles et les sites dignes d'intérêt; les beautés naturelles qui présentent un intérêt archéologique, historique, artistique, scientifique, éducatif.



RECENSEMENT DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

[service: Service des Monuments et Sites]

Recensement, accompagné d'une évaluation à portée indicative, des valeurs historiques, architecturales, urbaines, d'usage et de reconversion, comprenant quatre catégories: exceptionnel, intéressant, intérêt secondaire, sans intérêt.



BÂTIMENTS INSCRITS À L'INVENTAIRE

[service: Service de Monuments et Sites]

Immeubles, monuments et éléments historiques caractéristiques



INVENTAIRE DES BIENS CULTURELS (OBJETS) À PROTÉGER PRIORAIREMENT EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

[service: Sécurité civile]



PÉRIMÈTRES PROTÉGÉS

[service: Service de Monuments et Sites]

Divers types de plans d'affectation du sol dont le but est la protection des sites naturels et bâtis: les zones protégées; les plans de sites naturels ou bâtis; les règlements spéciaux ou règlements de construction ayant pour but la protection d'un quartier ou d'une localité; les plans directeurs localisés dans des zones protégées.



INVENTAIRE DES BIENS CULTURELS (COLLECTIONS) À PROTÉGER PRIORAIREMENT EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

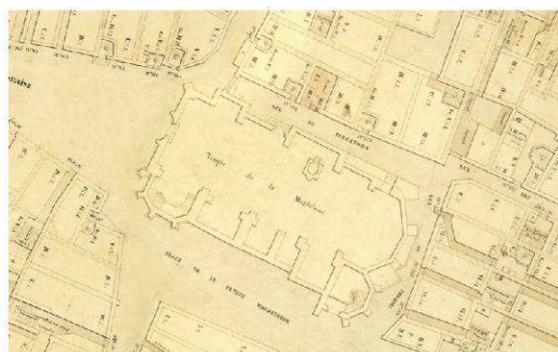
[service: Sécurité civile]

Couches cartographiques « innovatrices » du Service de Monuments et des Sites (Canton de Genève) dans le Système d'information du territoire genevois (SITG).



PLAN HISTORIQUE BILLON (1726-1728)

[service: Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève]
 Numérisation, géoréférentiation et assemblage des 34 planches du plan de la ville de Genève levé entre 1726-1728 par l'architecte Jean-Michel Billon. Points de calage définis à partir de l'identification des bâtiments restés inchangés depuis le XVIIIe siècle et d'une comparaison avec les plans Céard et Grange. En complément, les contours des parcelles ont été vectorisés.



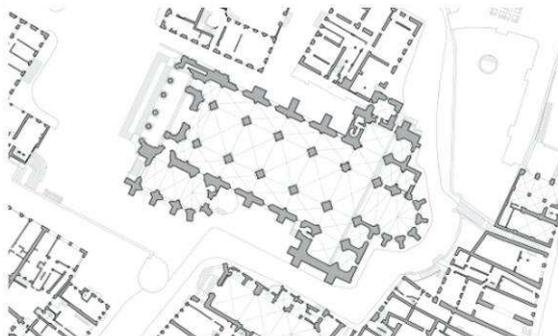
PLAN HISTORIQUE CÉARD (1837-1840)

[service: Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève]
 Numérisation, géoréférentiation et assemblage des 30 planches du plan de la ville de Genève dressé par le géomètre François Janin entre 1837 et 1840. Points de calage définis à partir de l'identification des bâtiments restés inchangés depuis le milieu du XIXe siècle et d'une comparaison avec le plan Grange. Le plan réalisé afin de faciliter l'usage du plan Céard et permettre sa comparaison avec la situation actuelle de la ville et avec des reconstitutions historiques ou archéologiques de son développement.



PLAN HISTORIQUE GRANGE (1896-1911)

[service: Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève]
 Numérisation, géoréférentiation et assemblage des 51 planches du plan de la ville de Genève levé entre 1896 et 1911 par le géomètre Jean-François Grange. Les contours des parcelles et des bâtiments ont également été vectorisés.



RELEVÉ DES REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA VIEILLE VILLE (1996)

[service: Service de Monuments et Sites]
 Etabli à partir des archives des demandes d'autorisations de construire, ce relevé fournit une base d'analyse pour la compréhension du centre historique, marqué par les transformations, démolitions et reconstructions entreprises durant les XIXe et XXe siècles. Sa valeur réside dans la vision architecturale qu'il donne de la ville dans son état actuel. Sont retranscrits la structure porteuse avec ses percements, les escaliers, le système distributif actuels de tous les bâtiments recensés du secteur intra muros de la vieille ville. Précision correspondant à l'échelle de 1/500e.



REPORT DU CADASTRE NAPOLÉONNIEN (1808-1818)

[service: Service de Monuments et Sites]
 L'Atlas du territoire genevois est une cartographie analytique montrant l'évolution du territoire cantonal de la fin du XVIIIème à la fin du XXème siècle. Il s'apparente à un travail d'inventaire où sont identifiées et consignées les transformations du territoire au cours des XIXème et XXème siècles, repérables à travers les modifications parcellaires et certaines affectations du sol.

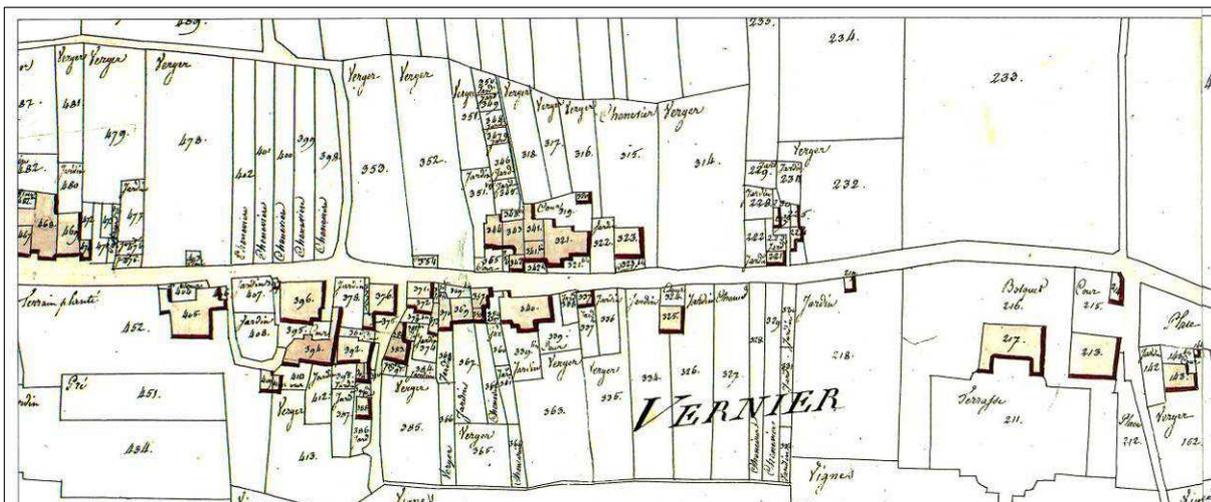


TRANSFORMATION DU TERRITOIRE AUX XIXÈ ET XXÈ SIÈCLES

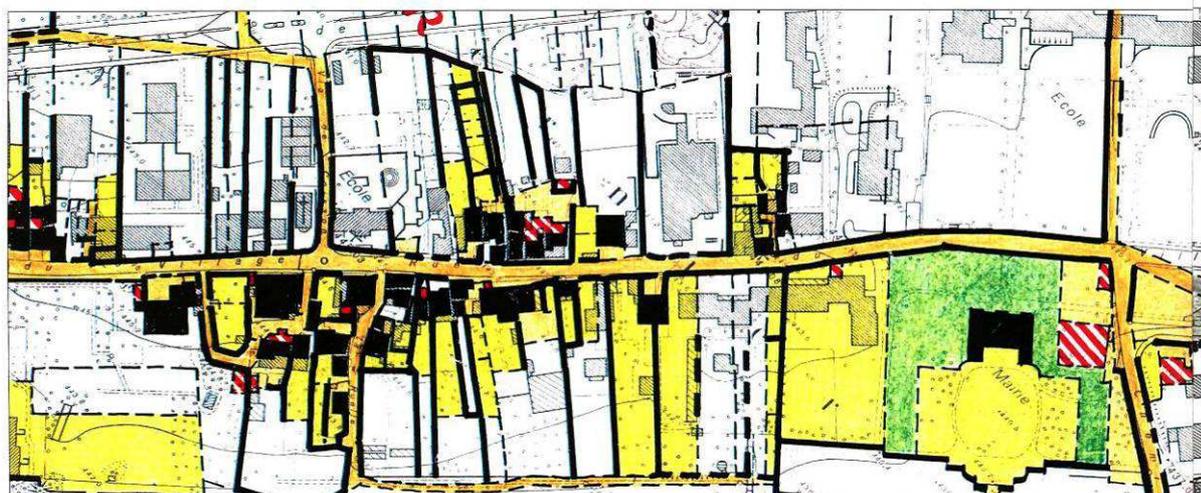
[service: Service de Monuments et Sites]
 L'Atlas du territoire genevois est une cartographie analytique montrant l'évolution du territoire cantonal de la fin du XVIIIème à la fin du XXème siècle. Il s'apparente à un travail d'inventaire où sont identifiées et consignées les transformations du territoire au cours des XIXème et XXème siècles, repérables à travers les modifications parcellaires et certaines affectations du sol.

SOURCE : <http://www.ge.ch/patrimoine/references.asp>

Atlas des transformations du territoire cantonal genevois aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles : méthodologie.



Cadastré napoléonien. Echelle 1:2500 (doc. AEG)

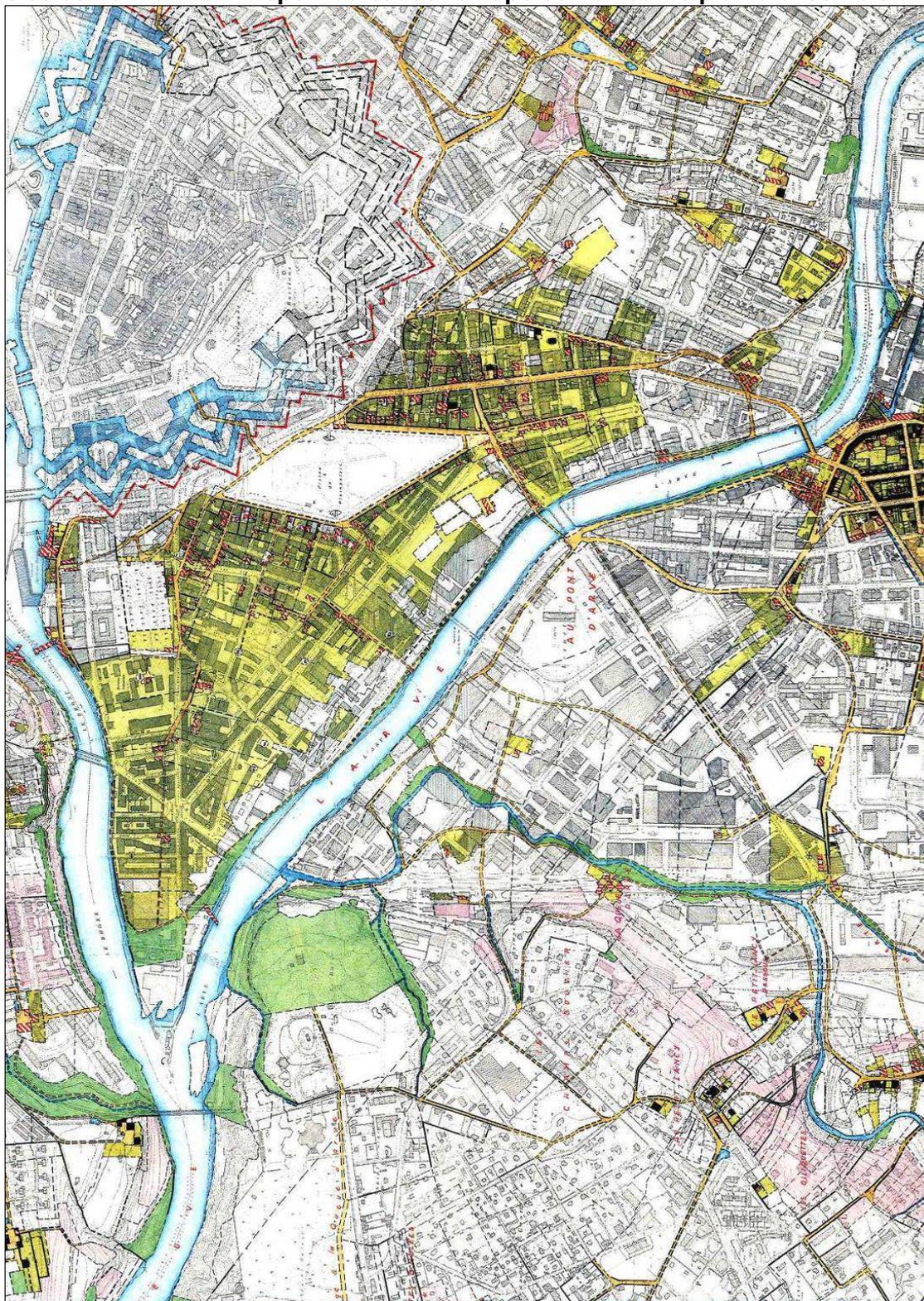


Report du cadastre napoléonien sur le plan d'ensemble actuel. Echelle 1:2500



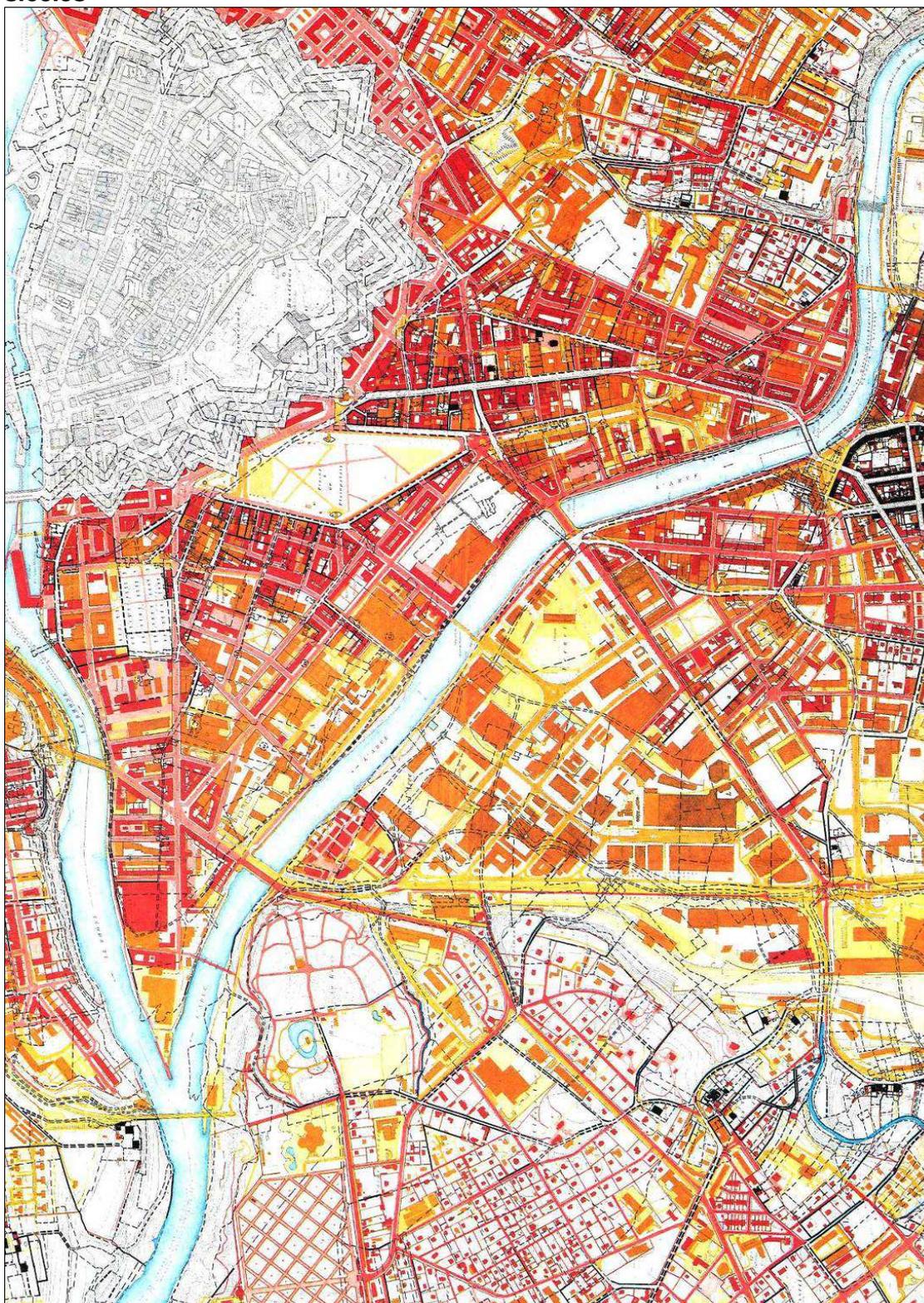
Formation-transformation du territoire aux XIXe et XXe siècles. Echelle 1:2500

SOURCE : ALAIN LEVEILLE (dir.) (1993), *Atlas du territoire genevois : permanences et modifications cadastrales aux XIXe et XXe siècles*, Genève : Goerg, vol. 1.

Atlas des transformations du territoire cantonal genevois aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles : extrait du « Report du cadastre napoléonien sur le plan d'ensemble ».

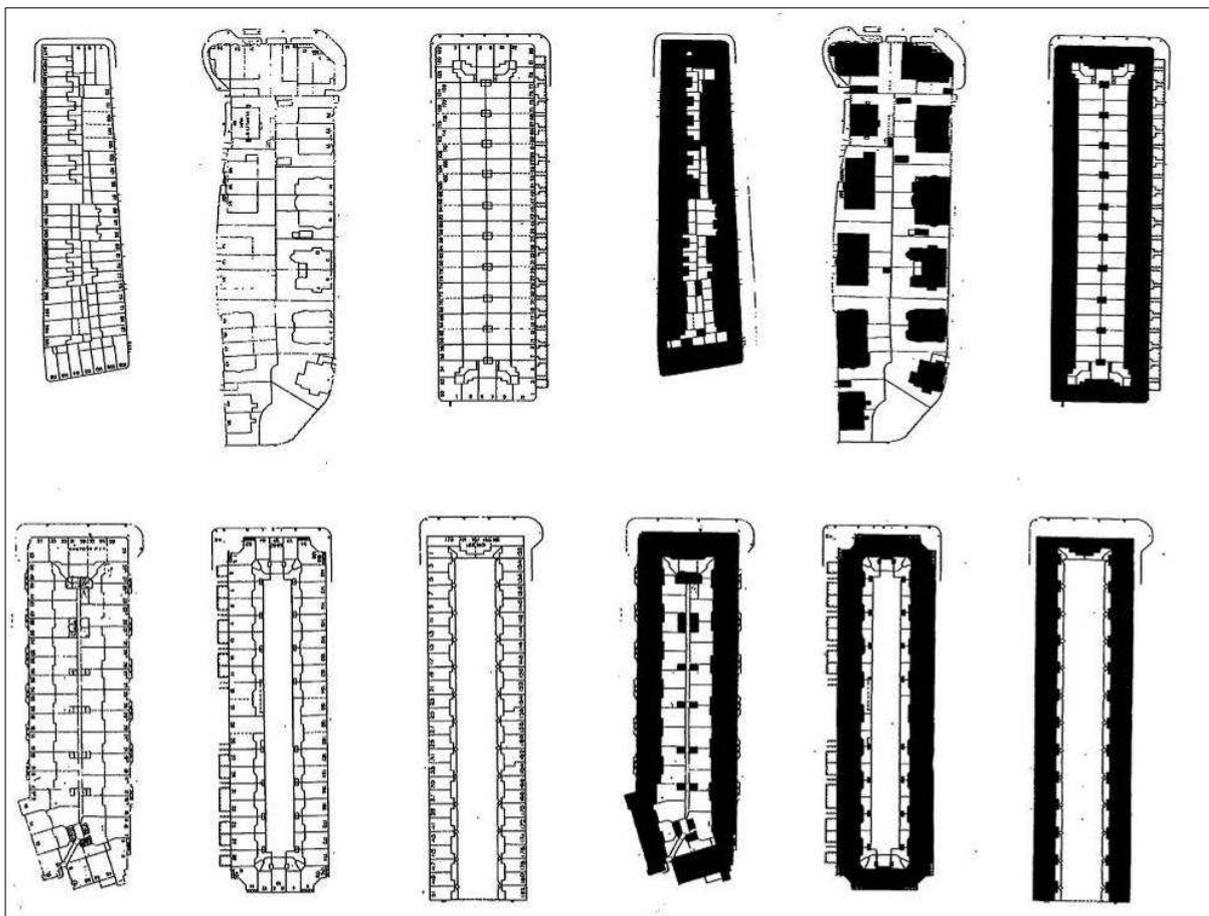
SOURCE : ALAIN LEVEILLE (dir.) (1993), *Atlas du territoire genevois : permanences et modifications cadastrales aux XIXe et XXe siècles*, Genève : Goerg, vol. 1.

Atlas des transformations du territoire cantonal genevois aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles : extrait de « Formation-transformation du territoire aux XIX^e et XX^e siècles »



SOURCE : ALAIN LEVEILLE (dir.) (1993), *Atlas du territoire genevois : permanences et modifications cadastrales aux XIX^e et XX^e siècles*, Genève : Goerg, vol. 1.

Variations sur l'îlot amstellodamois. La forme, les dimensions, les thèmes de l'angle, de l'intérieur d'îlot et de la façade sur rue représentent des constantes que les différentes typologies architecturales réinterprètent d'une expérience à l'autre.



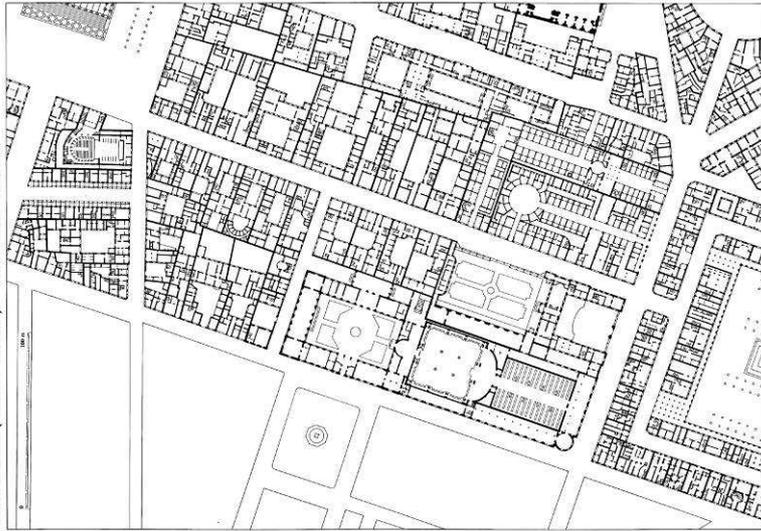
SOURCE : PHILIPPE PANERAI, JEAN CASTEX, JEAN-CHARLES DEPAULE (, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille : Editions Parenthèses ; pp. 100-101.

Etude diachronique d'un monument et de sa relation à son tissu urbain de référence.

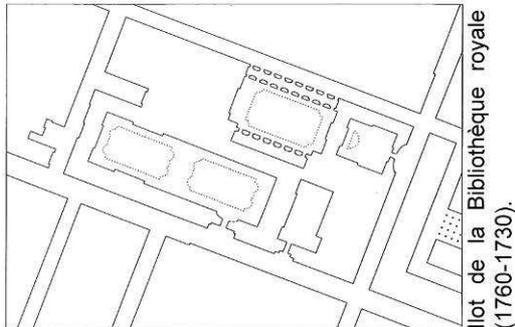
SOURCE: BRUNO FORTIER (1989), *La Métropole imaginaire. Un atlas de Paris*, Liège: Pierre Mardaga; pp. 124-131.



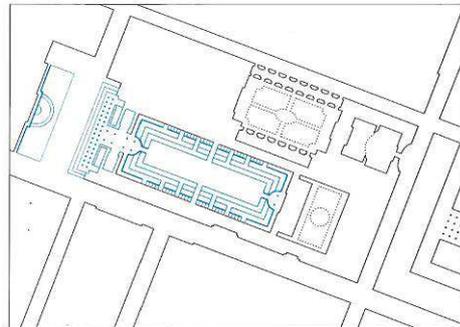
H. Labrouste, salle de lecture de la Bibliothèque nationale (1857-1867): vue intérieure.



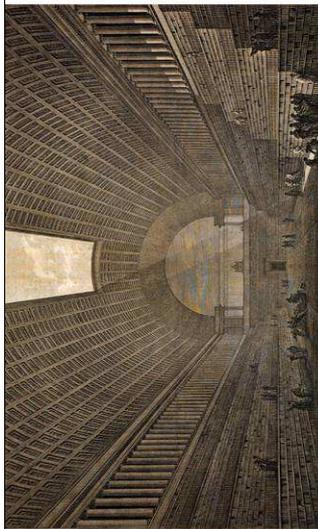
Bibliothèque nationale, Labrouste: restitution cartographique (1857-1867)



Ilot de la Bibliothèque royale (1760-1730).



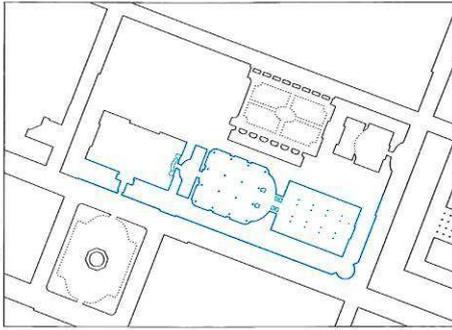
Ilot de la Bibliothèque royale avec le projet de Boullée.



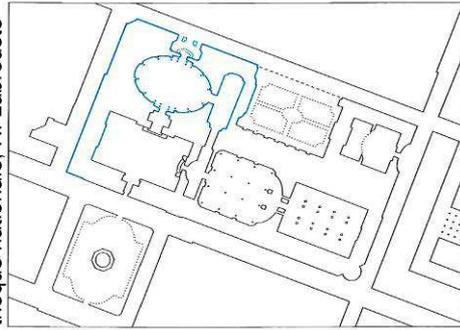
E.-L. Boullée, projet de Bibliothèque royale (1780-1788): vue intérieure.



Projet de Bibliothèque royale, Boullée: restitution cartographique (1780-1788)

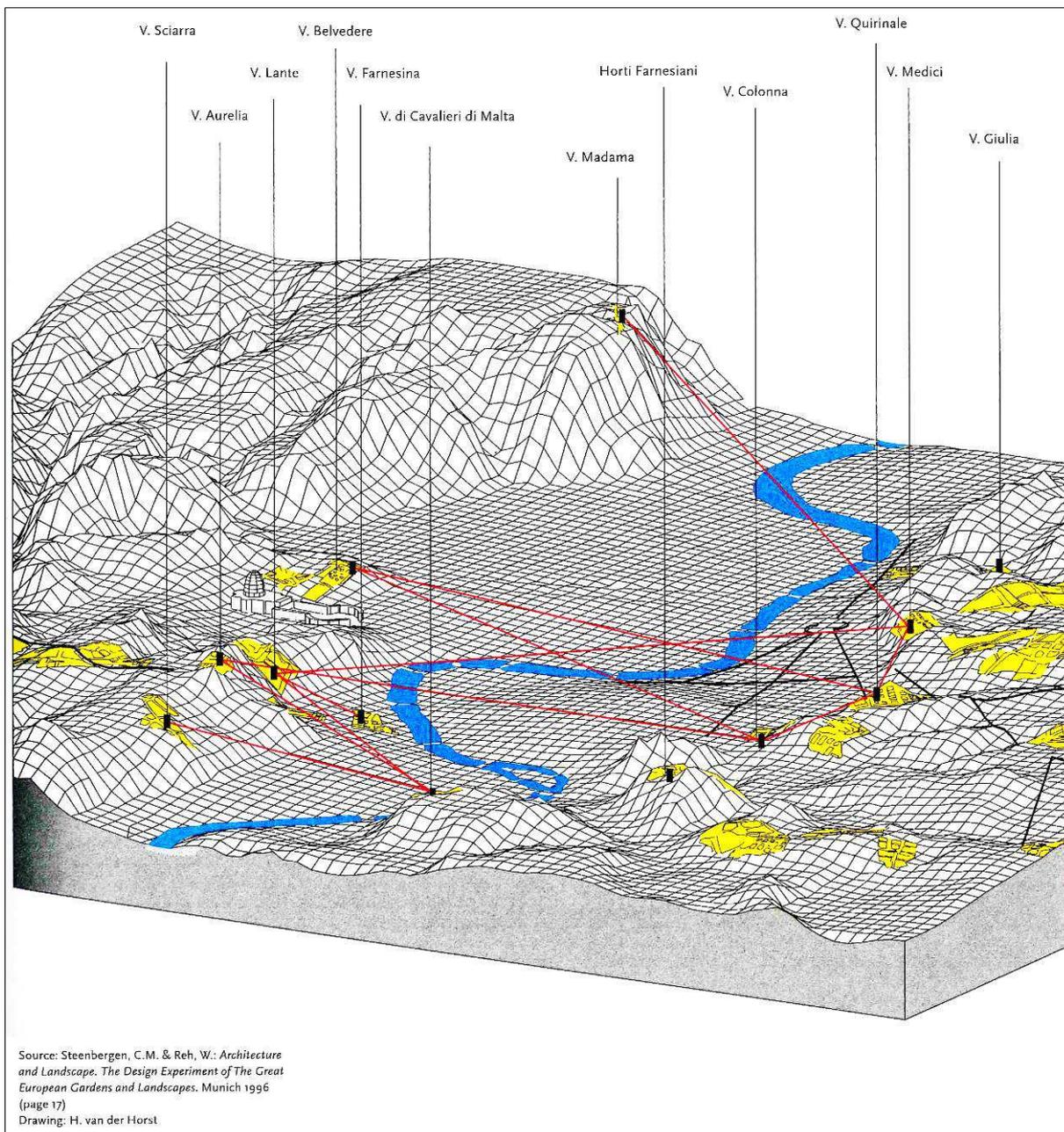


Création des magasins et de la salle de lecture de la Bibliothèque nationale, H. Labrouste

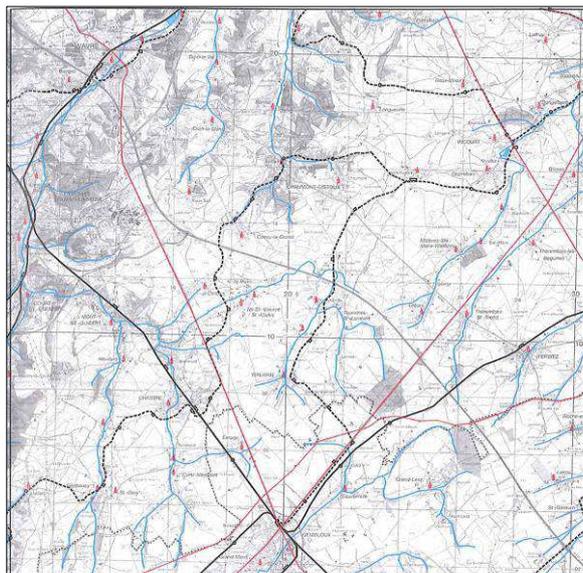


Création de la salle des périodiques, J.-L. Pascal et A. Recourra (1906-1936)

Monuments et sites comme indicateurs territoriaux : les villas romaines et leurs jardins établissent des relations visuelles et géométriques à distance permettant de construire et mesurer la spatialité de la vallée du Tibre à la hauteur de Rome.



SOURCE : CLEMENS STEENBERGEN et al. (2008), *Composing landscapes: analysis, typology and experiments for design*, Bâle : Birkhäuser; p. 17.

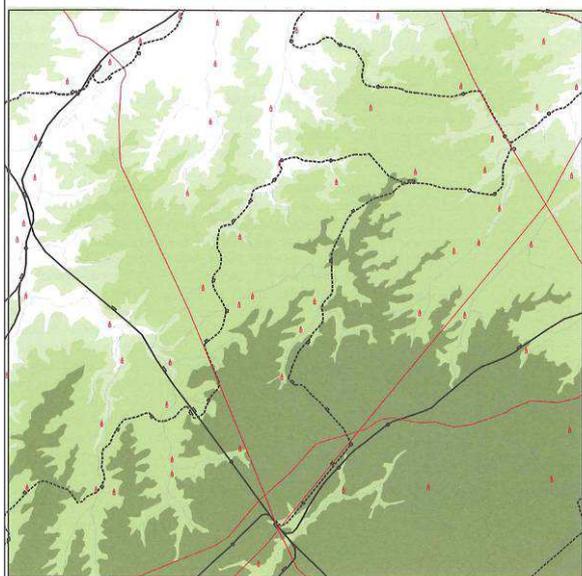


1.

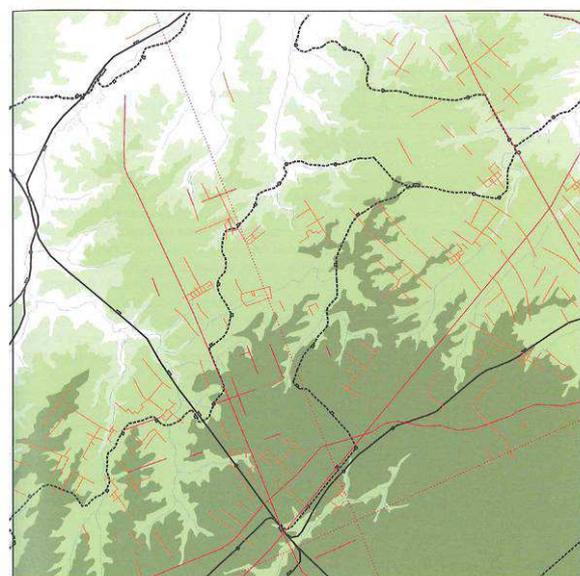
Lecture diachronique et thématique des structures territoriales à parti du maillage viaire et ferroviaire.

1. Lignes vicinales qui découpent la maille du chemin de fer national entre Wavre, Gemblou, Perwez et Jodoigne.
2. Rapports entre chemin de fer vicinal, situation des villages, relief et hydrographie.
3. Relevé des structures territoriales en form de grille, directions générales de la chaussée romain Bavai-Tongres et de celle vers Elewit (en pointillé orangés).
4. Rapports entre chemin de fer vicinal, organisation viaire des villages, tracé des chaussées.
5. Le palimpseste: superposition des formes de structuration du territoire.

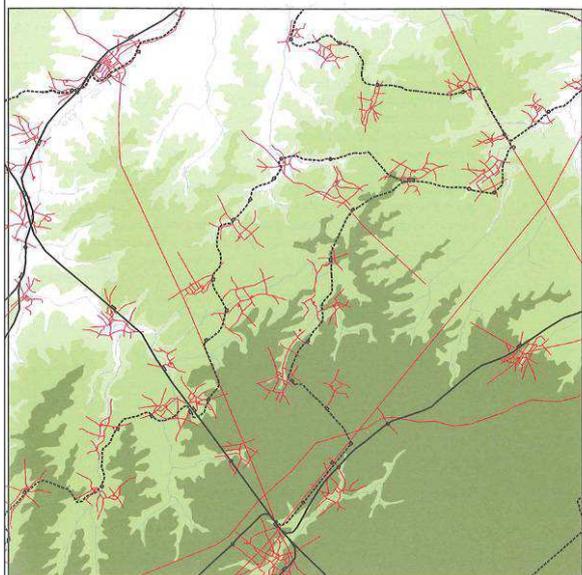
Illustrations extraites de: BENEDICTE GROSJEAN (2010), *Urbanisation sans urbanisme: Une histoire de la "ville diffuse"*, Wavre : Mardaga; pp. 131, 133, 135, 137, 139.



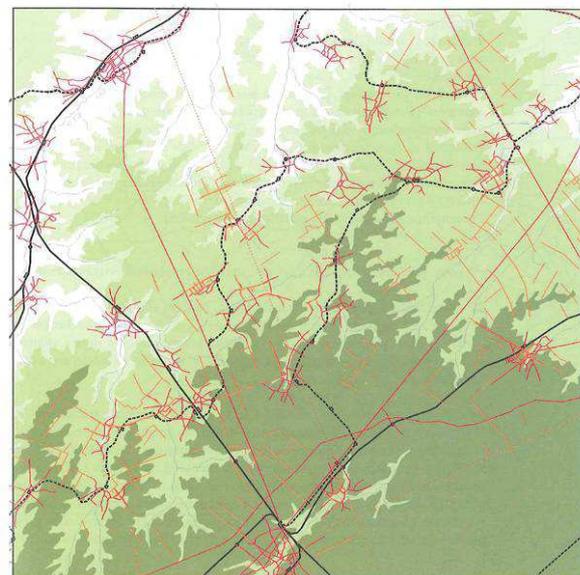
2.



3.

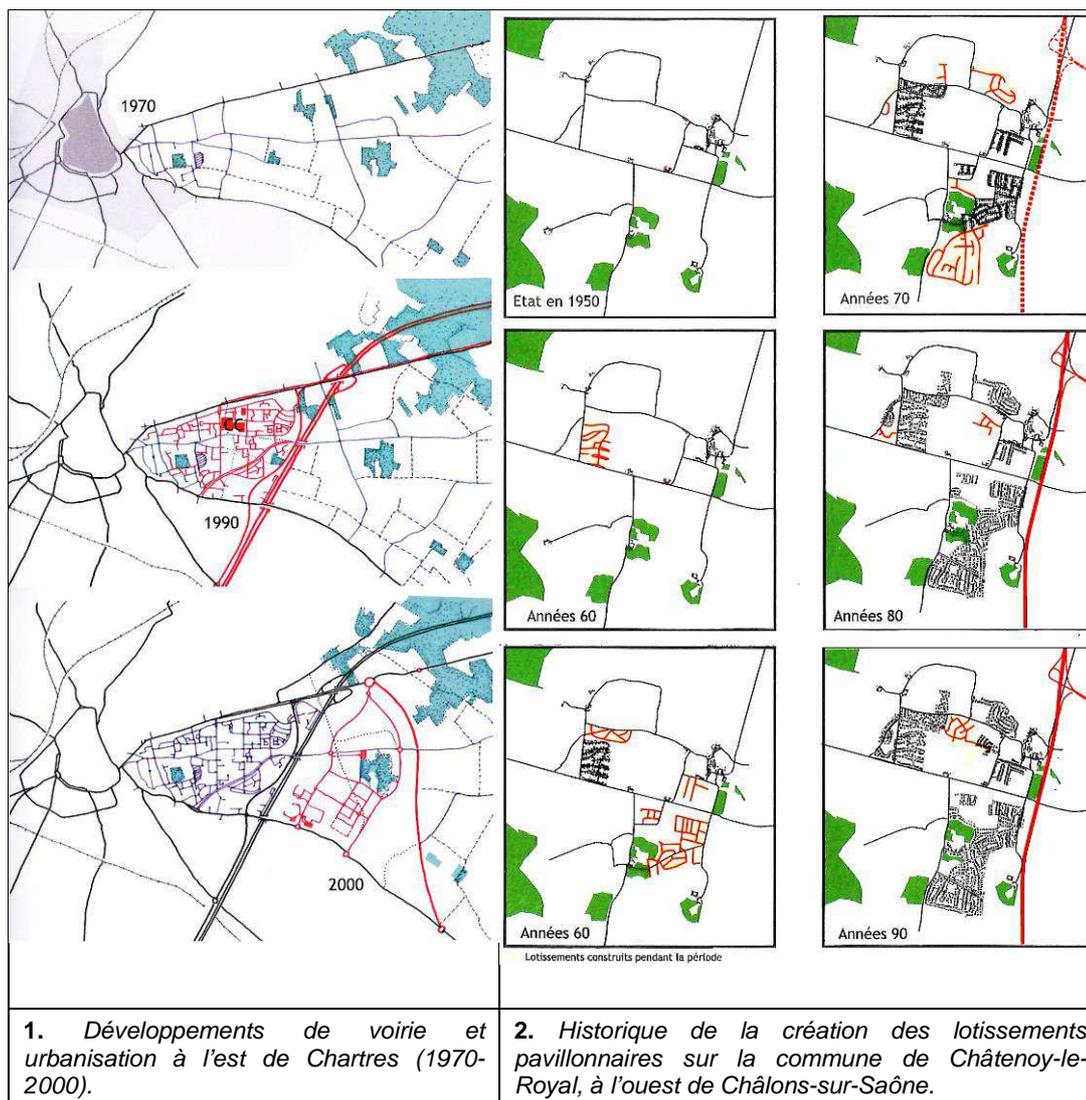


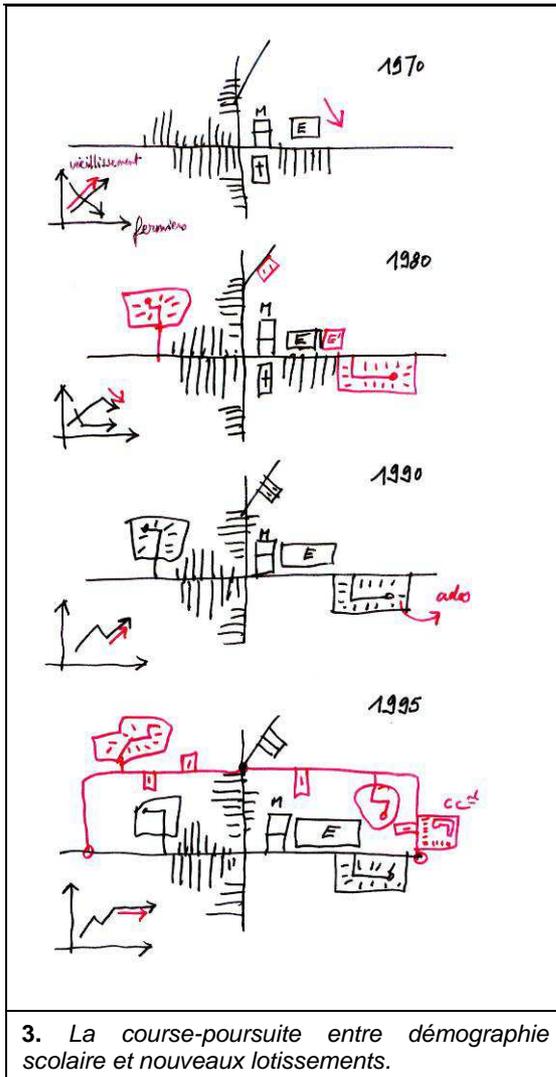
4.



5.

Actualité et légitimité de l'analyse morphologique pour l'étude des phénomènes d'urbanisation contemporains : diachronies.

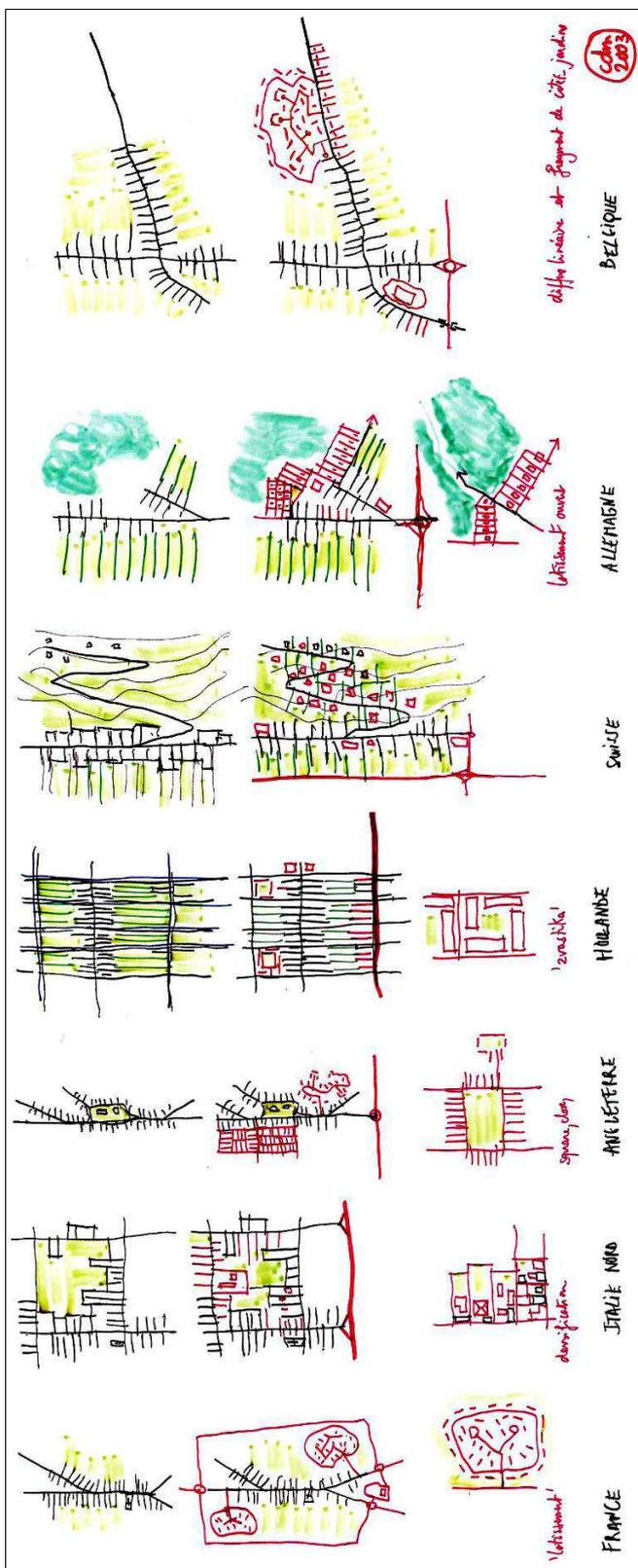




SOURCE : DAVID MANGIN (2004), *La ville franchisée : formes et structures de la ville contemporaine*, Paris : Editions de la Villette ; pp. 97, 176, 181.

Actualité et légitimité de l'analyse morphologique pour l'étude des phénomènes d'urbanisation contemporains : comparaisons.

Diverses formes d'étalement résidentiel en Europe.



SOURCE : DAVID MANGIN (2004), *La ville franchisée : formes et structures de la ville contemporaine*, Paris : Editions de la Villette ; pp. 308-309.

4. LA THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI » FACE AUX DEFIS ET AUX AUTRES THEMATIKES

4.1 LIENS ENTRE LA THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI » ET LES 6 DEFIS

Le croisement entre les défis et le « Patrimoine bâti » soulève la complexité intrinsèque à cette thématique. Les biens patrimoniaux présentent en effet un caractère de permanence qui porte en soi les marques du temps, de la durabilité et de l'adaptation à des conditions climatiques, économiques, techniques, spatiales, socioculturelles et d'usage « situées ». L'évaluation de leur capacité actuelle de répondre aux conditions contemporaines et à de nouveaux besoins soulève le problème de la gamme des solutions possibles.

Selon le discours dominant, le patrimoine bâti est actuellement envisagé comme un des maillons faibles du système territorial et socioculturel. Sous couvert d'un progressisme à outrance, on le soumet généralement à un calcul arithmétique à simple variable : soit comme réceptacle ou enveloppe bâtie prêts à accueillir toute nouvelle activité, soit comme réalité aux performances obsolète nécessitant une remise à niveau technologique, le patrimoine bâti est l'objet de solutions automatiques normalisées.

Par contre, si l'on prend en compte, au flanc des aspects purement techniques, sa dimension culturelle – c'est-à-dire, dès que l'on accepte de reconnaître ses valeurs patrimoniales –, le patrimoine bâti invite à freiner l'enthousiasme du pragmatisme et suggère que d'autres solutions puissent être envisagées à partir, justement, de l'expérience historique du patrimoine. De ce point de vue, il est possible de s'interroger sur les nuances directes (sur le patrimoine lui-même) et indirectes (sur d'autres thématiques moins résistantes) à apporter aux relations entre défis et thématiques. Cet exercice de renversement permet d'envisager le patrimoine bâti non tant comme un frein au développement ou un poids sociétal, mais bien comme une ressource à la fois détentrice de mémoire et de capacité prospective.

Le patrimoine bâti est aujourd'hui soumis à d'importantes pressions liées en premier lieu aux défis démographique, climatique et énergétique. Quant aux défis de la mobilité, de la compétitivité et de la cohésion sociale, ils appellent à des positionnements d'ordre culturel des communautés, mais dont les solutions restent fortement orientées et dépendantes des lignes de conduite adoptées dans la prise en compte des défis précédents.

Ces pressions ont jusqu'à présent donné lieu à des solutions normalisées, voire simplifiées. En effet, de tous temps les variations démographiques et les mouvements migratoires ont engendré des flux de croissance et de décroissance urbaine rendue possibles par la flexibilité d'un patrimoine bâti capable d'être facilement adapté aux besoins et aux états de crise. Les changements climatiques et les crises énergétiques du passé ont eux aussi amené à des modifications et des révisions des modes de développement, même dans nos contrées. Les mutations induites par ce type de phénomène est inscrite dans les signes sédimentés dont le bâti porte les marques, sans pour autant en avoir dénaturé ou transformé de manière irréversible le sens et les qualités.

Dans ces circonstances, les monuments plus prestigieux ont su résister à l'appauvrissement de formes, matières et significations. Les ensembles ordinaires sont quant à eux soumis à un risque plus élevé de dégradation ; un risque inversement proportionnel à la capacité d'exploiter de manière créative et évolutive les « caractères de base des structures » tout en conservant la signification et la cohérence. L'expérience du passé invite donc à nuancer les propos afin d'adopter des choix affinis, fondés sur des réflexions non normalisées, adaptables au cas par cas.

Face au patrimoine bâti, les réponses aux défis de demain sont moins d'ordre technique que réflexif. Les enjeux majeurs résident dans notre aptitude à renouveler les continuités des « chaînes signifiantes » (U. Eco) du bâti et non pas dans l'adaptabilité et la performance des volumétries reconstituées et vidées de leur sens.

4.1.1 Défi climatique

Le défi climatique soulève des problématiques générales de gestion des ressources et des espaces qui imposent un changement de paradigme : gérer l'équilibre et transformer au lieu de consommer et exploiter la matière jusqu'à l'épuisement des réserves.

Même si ce défi comporte des risques qui concernent l'ensemble des structures bâties du territoire il faut parvenir à distinguer les spécificités du patrimoine bâti qui peut se révéler plus sensible en dépendance de son implantation (sites d'exception comme des rochers ou des îles, etc.), de ses matériaux (briques ou enduits remplaçant matériaux plus résistants pour des facteurs d'économie) ou des techniques de construction.

Les risques d'inondation, de pression de vents et pluies violents, ou encore d'inconfort interne et externe dû à des phénomènes d'îlots de chaleur concernent toutes les typologies de bâti. Ces phénomènes naturels questionnent en premier lieu toutes les formes de couverture du sol et de récolte des eaux. Ensuite, se pose la question de la porosité des matériaux et de leur adaptation à des variations climatiques de plus en plus extrêmes.

L'objectif de contenir le changement climatique en contrôlant le réchauffement de la terre à travers la réduction des émissions des GES comporte des mesures d'adaptation qui touchent tous les aspects du système de production/consommation.

Les mesures d'atténuation concernent tant les modes de vie (déplacements, chauffage et aération de l'habitat, vêtements, etc.) et que les structures du territoire (villes, agglomérations, quartiers, espaces verts, habitat, etc.). Le caractère globalisant de cette problématique conduit à charger de la même responsabilité chaque composant élémentaire du système. Pour ces raisons les questions d'isolation et d'étanchéité (à l'air et l'eau) sont posées de manière indifférenciée et concernent l'ensemble du stock bâti, parvenant de moins en moins à opérer les justes distinctions entre « bâti générique » et biens patrimoniaux. Le patrimoine bâti subit donc les effets des mesures de normalisation généralisées fondées sur des paramètres quantitatifs au service de la performance du bâtiment.

Face à l'augmentation de ce type de pression une réflexion s'impose : des questions complexes appellent des solutions articulées, impliquant l'interaction continue entre tous les composants élémentaire d'un système. Or, l'intervention par « addition d'actions singulières » effectuées sur chaque élément isolé du stock bâti (y compris le patrimoine) ne garantit nullement l'atteinte d'un nouvel état d'équilibre du système.

Ces considérations permettent d'affirmer que pour le patrimoine bâti la réponse à ce défi est à rechercher dans les ensembles et non pas dans chaque composante élémentaire isolée (implantation, condition du sol, types de configurations, mouvements de l'air, ensoleillement, modes et types de plantations, matériaux en rapport avec le facteur de porosité/étanchéité, etc.). Leurs résistances combinées pourront fournir des réponses à performances améliorées en proportion à la complexité du système construit.

Alors que le défi climatique impose une série de pressions sur le patrimoine bâti, il ouvre aussi à quelques nouvelles opportunités. L'augmentation des précipitations et de l'exposition à la lumière soulève la question des modalités de récolte et évacuation des ressources eau et lumière : il devient aujourd'hui toujours plus opportun de prévoir le captage et le stockage d'une partie des eaux et de placer des panneaux solaires sur place, avant que ces ressources soient dissipées. Ainsi, bien que le « patrimoine bâti reconnu » ne soit en aucun cas obligé de se saisir de cette opportunité, les opérations de rénovation du « patrimoine non reconnu » pourraient constituer l'occasion pour expérimenter avec des solutions innovatrices de captage des eaux de pluie pour l'irrigation des jardins alentours mais aussi pour alimenter certains services sanitaires. De la même manière, la diffusion de l'installation de panneaux solaires, dont les coûts d'investissement et les rendements deviennent désormais démocratiques et accessibles, posent le problème d'un nouveau thème d'architecture qui doit trouver une forme d'intégration aux paysages bâtis patrimoniaux, ouvrant ici aussi à une demande en solutions innovatrices, sous peine de soumettre le patrimoine à une ultérieure pression de banalisation et de défiguration.

4.1.2 Défi énergétique

Le défi énergétique affecte différemment la thématique selon que l'objet concerné est le patrimoine reconnu (classé ou faisant l'objet de mesures de protection) ou non reconnu (ordinaire). En terme quantitatif, le patrimoine classé correspond à moins de 1% du stock bâti wallon. Dès lors, si la Région wallonne veut parvenir aux objectifs fixés par l'union européenne d'ici 2020 (réduire de 20% les émissions de gaz à effets de serre (GES) par rapport à 1990), notamment en améliorant les performances du parc résidentiel, il est évident que l'enjeu se trouve du côté du patrimoine non reconnu (un part comprise entre 10% et 50% du stock bâti, cf. Indicateur 2).

Une étude récente (CPDT, 2010e ; 21) montre que 75% du stock bâti en logements à l'horizon 2050 sera constitué par des logements déjà existants aujourd'hui. Actuellement, le faible taux de renouvellement du parc bâti est l'obstacle principal pour contribuer de manière significative à l'atteinte de cet objectif. Or, le recyclage du secteur résidentiel dépend en grande partie du bon vouloir des propriétaires privés et donc des politiques menées en la matière. Outre aux performances liées à l'exploitation des bâtiments (chauffage, électricité, etc.), les bâtiments existants sont déjà construits et donc permettent d'économiser une quantité non négligeable d'émissions de GES liées à la production des matériaux de potentiels bâtiments neufs performants⁵⁵.

Concernant le patrimoine reconnu, l'amélioration des performances énergétiques est un principe qui mériterait au moins d'être considéré tout en intégrant la précaution requise pour une préservation substantielle. Cette question ne peut être éludée sous le prétexte de « l'exception culturelle » (CWATUPE, art. 237/2). Actuellement, les bâtiments classés ont des performances tout aussi mauvaises que l'ensemble du parc bâti.

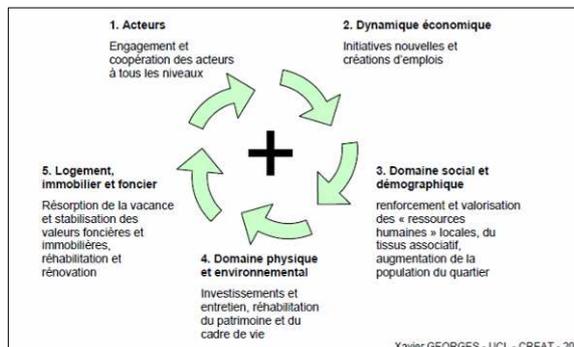
Cette situation étant amenée à changer à plus ou moins court terme, les bâtiments énergivores se distingueront de la masse, notamment à travers les étiquettes relatives à la certification énergétique. Indépendamment de leur valeur culturelle, les bâtiments classés risquent d'être étiquetés par défaut comme étant coûteux à maintenir, à reconverter et à exploiter. Cette situation risque d'hypothéquer encore les chances de reconversion des monuments historiques si les prix de l'énergie devaient encore augmenter (CPDT, 2010d).

⁵⁵ Un rapport rédigé par l'unité Architecture et Climat (UCL), a mis en valeur l'importance du choix des matériaux pour les bâtiments neufs performants : sur une durée de vie de 50 ans, la consommation d'énergie totale (énergie d'exploitation + énergie grise) est pratiquement la même pour un bâtiment basse énergie (60 kWh/m².an, 0,6 h⁻¹ ss 50 Pa) dont le choix des matériaux a été optimisé que pour un bâtiment passif (15 kWh/m².an) dont le choix des matériaux n'a pas été optimisé. Ce constat amène la question de la valorisation de la matière déjà produite ou la question du recyclage de la ville sur elle-même.

A l'échelle de la région, l'augmentation des prix de l'énergie (et ses conséquences, notamment sur le coût des déplacements motorisés), combinée au changement structurel des ménages (notamment l'augmentation des familles monoparentales) risque d'engendrer la précarisation d'un nombre croissant de familles⁵⁶. Face à cette situation, un retour en ville de ces ménages fragilisés n'est pas à exclure, accompagné de pressions sur un patrimoine bâti ancien, énergivore (et donc coûteux pour de potentiels locataires) qui se renouvelle très lentement. Cela risque également de provoquer une augmentation de la pression foncière et donc de stimuler la « démolition-reconstruction » et donc de menacer ce parc ancien.

4.1.3 Défi de la compétitivité

La compétitivité est définie comme la production de plus-value, mesurée par le PIB/habitant ou PIB/travailleurs et par la part de plus-value réalisée à travers la balance commerciale import/export. Il n'existe donc pas à priori des liens directs entre compétitivité et patrimoine bâti.



Le patrimoine contribue néanmoins à l'attractivité du territoire que ce soit à travers un cadre de vie de qualité effectif ou seulement à travers « l'image de territoire » qu'il génère. Si ces dynamiques sont vraies pour l'attraction de nouveaux résidents, elle l'est également pour l'établissement de secteurs productifs ou d'investissements.

Dans ce cadre, les opérations d'urbanisme de conservation des tissus urbains ou ruraux patrimoniaux peuvent être considérées comme des occasions pour localiser des fonctions clés dans l'augmentation de la compétitivité du territoire.

Dans le même esprit, on peut mentionner l'intérêt signalé de nombreuses entreprises à s'installer dans des bâtiments de « prestige » comme des bâtiments classés, et qui sont souvent prêts à en assumer les surcoûts. Selon Freddy Joris, directeur de l'lpw, celles-ci seraient orientées vers un temps de maturation de leur investissement tournant autour d'un ou deux ans, alors que les difficultés procédurales et administratives augmentent souvent ces délais ; ce qui provoque parfois un découragement des investisseurs⁵⁷.

Enfin, un autre aspect concerne le développement de compétences et savoir-faires compétitifs dans le marché international du patrimoine bâti : métiers du patrimoine, mais aussi expertises. Il s'agit de secteur à haute valeur ajoutée, intensité de travail et de savoirs qu'il s'agit de valoriser et d'amener à maturation. On pensera par exemple au compagnonnage français, aux pme mûries en pépinière universitaire (comme industrie de la pierre de taille au laser à Bari en Italie), aux expertises universitaires (Raymond Lemaire International Centre for Conservation – KUL en Flandre).

Le patrimoine ordinaire

L'objectif du retour à la ville requiert des mesures de revalorisation de l'image des noyaux d'habitats afin d'en augmenter l'attractivité résidentielle. Les dynamiques en jeu dans les mécanismes liés au renouvellement urbain à l'échelle du quartier sont illustrées par le schéma ci-dessous (CPDT, 2001) :

⁵⁶ Op cit. La recherche démontre que les communes rurales seront pénalisées par rapport aux autres en raison de leur dépendance à la voiture en matière de mobilité.

⁵⁷ FREDDY JORIS (2007), *SOS monuments: le SAMU du Patrimoine*, « La Lettre du Patrimoine », n. 6, p. 2.

Aussi, au-delà des dynamiques liées à l'entretien et à la réhabilitation du patrimoine bâti, interviennent d'autres composantes, économiques et sociales, qui s'insèrent assez aisément dans la continuité du défi de la cohésion sociale (création d'emploi, renforcement du réseau associatif, réhabilitation du cadre de vie, etc...) Si les deux défis semblent donc trouver des points de convergence communs, certaines tensions peuvent également naître. La valorisation du tissu urbain, engendre généralement une hausse des valeurs immobilières, qui peuvent rendre le marché inaccessible aux populations les moins favorisées et finalement provoquer leur exclusion des lieux de requalification urbaine (CPDT, 2002a ; 13).

Le patrimoine classé

En ce qui concerne le patrimoine classé, les défis de la compétitivité et de la cohésion sociale constituent deux axes de réflexions bien différents.

Pour le premier, ce sera davantage le facteur « touristique » qui sera retenu, pour le second il s'agira de sa dimension « culturelle » ou « communautaire ». La valorisation d'un bien classé peut en ce sens poursuivre plusieurs buts : renforcer un rayonnement touristique et dynamiser une économie locale, améliorer un cadre vie et amorcer le renouveau d'un quartier ou encore fédérer un groupe d'individus autour d'une identité commune. Dès lors, des synergies entre thématique et défis peuvent apparaître, et permettre d'intégrer la politique du patrimoine à une vision transversale et globale du territoire.

4.1.4 Défi de la cohésion sociale

Le patrimoine ordinaire

L'objectif de recentrage urbain développé par la DPR s'appuie sur une amélioration de l'attractivité résidentielle des noyaux d'habitats. Une étude de la CPDT a mis en lumière les différentes dynamiques en jeu liées à ce processus. Ainsi au-delà des composantes économiques et sociales nécessaires à la relance d'un quartier (création d'emploi, renforcement du réseau associatif,... etc), l'étude a montré qu'interviennent également d'autres leviers dans le mécanisme notamment l'entretien et à la réhabilitation du cadre de vie, des structures bâties et non bâties.⁵⁸ Le patrimoine dans son sens large intervient donc comme un potentiel important dans les politiques de restructuration des structures anciennes.

Au-delà du critère esthétique explicitement exprimés ici, il s'agit également de repositionner ce patrimoine – c'est-à-dire les structures urbaines bâties et non bâties - par rapport à leurs valeurs culturelles et sociales. Les tissus anciens qui constituent les centres villes et les noyaux urbanisés sont en effet porteurs de nombreuses pratiques, usages et valeurs qui se sont façonnées à travers le temps. Intervenir sur ces espaces signifie donc intervenir sur des systèmes parfois complexes ayant chacun leur propre logique d'appropriation.⁵⁹ La prise en compte de cette dimension par les auteurs de projet semble nécessaire à la réussite des projets de rénovation ou de restructuration dans les tissus anciens.

⁵⁸ CPDT, Le patrimoine, outil de développement territorial, Septembre 2001, p.27

⁵⁹ DRUPSUC Rapport Thématique Usagers : perception, utilisation, appropriation et participation, Thaïs Pons, inédit, 2011, annexe 1.7 - p3

<http://www.drupssuc.be/PDF%20t%C3%A9%20A9%20C3%A9chargeable%20Website/Bonus/DRUPSSUC%20Users.pdf>

Le deuxième aspect à prendre en compte dans le cadre des politiques de recentrage urbain concerne les risques de gentrification liés aux mécanismes de rénovation des structures urbaines anciennes. La valorisation du tissu urbain, engendre généralement une hausse des valeurs immobilières, qui peuvent rendre le marché inaccessible aux populations résidentes les moins favorisées et finalement provoquer leur exclusion des lieux de requalification urbaine.⁶⁰

Parallèlement aux politiques de recentrage urbain et aux mesures de valorisation des structures urbaines anciennes, il importe donc d'être vigilant face aux impacts sociaux que cela peut engendrer. Une meilleure connaissance et maîtrise des dynamiques foncières est indispensable.

Le patrimoine classé

En ce qui concerne le patrimoine classé, le défi de la cohésion sociale se rencontre essentiellement par la dimension « culturelle » ou « communautaire » du patrimoine. La valorisation d'un bien classé peut en ce sens poursuivre plusieurs buts : améliorer un cadre vie et amorcer le renouveau d'un quartier ou encore fédérer des acteurs et des groupes d'individus autour d'identités communes, qu'elles soient locales, sous régionales, ou encore transfrontalières.

4.1.5 Défi de la mobilité

Le patrimoine bâti ne présente pas de liens directs avec le défi de la mobilité. Ce défi est lié indirectement au patrimoine bâti à travers la combinaison entre croissance démographique et augmentation de la consommation énergétique attendues. Par contre, le patrimoine bâti subit les effets néfastes de déplacements en masse qui procurent des nuisances (visuelles, sonores, olfactives et autres) et de dégradation du cadre de vie (pollution, bruit, sécurité, absence d'espaces verts, etc.), en particulier en ce qui concerne le patrimoine ordinaire.

Cependant, certains biens patrimoniaux peuvent, exceptionnellement, représenter un facteur d'attractivité touristique ou identitaire et engendrer une demande croissante de mobilité. De même, lorsqu'il constitue un point d'attractivité internationale (villes d'art, effet Bilbao, etc.), récurrent et/ou événementiel (ex. la fête des lumières à Lyon, etc.) servi par des compagnies de voyages à « low cost » ou au contraire lorsqu'il est isolé et difficilement accessible, le patrimoine peut pousser au déploiement de nouvelles formes de mobilités.

Une meilleure gestion du développement des densités d'habitat peut conduire à reconsidérer les typologies de transport à favoriser. Le patrimoine pourrait agir de levier pour le développement de réseaux de mobilité douce ou de transport publics (bus ou tram).

Le défi énergétique est sans doute une opportunité pour amorcer un changement décisif dans les mentalités au regard des habitudes de déplacements. Dans les années à venir, les défis démographique et énergétique pourraient pousser à une inversion de la tendance actuelle à la périurbanisation en attirant les populations vers les agglomérations urbaines.

Le scénario de retour à l'habitat urbain ouvre la perspective de création de nouveaux logements en bâtissant la ville sur la ville afin d'en augmenter la densité.

4.1.6 Défi démographique

Le défi démographique fait référence à une croissance de population en Région wallonne qui, cumulée à un rétrécissement progressif de la taille des ménages (vieillessement, éclatement des familles, décohabitation plus tardive des jeunes...), présagent une demande accrue en termes de logements et de services annexes tels que commerce de proximité, lieux de culture, de sport et de loisirs.

⁶⁰ CPDT (2002), *Le patrimoine bâti, outil de développement territorial*, p. 13.

Actuellement, l'urbanisation du territoire reste encore fortement inscrite dans des logiques de périurbanisation qui correspondent à un désir culturellement ancré – suite au succès de la politique de logement dite de l'*ouvrier propriétaire* dès la fin du 19^{ème} siècle – de disposer d'un habitat unifamilial avec jardin ; un modèle qui se perpétue aujourd'hui aussi en vertu de l'offre du marché immobilier et des moyens de communication de masse.

Outre les impacts énergétiques que ce mode d'urbanisation engendre, notamment en termes de mobilité, il y a également un ensemble d'effets induits⁶¹, sociaux et environnementaux, difficilement soutenables à long terme (une spécialisation sociale et fonctionnelle du territoire, un appauvrissement des noyaux urbains denses, une pression foncière sur les milieux ruraux, une compétition dans l'usage des sols qui réduit les surfaces liées aux activités vivrières ...etc).

Dans le cadre de la politique de « recentrage urbain » poursuivie par le Gouvernement wallon, il s'agirait d'encourager le renouvellement urbain en s'appuyant sur la valorisation du cadre de vie en ville, via la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti ainsi que l'aménagement des espaces publics.

La reconquête des biens immobiliers dans les tissus anciens, pose néanmoins la question de l'adaptabilité du patrimoine bâti aux besoins actuels (nombres de logements, diversification des typologies de ménages, normes, confort, ...).

Les besoins tant quantitatifs que qualitatifs induits par un retour en ville, nécessiteraient en effet des interventions importantes et parfois lourdes qui, sans anticipation et mesures d'accompagnement ou de protection, feraient inévitablement peser des menaces sur la préservation de la valeur patrimoniale du bâti.

La pression démographique n'est en effet pas homogène sur le territoire : certaines communes sont plus touchées que d'autres et la composition sociale-culturelle des populations intéressées sont différentes. On peut donc prévoir que des attentes différenciées se manifesteront sur le territoire.

Par exemple, on enregistre dans l'est du Brabant wallon une croissance principalement liée à une population plus aisée, d'âge moyen, liées aux secteurs technologiques et des services de Bruxelles et du Brabant même, alors que certaines communes du nord du Hainaut (Ath, Soignies, Enghien, ...) semblent déjà aujourd'hui accueillir les populations plus démunies repoussées par la métropolisation et la gentrification de Bruxelles. Dans le Brabant oriental, la croissance est plutôt liée à une population à revenus moyens gravitant sur Leuven ou Liège, et plus loin sur Bruxelles. Le long des pentes méridionales du sillon Sambre-et-Meuse entre Charleroi et Liège, on signale que la croissance est liée à une population qui réalise des revenus moyens et hauts dans les principales villes du fond de vallée. Enfin, les communes d'Eupen et de Malmédy d'une part, et du sud de la Province de Luxembourg de l'autre, enregistrent déjà des taux de croissance importants. S'agit-il de croissance endogène ou plutôt de populations gravitant respectivement sur la frontière allemande et le Grand-duché ?

Depuis cette perspective, le problème de la demande en logement se pose donc en termes d'une part de typologies différenciées selon les populations cibles et de l'autre en termes des services et équipements annexes.

Là où le papy-boom sera plus important, la demande de soins de santé, de services d'assistance et de loisirs destinés au troisième âge sera majeure.

⁶¹ CPDT (2002), *Les coûts de la désurbanisation*, Namur : Ministère de la Région Wallonne.

Dans les centres urbains il sera plus probable qu'une population jeune et dynamique s'installe, demandant des lieux culturels, des logements collectifs plus performants et économiques et des lieux de travail novateurs comme des pépinières d'entreprises ou des espaces pour jeunes entreprises des services et de la créativité.

Dans les zones de périurbanisation où les jeunes ménages s'installeront en préférence avec leurs enfants en bas âge, des crèches, des écoles, des équipements sportifs et des espaces pour les activités familiales seront très demandées.

Il ne faudra toutefois pas perdre de vue que certaines communes connaîtront malgré tout une diminution de population et risquent d'enregistrer un abandon de leur patrimoine bâti, dont il s'agira de prévoir un renouvellement des rôles.

4.2 LIENS ENTRE LA THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI » ET LES AUTRES THEMATIQUES SECTORIELLES

| Thématiques | Relations avec la thématique « Patrimoine bâti » |
|---|--|
| <i>Habitat et services</i> | <p>Le patrimoine bâti wallon représente, lorsque sa réaffectation est possible et souhaitable, un réceptacle potentiel apte à accueillir une partie de la nouvelle population attendue, en termes de logements et de services annexes.</p> <p>D'un autre côté, il représente aussi une source d'inspiration riche et pertinente en termes de modèles d'habitat alternatifs à ceux actuellement dominants en Wallonie (en particulier en ce qui concerne les formes d'habitat groupé ou collectif et l'organisation spatiale des relations entre logement et services) en vue de la production d'un patrimoine contemporain de qualité, que ce soit à l'échelle de la cellule ou à celle de l'unité urbaine (îlot, quartier, village).</p> |
| <i>Commerce</i> | <p>Comme pour le logement, le patrimoine bâti peut jouer un double rôle de réceptacle (cellules vides) et de référentiel dans la recherche de modèles de mixité fonctionnelle de qualité.</p> |
| <i>Activités économiques et industrielles</i> | <p>Le patrimoine bâti peut représenter un réceptacle pour des activités économiques et parfois même industrielles. De nombreuses entreprises sont très intéressées à s'installer dans des contextes prestigieux et patrimoniaux, mais sont souvent confrontés à des blocages procéduraux qui peuvent freiner leur disponibilité à participer à la rénovation et à la réaffectation de biens patrimoniaux.</p> <p>D'autre part, il est possible de combiner restauration du patrimoine bâti et politique de recentrage urbain des activités économiques. Par exemple, la SPI+ a mené, dans les communes de Huy, Waremme et Modave une campagne de rénovation de bâti ancien réaffecté en mini-zones d'activités économiques en milieu urbanisé.</p> <p>A une échelle plus large, l'installation d'entreprises et d'activités productives dans des contextes urbains pouvant comporter des effets positifs sur la valorisation du patrimoine bâti se retrouve souvent confrontée à des « blocages » liées au morcellement des propriétés qui appelle à repenser aux outils de remembrement urbain et à leur contenu patrimonial potentiel.</p> |
| <i>Tourisme</i> | <p>Le patrimoine bâti participe indéniablement à construire l'attractivité touristique du territoire, et les efforts poursuivis en ce sens depuis quelques décennies ont porté leur fruits. Cette relation est toutefois difficile à établir de manière précise.</p> <p>Certains monuments, comme le site de la Bataille de Waterloo, enregistre chaque année jusqu'à 300.000 visiteurs dont de nombreux étrangers, mais engendre relativement peu de retombées sur le territoire alentour : ses visiteurs logent surtout à Bruxelles et ne passent que peu de temps sur le territoire. Les Journées du Patrimoine attirent un nombre de visiteur du même ordre de grandeur, mais la part du tourisme interne de très courte durée est majoritaire. La Cathédrale de Tournai accueille 200.000 visiteurs chaque année, avec probablement plus de</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>retombées induites.</p> <p>Un autre type de tourisme recherche non pas l'« attraction » singulière, mais une atmosphère, une qualité urbaine. A quel point par exemple peut-on lier l'évolution du nombre de nuitées entre 1995 et 2009 et l'évolution du nombre de périmètres de centres anciens protégés établis depuis 1999 ?</p> <p>On comprend dès lors que pour fonder l'« attractivité touristique » des villes wallonnes il est indispensable de raisonner sur une valorisation du patrimoine bâti cohérente et « intégrée » à l'échelle de la ville, d'autant que la compétition avec d'autres destinations touristiques belges (Bruxelles, Gand, Bruges, Anvers) et frontalières (Lille, Maastricht) est une tâche d'ampleur. On veillera aussi à ne pas favoriser l'« attractivité touristique » au dépend de la qualité du cadre de vie et de la cohésion sociale destinée aux habitants de ces villes.</p> <p>On note aussi que les pôles et points d'appui touristiques privilégiés dans le SDER appartiennent « à des structures territoriales plus larges mais cohérentes au niveau de l'attraction touristique (les grandes vallées essentiellement) ». Dans ce type de contexte, ce n'est pas l'objet patrimonial isolé qui construit l'attractivité, mais un système d'éléments bâtis persistants et permanents qui participent à la construction d'un paysage « attractif ».</p> |
| <i>Agriculture & Sylviculture</i> | La redéfinition des systèmes productifs agricoles et sylvicoles peut engendrer une obsolescence de certaines structures rurales traditionnelles peu adaptées aux nouvelles exigences d'exploitation et représenter une menace pour le patrimoine bâti rural. |
| <i>Exploitation du sous-sol</i> | <p>La production de pierres, minerais, roches et sables fournit le secteur de la construction de matières premières. En particulier, le secteur de l'entretien et de la restauration du patrimoine bâti représente un marché très exigeant en termes de qualité des matériaux. Les cas où l'on recherche les gisements d'origine de certains matériaux de construction en phase de restauration ne sont pas rares.</p> <p>Le destin des carrières désaffectées est un problème qui peut assumer une dimension patrimoniale</p> |
| <i>Transports des personnes et des marchandises</i> | <p>Possibles conflits entre biens patrimoniaux à pérenniser et nécessité d'établir ou élargir une infrastructure de transport (ex : voies navigables le long de la Dyle, Meuse et Sambre ; autoroutes autour de Liège et Charleroi)</p> <p>Les réseaux de transport et le patrimoine bâti entretiennent des souvent relations établies au fil de l'histoire. La lisibilité de ce rapport et certaines valeurs patrimoniales peuvent être menacés dès lorsqu'une infrastructure est désaffectée ou change de statu hiérarchique (ex : ex-gares SNCB et vicinales).</p> <p>D'autre part, le patrimoine bâti peut parfois assumer de nouveaux rôles dans la construction et structuration des paysages de déplacement (ex : entrées de ville).</p> <p>Les projets d'adéquation des réseaux de transport de personnes et les aménagements urbains qu'ils exigent peuvent représenter une opportunité pour valoriser, dans le cadre d'opérations de « conservation intégrée », certains patrimoines bâtis (ex : tram de Liège, métro de Charleroi, amélioration des infrastructures cyclistes, ...).</p> <p>Les transports peuvent causer des nuisances (visuelles et « atmosphériques ») au patrimoine bâti.</p> |
| <i>Production, stockage et transports de l'énergie</i> | Cf. défi Energétique |
| <i>TIC</i> | |

| | |
|---|---|
| <i>Déchets</i> | L'occupation, la rénovation, la réaffectation du patrimoine bâti en alternative à la construction neuve comportent des économies sensibles de déchets, surtout d'inertes et de débris de construction (ou de démolition). |
| <i>Eau</i> | |
| <i>Contraintes physiques et risques</i> | Les risques d'inondation, d'éboulements, de glissements de terrain peuvent menacer le patrimoine bâti. |
| <i>Biodiversité</i> | |
| <i>Paysage</i> | Lien étroit et recouvrement partiel des thématiques : le patrimoine bâti est un des éléments qui composent les paysages. |

5. DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS

5.1 INTRODUCTION

Tableau de synthèse des indicateurs :

| | Titre |
|---------------------|--|
| Indicateur 1 | Evolution du nombre de biens classés (1999-2011) |
| Indicateur 2 | Rapport entre biens patrimoniaux et potentiel patrimonial (2011) |
| Indicateur 3 | Typologies de logement et défi énergétique |
| Indicateur 4 | Périmètres protégés par Rgbsr et Rgb/Zpu |
| Indicateur 5 | Périmètres des programmes de Rénovation urbaine et de Revitalisation urbaine |

L'indicateur et la carte relatifs au patrimoine bâti proposés dans le SDER se limitent à illustrer la localisation ponctuelle du patrimoine « labellisé » de Wallonie : les biens classés (distinguant les biens inscrits à la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie), les sites patrimoine mondial UNESCO (à l'époque, uniquement les Ascenseurs du Canal du Centre) ainsi que des « plus beaux villages de Wallonie » (label ne présentant d'ailleurs aucune valeur légale). Une carte semblable était aussi proposée dans le *Tableau de bord du développement territorial* (2003). Si cet indicateur et sa « spatialisation » correspondent bien à un souci de « neutralité » du diagnostic, ils risquent pour la même raison de se révéler peu pertinents par rapport au SDER, puisqu'ils mesurent en termes purement quantitatifs un phénomène qui gagnerait à être considéré en termes qualitatifs. Cette approche, contrainte en un certain sens par les données effectivement disponibles, cautionne une méthode de mesure de la « densité patrimoniale » d'un *maillage* de points isolés telle que celle développée au niveau européen dans les études ESPON. Cette approche est particulièrement utile à la « spatialisation » du potentiel touristique, et conserve toute sa pertinence, mais ne permet toutefois pas d'apprécier la solidarité du patrimoine bâti avec son contexte environnant, avec les tissus urbains et les systèmes territoriaux qu'il contribue à dessiner. Ainsi, cet indicateur ne rend pas compte du débat en cours tant sur la scène internationale qu'en Région wallonne qui tend d'une part à attribuer au patrimoine bâti le rôle de support de l'identité régionale et du développement territorial, et de l'autre à en préconiser la « conservation par le développement ».

Dans le cadre de l'actualisation du diagnostic du SDER, les indicateurs relatifs au thème du patrimoine bâti se doivent de dégager son potentiel dans le cadre de l'aménagement du territoire. En ce sens, les indicateurs proposés tentent de dresser un état relatif au patrimoine classé, au patrimoine ordinaire et à l'adaptation du stock bâti aux instances de performance énergétique des bâtiments. Au stade actuel, il faut toutefois signaler que la nature et la compatibilité des données disponibles relatives au patrimoine bâti de la Région wallonne est très fragmentaire et pauvre. Il est ainsi très difficile d'établir des indicateurs d'état sans recourir aux données relatives aux outils de réponse. Il est aussi très difficile de dépasser une approche générique et quantitative afin d'approfondir les problèmes qualitatifs de la thématique.

Les indicateurs proposés marquent donc une solution de continuité. Même s'ils sont incomplets et présentent des lacunes méthodologiques, ils signalent surtout la nécessité de procéder d'urgence au relevé de données plus pertinentes et précises.

5.2 INDICATEUR 1 : « EVOLUTION DU NOMBRE DE BIENS CLASSES (1999-2011) »

5.2.1 Description

Localisation géographique et emprise territoriale des biens classés « ponctuels » (monuments) et « surfaciques » (sites, sites archéologiques, ensembles architecturaux), ainsi que des périmètres de protection, selon qu'ils aient été classés avant ou après le 01/01/1999, date conventionnellement adoptée comme celle de récolte des informations contenues dans le SDER.

Trois tableaux complètent l'indicateur. Le Tableau 1 distingue les arrêtés de classement selon les catégories de classement. Les Tableaux 2 et 3 illustrent les évolutions des classements par année et par catégorie (1930-2010) ainsi que l'évolution du budget destiné au patrimoine depuis le passage de la compétence à la Région (1987-2010).

5.2.2 Disponibilité et validité des données

a) Données de base

Les données relatives à la localisation, à l'emprise territoriale et à la date de classement des biens recensés sont issues de la « cartographie régionale thématique » et de la Direction de la Géomatique (DGATLP, avril 2011).

Les données reprises dans le tableau 1 (distinction des arrêtés de classement par catégories) ont été recueillies auprès de la Division Protection du Département Patrimoine – DGATLPE en août 2011, mais ne couvrent que la mise à jour à septembre 2010.

Les données relatives aux évolutions du budget destiné au patrimoine sont issues de : PIERRE PAQUET (2011), *Législation et procédures administratives*, note de cours de Master Complémentaire en Conservation du Patrimoine, ULg-faculté d'Architecture ; IPW (2009), *1999-2009 : 10 ans d'IPW*, IPW, Namur.

Une mise à jour périodique (tous les 5 à 10 ans) pourrait être utile dans le futur.

b) Découpage spatial

Echelle régionale avec indication des frontières communales.

c) Couverture temporelle

Temporalité annuelle. Couverture temporelle : de 1931 (date du premier arrêté de classement adopté) à 2011 (date de récolte des données) pour la carte et les Tableaux 2 et 3 ; de 1989 (date de transfert de la compétence à la Région) à 2011 pour les graphes des Tableaux 2 et 3).

d) Limites

Les données cartographiques relatives aux objets ponctuels (« monuments ») n'ont pu être représentées à l'échelle, sous peine d'illisibilité de la carte. Pour la même raison, une légère exagération du poids graphique des biens classés depuis 1999 a été nécessaire.

L'indicateur ne permet pas de montrer, à cause de l'échelle mais aussi des limites intrinsèques des outils cartographiques actuels, les liens existants (ou pas) entre biens classés et structure spatiale du territoire.

Les données cartographiques reportées dans la « cartographie régionale thématique » de la DGATLPE ni dans celles proposées par la Direction de la Géomatique de la DGATLPE distinguent en objets et couches des biens immobiliers qui appartiennent parfois à plusieurs catégories patrimoniales simultanément (cf. Tableau 1). Les cartes et les tableaux en sont donc légèrement affectés dans leur précision, sans toutefois que cela puisse fausser les résultats principaux.

Les données relatives aux budgets alloués n'ont pas été vérifiées à la source primaire. Les sources consultées sont exprimées directement en devise euro (€), et les coefficients appliqués à la conversion francs belges / euro n'ont pas été vérifiés. De même, il n'a pas été possible de vérifier si les valeurs monétaires ont été ramenées à une valeur de devise (€) constante. Par souci de précision, un petit graphique reporte en note les résultats qui auraient été obtenus dans ce cas. Il a toutefois été préféré de ne pas se baser sur ces derniers résultats.

5.2.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée

Tableau 1 : Distinction par catégorie des arrêtés de classements. En 2010, 3.487 arrêtés de classement distinguaient le patrimoine bâti wallon en 4 catégories : « monuments » (M), « sites » (S), « ensembles architecturaux » (EA) et « sites archéologiques » (SA). Certains arrêtés indiquent également une zone de protection (ZP).

| | M | M+S | M+S+EA | M+EA | M+SA | S | S+SA | S+EA | EA | SA | Arbres | ZP |
|--|--------------|-----|--------|------|------|-----|------|------|----|----|--------|----|
| Arrêtés de classement | 2100 | 510 | 8 | 2 | 1 | 701 | 2 | 4 | 6 | 3 | 16 | - |
| Accompagnés d'une ZP* | 91 | 11 | 2 | 4 | 1 | 11 | 2 | 2 | 4 | 1 | - | 5 |
| Total | 3.487 | | | | | | | | | | | |
| SOURCES : DGO4 (2010) AUTEURS : CPDT, LEPUR-ULG/CREAT-UCL (07/2011) | | | | | | | | | | | | |

Tableau 2 : Evolution du nombre de classements par année et par catégorie en relation au budget destiné au patrimoine (millions €) .

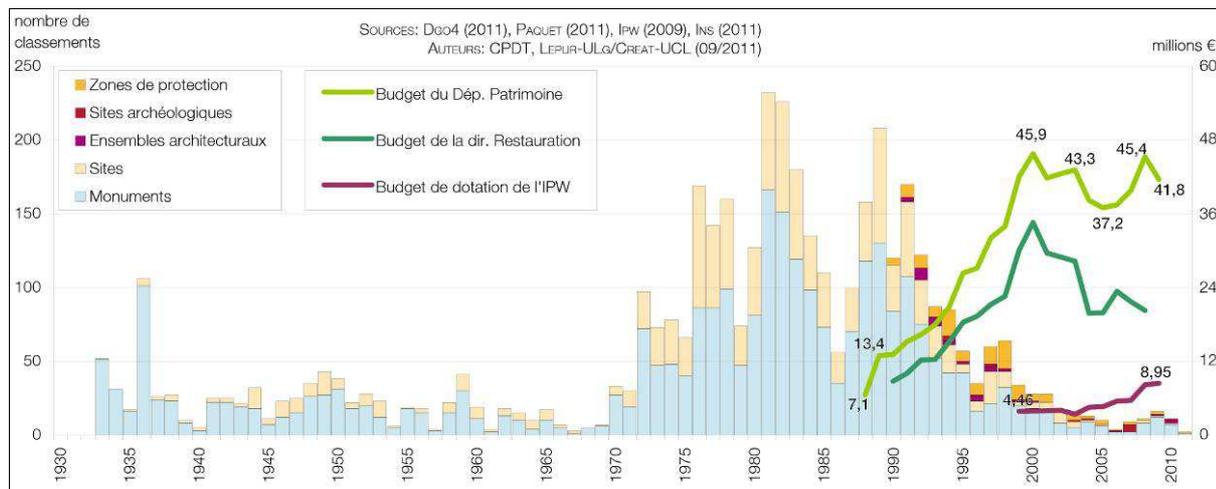


Tableau 3 : Evolution du nombre de classements par année et par catégorie en relation au budget destiné au patrimoine (millions €).

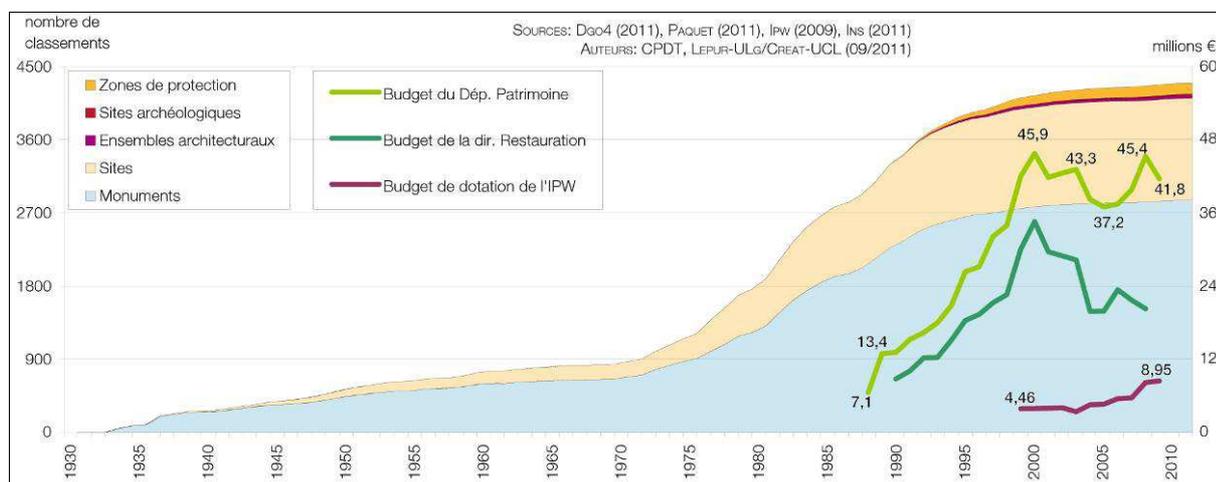
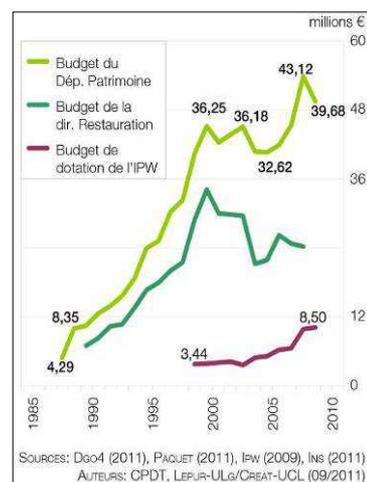
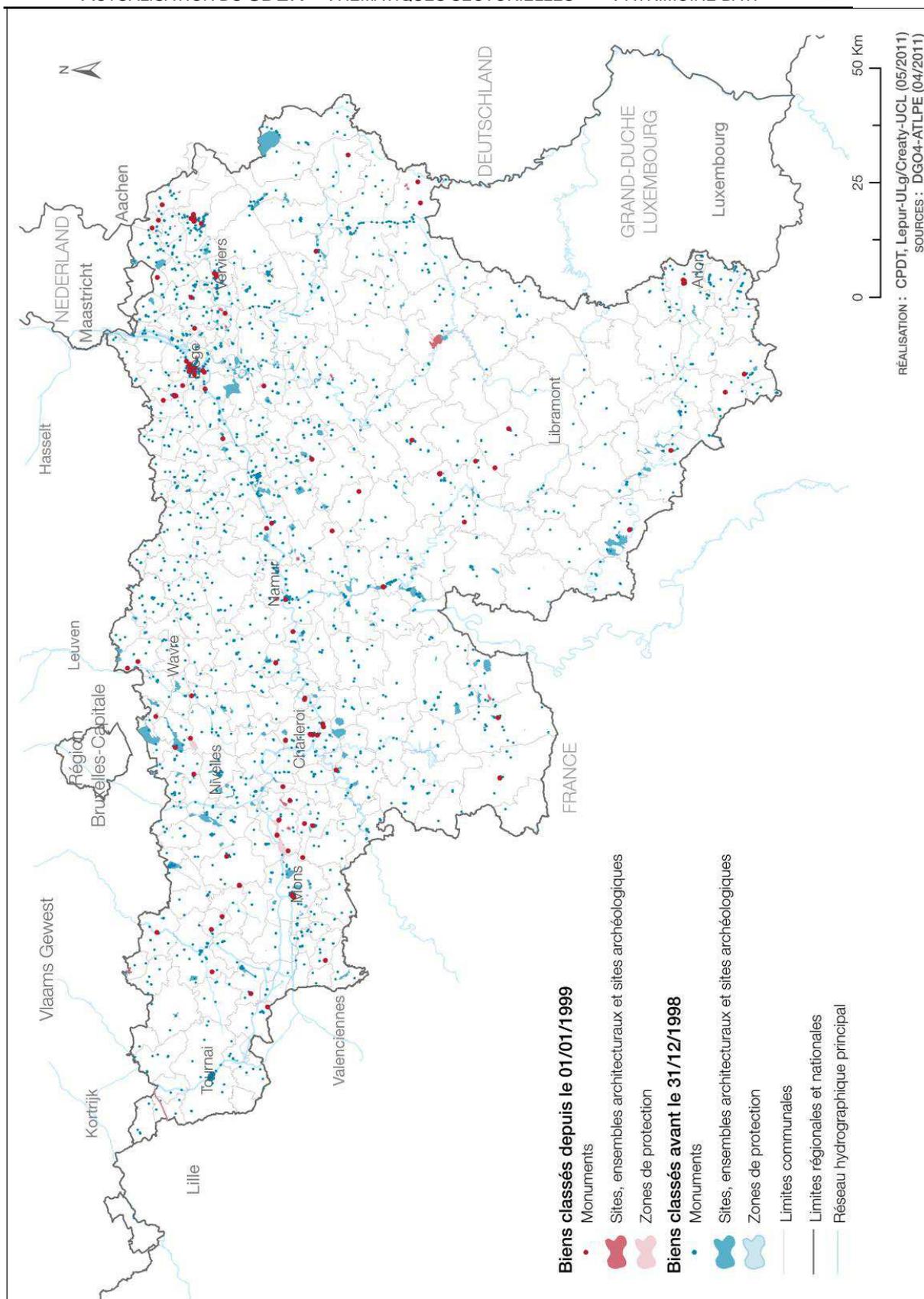


Tableau 3 : Les résultats précédents pourraient être nuancés si l'on ramenait, à travers l'application du coefficient de pouvoir d'achat de l'INS, l'évolution des budgets à une valeur constante (€ 2010 = 100) : à parité de pouvoir d'achat, le budget alloué au patrimoine aurait en effet continué à augmenter depuis 1999, alors que celui alloué à la restauration serait en nette et constante diminution. Il n'a pas été possible de vérifier si les montants reportés par les sources consultées avaient déjà appliqué un tel coefficient.





Carte 1 : Evolution du nombre de biens classés (1999-2011).

La carte illustre tout d'abord le nombre relativement faible de biens classés depuis 1999, en particulier en ce qui concerne les « monuments » par rapport aux autres types de biens classés (sites en particulier) et des périmètres de protection. Ceci s'explique d'une part par les innovations législatives en matière de classement introduites depuis 1999 (introduction de la possibilité d'établir un périmètre ou zone de protection spécifique autour du bien, en lieu et place du périmètre de protection automatique précédemment d'application) et de l'autre par une tendance à freiner le classement de « monuments » parce que les demandeurs tendent à identifier cet « outil de protection » avec un droit d'accès aux subsides de restauration. On remarque en effet que le budget destiné au patrimoine (dont les subsides à la restauration représentent la plus grosse part) a énormément augmenté entre 1987 et 1999 (facteur 6), pour se stabiliser depuis, avec une tendance à la baisse. Il est intéressant de noter que la première période (1988-1999) correspond à celle de prise en charge de la compétence du patrimoine bâti par la Région et de la centralité de ce thème dans le contexte de l'affirmation de l'identité culturelle et politique de la Région wallonne. La seconde période (1999-2011), celle de frein au classement et de stabilisation du budget, correspond aussi à celle d'entrée en activité de l'IPW, créée en 1999, sans qu'il n'y ait cependant de lien automatique entre les deux phénomènes. Le budget de dotation de l'IPW ne représente qu'une partie, bien que significative, du budget total de l'Institut et ne comble en aucun cas la diminution des budgets destinés à la restauration durant la même période.

A noter qu'une très timide reprise des classements semble s'affirmer depuis 2009.

L'indicateur invite à de nombreux questionnements :

- le frein d'arrêt marqué par les arrêtés de classement adoptés depuis la régionalisation et plus encore depuis 1999 correspond-t-il au parachèvement d'une politique patiente de protection qui a finalement recensé et classé tous les biens patrimoniaux bâtis dignes de l'être en Wallonie ?
- a-t-on plutôt préféré freiner, eu égard de la disponibilité limitée de fonds, l'introduction de nouvelles demandes de classement, repoussant éventuellement les cas méritant une protection sur des catégories ne pouvant pas accéder aux subsides d'aide à la restauration, afin de gérer au mieux l'ensemble des biens déjà classés ?

Dans le SDER99, une carte semblable à celle ici mise à jour était présentée. L'emphase y était mise sur les éléments « ponctuels » (les « monuments » classés) à travers un artifice graphique tendant à en exagérer le poids territorial bien outre la limite de lisibilité cartographique. Il en émergeait d'évidentes inégalités territoriales : Liège y apparaissait comme une anomalie, pouvant compter sur un nombre surestimé de biens classés. Parmi les questions qui ont animé le débat du secteur de cette dernière décennie, on notera donc celui sur la rationalisation des critères de classement et la révision des arrêtés existant, culminant sur l'option d'un « déclassement » de certains biens.

Le problème assume donc une ultérieure dimension.

- Est-il raisonnable de freiner le classement lorsque l'on n'est pas en condition d'évaluer avec précision si l'on a classé tous les biens qui mériteraient de l'être (voir indicateur 2)?
- Est-il raisonnable de freiner le classement sous prétexte que les fonds à disposition pour leur pérennisation sont limités, alors qu'aucun dispositif ne permet à l'heure actuelle de définir des priorités d'intervention ?
- Est-il raisonnable d'appuyer la confusion établie de fait entre une « mesure de protection » (classement) avec une « mesure d'intervention » (subventionnement) ?

Ne serait-il pas plus raisonnable d'introduire des mesures de protection intermédiaires et des dispositifs d'arbitrage pour l'attribution des subsides à la restauration ?

5.2.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

L'impact des défis sur cet indicateur est nul. Un scénario au fil de l'eau serait la confirmation de l'arrêt des nouveaux classements, la révision et rationalisation des arrêtés existant, le déclassement des biens ne méritant pas de l'être, la constante diminution des budgets publics destinés à la thématique, et la tentative d'assurer la meilleure gestion possible du parc patrimonial ainsi réduit à ses éléments essentiels. Une entrée en masse des capitaux privés pourrait soutenir la qualité et la pertinence des interventions dans ce scénario.

Un scénario plus volontariste comprendrait un processus de rationalisation tel que celui envisagé dans le scénario tendanciel, mais avec un effort supplémentaire pour recomposer le parc patrimonial wallon sur des bases plus objectives. Ceci s'effectuerait non seulement sur base de critères intrinsèques aux valeurs patrimoniales des biens mais aussi sur leur potentiel de support dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace régional. Rappelons que Maastricht peut compter à elle seule sur 1.700 biens classés⁶² (près de la moitié du total wallon). Même si la Wallonie n'est pas Maastricht, on peut s'étonner de cet écart, mais c'est surtout la présence d'un « projet de ville » qui semble avoir guidé un investissement consistant sur le patrimoine bâti de cette ville. La reconnaissance et la protection des biens patrimoniaux par le classement serait détaché de manière explicite des possibilités de subvention.

5.3 INDICATEUR 2 : « RAPPORT ENTRE BIENS PATRIMONIAUX RECONNUS ET POTENTIEL PATRIMONIAL (2011) »

5.3.1 Description

Il s'agit d'évaluer au moyen des données actuellement disponibles, le rapport entre le nombre de biens patrimoniaux « reconnus » (qu'ils soient classés ou repris à l'inventaire) et le nombre de « biens patrimoniaux dont la reconnaissance serait souhaitable » – c'est-à-dire le « potentiel patrimonial » wallon.

5.3.2 Disponibilité et validité des données

a) Données de base

Les données relatives à la localisation, à l'emprise territoriale et à la date de classement des biens classés sont issues de la « cartographie régionale thématique » (DGO4, avril 2011). Les données relatives à l'âge du bâti ramené à la parcelle sont fournies par le SPF (CadMap_2010).

b) Découpage spatial

Régional

c) Couverture temporelle

Une mise à jour périodique (annuelle ou quinquennale) serait souhaitable.

Couverture temporelle pour les biens classés de 1931 à 2010 ; pour les éléments bâtis génériques d'avant 1918 à 2010.

⁶² PIERRE PAQUET (2010), *Le patrimoine aujourd'hui en Wallonie. Pas d'avenir sans passé*, « La Lettre du Patrimoine », n. 19, 2010 ; 1.

d) *Limites*

Les données relatives à la localisation et l'emprise territoriale des biens repris à l'inventaire (que ce soit l'Inventaire du Patrimoine monumental de Wallonie ou l'Inventaire du Patrimoine Architectural) ne sont actuellement pas disponibles sur support informatisé.

Les données relatives à la localisation et l'emprise territoriale des biens classés, outre aux contradictions propres à cet outil (cf. chapitre 3), est biaisée par la modalité d'encodage des données cartographiques. Celle-ci ne reflète en effet pas directement le contenu des arrêtés de classement qui cumulent souvent plusieurs catégories de classement (monuments, site, ensemble architectural, site archéologique) alors que la cartographie reporte ces catégories sur des couches distinctes. En outre, la dimension très réduite des éléments ponctuels (monuments) oblige à une exagération de leur dimension réelle afin de garantir une lisibilité minimale de la carte. Les biens repris à l'inventaire du sous-sol archéologique ne sont repris dans la cartographie thématique que de manière partielle (couverture partielle du territoire).

En absence de données certaines, le « potentiel patrimonial wallon » a été ramené à une donnée approximative méthodologiquement inacceptable mais qui se veut démonstrative. Il s'agit d'appliquer à la Région wallonne la norme transitoire prévue en Région bruxelloise qui prévoit l'inscription d'office des biens immobiliers construits avant le 1^{er} janvier 1932 et ce jusqu'à la finalisation des inventaires communaux du patrimoine immobilier (COBAT, art. 333). Il s'agit bien entendu d'une norme qui a ses propres raisons historique à Bruxelles, et présente des limites qui en rendraient l'application en Région wallonne indésirable et inefficace. Une méthode analogue aurait pu préféré une identification du potentiel patrimonial wallon à l'ensemble des éléments bâtis avant 1945, puisque les logements de cette période sont éligibles en Région wallonne à l'octroi de primes d'embellissement de façade.

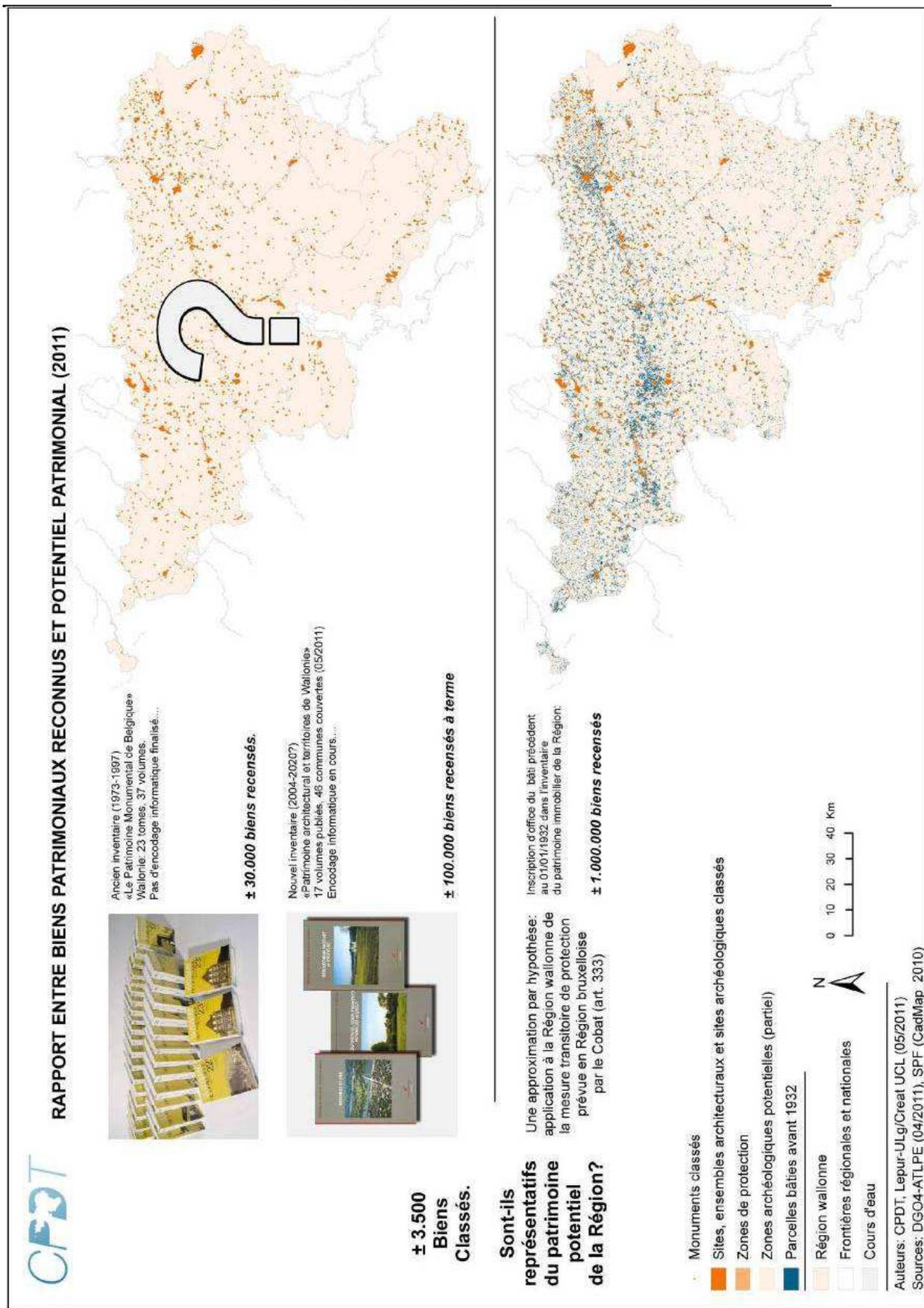
Les données relatives à l'âge du bâti sont toutefois disponibles uniquement à l'échelle de la parcelle, et non du bâti. Cela tend à augmenter le poids graphique sur la carte des éléments repris comme « potentiel patrimonial wallon ».

5.3.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée

Une première carte compare le nombre, la localisation et l'emprise territoriale des biens classés par rapport au seul référentiel actuellement disponible pour déterminer le potentiel patrimonial wallon : les inventaires. L'IPM (1965-1998) recense environ 30.000 biens et signale en outre (par une pastille ●) les biens dont le classement serait souhaitable. Cet inventaire date toutefois de l'ère pré-informatique et n'a jamais été encodé. Il est donc impossible de l'invoquer comme référent à l'échelle régionale. L'IPA (1998-2020 ?) quant à lui devrait à terme recenser jusqu'à 100.000 biens et participer à la constitution d'une base de données informative et topographique précise. La base de données cartographique n'est toutefois pas encore disponible et est donc à son tour inutilisable à l'échelle régionale.

Une deuxième carte propose illustre le rapport le nombre, la localisation et l'emprise territoriale des biens classés et les éléments bâtis avant 1932. L'opération est purement démonstrative puisque ces derniers ne présentent pas forcément des valeurs patrimoniales. On s'étonner toutefois de l'écart qui semble se dégager entre ce bâti ancien (qui illustre en partie la densité d'urbanisation) et la position des biens classés.

Cette opération, qui substitue une reconnaissance procédurale du patrimoine (par l'initiative, comme le classement, ou la prospection à tapis comme les inventaires) à une reconnaissance systématique, offre toutefois l'opportunité pour relancer une réflexion sur le degré de connaissance du patrimoine wallon.



5.3.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

L'indicateur en soi ne permet pas de déterminer une évolution. Il offre toutefois une donnée sur laquelle réfléchir. A l'heure actuelle, et ce jusqu'à la finalisation des inventaires, il n'est pas possible d'évaluer la consistance exacte du « potentiel patrimonial » wallon, ni même du degré de reconnaissance légale et de protection dont il jouit à travers le classement.

Le choix de la date pivot de 1932, produit une donnée d'environ 1.000.000 de biens (bâties), une quantité très distante de celle attendue des nouveaux inventaires.

Pour peu que cette date soit discutable, on peut légitimement s'interroger sur une autre date pivot qui présente une quelconque pertinence en Région wallonne.

Une évolution au fil de l'eau prévoit la rationalisation invoquée des arrêtés de classement et la finalisation de l'IPA en 2020, avec la possibilité de procéder à une première évaluation.

Une évolution plus volontariste verrait se multiplier les études et les recherches d'approfondissement sur les formes patrimoniales du territoire et une connaissance plus fine tant du « potentiel patrimonial » wallon que de sa « densité patrimoniale », ouvrant à des perspectives d'interaction plus importantes entre patrimoine bâti et aménagement du territoire.

5.4 INDICATEUR 3 : « TYPOLOGIES DE LOGEMENT ET DEFI ENERGETIQUE »

En matière d'énergie, les exigences européennes imposées au secteur résidentiel n'ont cessé de s'accroître durant ces dernières années. La réalité économique combinée au défi énergétique permet de supposer que cette tendance va se poursuivre et se renforcer dans les années à venir ⁶³.

Construire un indicateur de consommation énergétique du bâti nécessite évidemment de disposer de données précises et récentes en la matière. Or, la Directive de la Performance énergétique des bâtiments étant récente, le nombre de bâtiments audités (toutes natures d'affectation confondues) est actuellement dérisoire par rapport au stock restant à expertiser. Néanmoins, à l'instar de différentes études menées sur la question, il est possible de dégager des estimations globales en ce qui concerne les consommations du bâti résidentiel en se basant sur les facteurs fondamentaux influençant les consommations liées au chauffage : l'âge et sur le caractère mitoyen du bâti (le nombre de façades exposées).⁶⁴ Toutefois, différemment des plus récentes études CPDT, cet indicateur se propose d'intégrer une distinction au sein du « stock générique » résidentiel, en distinguant au sein de ce dernier la variable des typologies architecturales. Malgré toutes ses limites, cette méthode ouvre à quelques questionnements sur le rôle des valeurs « patrimoniales » dans l'étude des consommations énergétiques.

L'approche poursuivie dans cet indicateur se rapproche d'autres études menées par exemple en France, comme les projet BATAN (études méthodes de calcul de PEB du bâti ancien et patrimonial, sur base de typologies architecturales) et ENRAFB (élaboration de stratégies d'économies d'énergies compatibles avec le patrimoine) conduits par « maisons paysannes de France », ainsi que les études menées par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR.ORG) pour

⁶³ Réduction sectorielles des émissions de GES par rapport à 1990 suggérées par la « Feuille de route » européenne : Résidentiel et tertiaire (CO2) -12% (2005) ; -37 à -53% (2030) ; -88 à -91% (2050). (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0112:FIN:FR:PDF>):

⁶⁴ Parmi les organismes et les fonds de recherche qui ont permis de produire des études sur la question, citons notamment la CPDT (COLLECTIF, CPDT (2010e). *Structuration du territoire et réduction des GES. Thème 2B.*), le CERAA *L'application des principes de la maison passive en Région de Bruxelles-Capitale* (2008), la cellule Architecture et climat de l'UCL *La rénovation énergétique et durable des logements wallons* (2008).

le compte de la Ville de Paris dans le cadre du plan climat de la région parisienne. Toutes ces initiatives, beaucoup plus abouties et méthodologiquement valables que le présent indicateurs explorent l'utilité de dépasser une analyse des performances énergétiques du bâti de type théorique mais privilégie tant les mesures directes que la distinction par typologies architecturales et par formes urbaines.

Le défi énergétique fait peser un lourd tribut sur la thématique du patrimoine bâti, et plus particulièrement sur le patrimoine bâti ordinaire. Aborder cette question nécessite une grande prudence, car il s'agit non seulement de répondre à des objectifs énergétiques, en lien avec le défi climatique (réduction des émissions de GES) et de celui de la cohésion sociale (question de la précarité énergétique), mais également d'assurer la pérennité de ce qui compose notre héritage culturel, lui aussi vecteur de cohésion sociale.

5.4.1 Description

L'indicateur localise les territoires où la performance énergétique du bâti est basse à l'échelle des anciennes communes (cf. CPDT, 2010) et confronte cette donnée avec la part que chaque typologie prend dans l'ensemble du parc bâti résidentiel sur ces mêmes territoires.

Sur base de l'âge et du taux de mitoyenneté du bâtiment, huit catégories sont dégagées (cf. KINTS, 2008). L'échantillon relatif aux typologies sélectionnées représente à lui-seul près de 75% des logements réalisés avant 1991 (date après laquelle les performances énergétiques des logements peuvent être considérées comme acceptables), soit environ 825.000 logements sur 1.135.531 logements actuellement existant en Wallonie.

L'intérêt de cette classification par typologie réside dans la possibilité d'aborder le défi énergétique au-delà du simple bilan global de kilowattheures, en y intégrant la dimension patrimoniale du bâti. En premier lieu, on y regroupe des objets bâtis qui présentent des problématiques constructives similaires en phase de rénovation énergétique. Par exemple, les planchers en béton des immeubles à appartement de type Etrimmo représentent un obstacle à la pose d'un isolant continu entre façade interne et plancher qui est par contre plus facile à mettre en œuvre dans les planchers en bois des maisons vernaculaires. Dès lors, les possibilités techniques d'intervention (notamment la pose d'isolants par l'intérieur ou par l'extérieur) auront des conséquences différentes sur l'expression architecturale du bâti et sur la préservation des qualités patrimoniales.

Un deuxième aspect qui justifie l'intérêt de la classification par typologies est que les édifices appartenant à l'une d'elles tendent à former des tissus urbains reconnaissables et caractéristiques du paysage bâti de la région. Il est dès lors possible de raisonner sur les convergences potentielles entre mesures de réduction des consommations énergétiques et interventions d'amélioration du cadre de vie urbain. Par exemple, il est facile d'imaginer comment les maisons villageoises d'un même village gagneraient à ne pas remplacer individuellement leurs châssis de fenêtre et à préférer l'installation d'un système de chauffage collectif plus performant et économique.

Le sujet de l'indicateur est donc bien le « patrimoine ordinaire » tel que défini dans la note, et non pas les patrimoines classés.

Cependant, il faut noter que cet indicateur conserve un caractère expérimental au sens où il aboutit à des résultats relativement grossiers car difficilement exploitables tel quel. Pour obtenir de meilleurs résultats, il conviendrait d'avoir des données précises et fiables. Par exemple, les données relatives à l'âge du bâti de l'indicateur se réfèrent à l'âge de la parcelle et ne prennent pas en compte la date de la rénovation ou la nature de l'opération. Il serait également utile de disposer de données plus fines sur les qualités du bâti (les 8 catégories sont trop grossières). Enfin, des données plus récentes que celles de l'enquête socio-économique de 2001 sur les consommations des 8 catégories aurait permis plus de précision. Il conviendrait de disposer d'un nombre conséquent d'audits de bâtiments

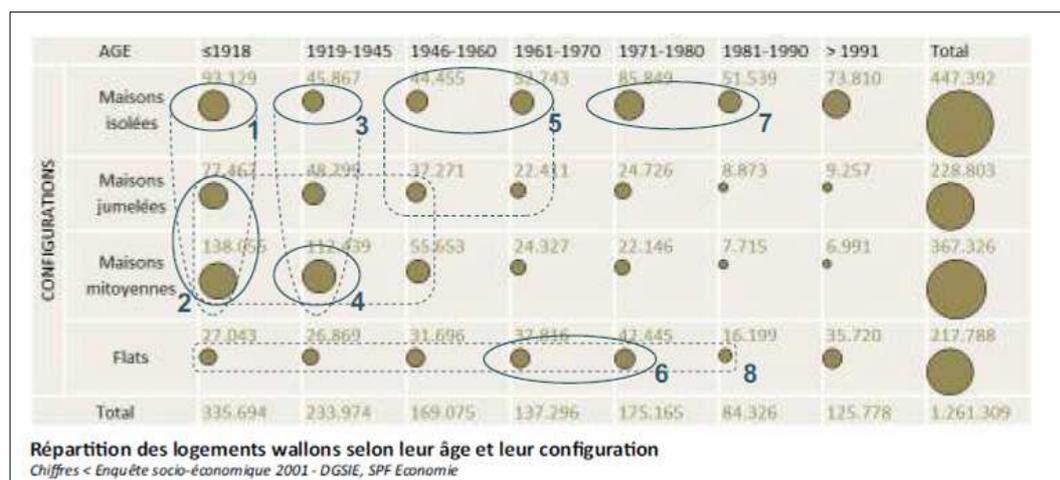
définissant une typologie permettant de dégager des moyennes de consommation pour chaque catégorie. Au-delà de cette limite, l'objectif de l'indicateur est de s'interroger de manière plus spécifique sur les actions à mener en termes d'adaptation énergétique du bâti, au regard des caractéristiques morphologiques, sociales et patrimoniales des différentes structures bâties du territoire.

Les rénovations énergétiques, soutenues par les aides publiques et les divers incitants en la matière, engendrent parfois des dégâts fâcheux pour la préservation du patrimoine. Par exemple, la mesure la plus répandue car la plus immédiate et efficace est la substitution des châssis anciens par des fenêtres performantes. L'approche proposée par l'indicateur suggère l'opportunité de déplacer le point-de-vue afin de susciter un questionnement sur des mesures incitatives plus nuancées, sur base de la nature des biens à isoler et de leurs qualités patrimoniales. Il serait ainsi possible de penser par exemple en milieu urbain, à des opérations d'amélioration collective sur une rue, un ensemble bâti, un îlot ou un quartier, où de nouveaux châssis pourraient être placés de manière coordonnée et intégrée. Il s'agirait aussi de considérer les autres options alternatives au remplacement des châssis comme par exemple la pose d'un second châssis derrière le châssis anciens, le survitrage ou encore la pose de vitrage isolant dans des châssis anciens. Outre l'intérêt patrimonial visé par une action collective, cette manière d'agir présente également des avantages concrets financiers d'économie d'échelle profitables aux particuliers et aux pouvoirs publics.

5.4.2 Disponibilité et validité des données

a) Données de base

La reconnaissance des typologies : se fonde sur l'étude de la Cellule Architecture et Climat⁶⁵ (KINTS, 2008), qui distingue 8 typologies bâties couvrant environ les ¾ du stock total bâti en Wallonie. Cette étude se base sur l'âge du logement et sur sa configuration, parfois sur sa taille. Notons que ces catégories n'ont pas été définies initialement dans le but d'isoler différentes typologies de patrimoine. Ces catégories ont été fondées dans le but de créer des groupes présentant des caractéristiques constructives similaires ce qui a des implications sur la méthode d'intervention dans le cadre d'une rénovation énergétique. Le patrimoine d'avant 1918 se retrouve dès lors dans une seule et même catégorie bien que la variété des types d'éléments à préserver soit conséquente au sein de cette même catégorie.



Source : C. Kints, cellule de recherche Architecture et climat-UCL (2008)

⁶⁵ C. KINTS, CELLULE DE RECHERCHE ARCHITECTURE ET CLIMAT-UCL (2008). *La rénovation énergétique et durable des Logements wallons, Analyse du bâti existant et mise en évidence de typologies de logements prioritaires*, Agence Internationale de l'énergie (IEASHC-Task 37), pp. 44-45.

Les différentes typologies déterminées :

1. Maison de type vernaculaire
2. Maison urbaine moyenne, début 20e siècle
3. Maison villageoise, entre deux guerres
4. Maison ouvrière « modeste »
5. « Villa » des premières extensions urbaines
6. Appartement dans un immeuble type « Etrimmo »
7. Maison 4 façades type « lotissement »
8. Appartement dans un « bâtiment divisé en plusieurs unités de logement »

Manuel d'utilisation de l'indicateur :

L'indicateur énergétique se compose de 16 cartes :

- La première carte « énergétique » représente la performance énergétique du stock bâti en Wallonie à l'échelle des anciennes communes. La carte a été produite dans le cadre de l'étude CPDT (2010e). *Structuration du territoire et réduction des GES. Thème 2B.*

- Les 15 cartes « typologiques » (2 séries de 7 cartes) ont été produites en intégrant les principes dégagés dans cette étude CPDT ainsi que dans l'étude de Architecture et climat grâce au logiciel CadMap (2009).

- o La première série de 8 cartes représentent la proportion régionale relative de parcelles bâties (exprimée en %) correspondant aux 7 catégories. L'objectif de cette série est de comparer la proportion de chaque typologie à l'échelle régionale et de localiser celle-ci.
- o La seconde série de 7 cartes représentent la même chose exprimée différemment : la proportion relative de parcelles bâties (exprimée en %) de manière absolue et relative. L'objectif de cette seconde série est de dégager pour chaque typologie sa représentativité au sein de chaque ancienne commune.

La comparaison de la carte « énergétique » et d'une carte « typologique » permet de répondre aux deux questions principales suivantes :

- cette typologie est-elle représentative (quantitativement) en Wallonie ?
- cette typologie est-elle localisée dans une zone classée comme énergivore (selon la méthodologie appliquée dans la recherche CPDT)?

La réponse à ces deux questions permet notamment de dégager des conclusions tant sur les typologies prioritaires que sur les zones prioritaires. Ces constats pourraient être exploités pour différencier les aides à la rénovation énergétique en fonction des priorités (typologies et localisation) et également d'intégrer les techniques de rénovation différenciée (en fonction des typologies), susceptibles de dénigrer le moins possible la préservation du patrimoine, plutôt que d'attribuer les aides financières sur base d'un résultat énergétique à atteindre toute technique et toute typologie confondues.

Validité des données

L'utilisation de la matrice cadastrale offre l'avantage de couvrir l'ensemble de la région wallonne et d'informer simultanément sur l'âge et la configuration des immeubles (jointifs ou non). Cette méthode basée sur le parcellaire ne permet cependant pas de quantifier le nombre de logements. Seul, le nombre de parcelles ayant des caractéristiques bâties identiques aux typologies identifiées, est pris en compte.

Il est à noter également que seules les parcelles bâties ayant une fonction 100% résidentielle ont été saisies ; les typologies mixtes ne sont donc pas prises en compte dans les estimations. Cela pose particulièrement problème pour la typologie 8, qui concerne bien souvent des appartements de centre ville ayant des fonctions commerciales ou de bureau au rez-de-chaussée et une fonction résidentielle aux étages.

Enfin, si l'indicateur a l'originalité d'aborder la question énergétique sous l'angle de l'analyse typologique du bâti, on ne peut néanmoins occulter le caractère encore limitatif de ce travail du point de vue patrimonial.

5.4.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée

L'étude de la Cellule de Recherche Architecture et Climat met en évidence la forte représentation de certaines typologies dans le parc de logements wallons : les auteurs y estiment ainsi que les typologies 2, 4 et 7 (la maison ouvrière modeste, la maison urbaine moyenne du début du 20^e siècle et la maison quatre façades) composent respectivement 16%, 18% et 13% du parc wallon construit avant 1991.

La répartition de ces typologies d'habitat n'est pas homogène sur le territoire :

– typologie 1 (maisons vernaculaires) :

Présente en quantités significatives dans toute la région, sauf en Lorraine, au sud de la province de Namur, autour d'Eupen (zone de destructions de guerre).

– typologies 2 (maisons ouvrière) et 4 (maisons urbaines du début du 20^{ème} siècle) :

Concentrées plus particulièrement dans le sillon Sambre et Meuse (régions de Charleroi, du Borinage, de Liège), dans les petites et moyennes villes traditionnelles de toute la région et dans une moindre mesure le long de la frontière française.

– , typologie 3 (maisons villageoises d'entre deux guerre) :

Fruit de la politique de dispersion de la population ouvrière, cette typologie est présente jusqu'en deuxième couronne autour des principales villes, mais aussi le long des principales infrastructures ferroviaires de l'époque, avec quelques zones d'où elles sont presque absentes comme le Pays de Herve, le plateau hennuyer immédiatement au nord de Charleroi, et le sud du Hainaut.

– typologie 5 (villas des premières extensions urbaines) :

Liées à périurbanisation précoce des classes moyennes et supérieures autour des villes principales et de Bruxelles, mais aussi résidences de villégiature le long de la Meuse.

– typologie 6 (immeubles à appartements des années 60 et 70) :

Presque exclusivement située dans les moyennes et grandes villes et dans leurs communes de première couronne, en quantités parfois importantes, mais proportionnellement négligeables.

– typologie 7 (villas quatre façades) :

Très présente sur l'axe Bruxelles/Luxembourg et dans les Ardennes. En réalité, elle représente une quantité significative et majoritaire dans le Brabant, en conséquence de la métropolisation autour de Bruxelles, et une proportion significative du bâti mais en quantités peu importantes le long de l'axe Namur/Luxembourg. Dans cette dernière zone, cela correspond aux résidences secondaires de campagne, aux villages de vacance, ainsi qu'en mineure partie à la métropolisation induite par Bruxelles et Luxembourg. On retrouve cette typologie en quantités significatives mais pas majoritaires dans les premières couronnes des principales agglomérations urbaines du sillon. On trouve aussi des proportions importantes dans les communes qui longent le sud du sillon, phénomène de périurbanisation des classes moyennes et supérieures des villes principales du sillon. D'autre part, on trouve des quantités significatives et majoritaires dans le haut plateau ardennais de l'est et l'entre-Vesdre-et-Meuse, traditionnellement des territoires de dispersion de l'habitat. Moins marqué, le même phénomène se retrouve au nord-ouest du Hainaut.

– typologie 8 (appartements dans des maisons divisés en plusieurs unités de logements) :

Se concentre majoritairement en milieu urbain dans les petites et moyennes villes traditionnelles ainsi que dans les villes principales et leur première couronne.

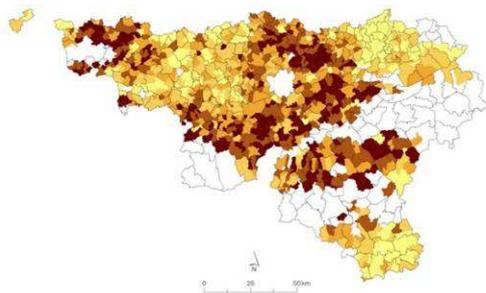
La carte de la performance énergétique du stock bâti en région wallonne exprimé en kWh/m² indique une meilleure performance du stock résidentiel dans le triangle Namur/Mons/Bruxelles, autour de Liège et au Sud de la province du Luxembourg. A contrario les territoires où le stock bâti est le moins performant, se situent dans la région de Tournais, dans les Ardennes et sur l'axe Luxembourg/Bruxelles. On observe une dualité entre d'une part les zones plus densément urbanisées avec parfois des structures bâties plus compactes, parfois un stock bâti plus récent et d'autre part les zones où l'urbanisation est plus diffuse et le stock bâti plus ancien.

A cette première lecture, il convient de nuancer les choses. Les zones les plus densément urbanisées sont également celles où le nombre de logement est le plus important ; c'est donc là que se situe le plus grand levier en terme de rénovation énergétique et de réduction des émissions de GES.

Par ailleurs au-delà de l'analyse intrinsèque de la performance énergétique du bâti, il convient également de s'interroger sur les capacités de renouvellement du parc bâti. Le statut d'occupation des logements, le profil socio-économique des populations résidentes, la vulnérabilité des certaines parties du territoire à la hausse du prix de l'énergie influenceront irrémédiablement les initiatives individuelles.

Là aussi, afin d'adapter l'intervention publique aux besoins et gagner en efficacité, la connaissance et la spatialisation de notre patrimoine bâti peut être une clé de lecture à la définition de territoires et de typologies prioritaires à traiter.

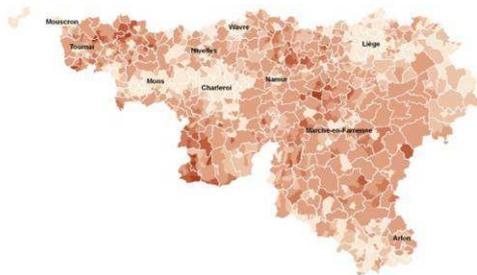
A titre d'exemple, on peut mentionner le cas de la typologie 2 (la maison ouvrière modeste), emblématique de la période industrielle. Cette typologie est fortement représentée dans des zones où les indices de précarité sont parmi les plus élevés de Wallonie (arrondissement de Charleroi, du Borinage et de Liège ; la Botte du Hainaut, l'Entre Sambre et Meuse et plus généralement les communes qui longent la frontière française) ; la typologie 8 relative aux appartements situés dans un « bâtiment divisé en plusieurs unités de logement », qui se concentrent principalement en centre ville et sont plus généralement loués à des étudiants, des jeunes ménages ou encore des personnes isolées.



Performance énergétique du stock bâti en Wallonie à l'échelle des anciennes communes (kWh/m²)



Réalisation : Lepur - ULg 2010
 Classification : Quantile
 Sources : INS, PICC, Documentation patrimoniale 2008



1

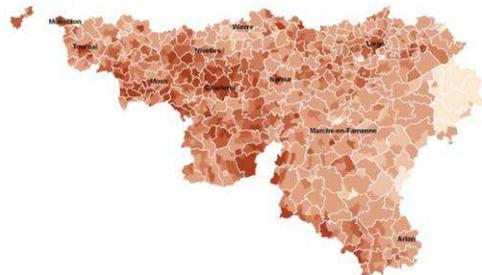


Maison de type vernaculaire

Le plus souvent rurale et «4 façades», ancienne (18^e, 19^e et début 20^e), volumétries diverses, grand volume habitable - Matériaux et techniques constructives traditionnels : murs pleins, pouvant être très épais, en pierre ou briques, charpentes en bois, argile, chaux... (ressources locales) → valeur patrimoniale, héritage culturel à préserver - Gaz naturel généralement non disponible

± 6% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons
 Architecture et Climat



2



Maison urbaine moyenne, début 20^e siècle

Maison mitoyenne ou semi-mitoyenne, 5 à 6 m de façade, taille moyenne à grande : plafonds hauts, rez + premier + combles, caves (voussettes) - Façades avant : détails, ornements (balcons, pierre...) - Souvent manque de lumière naturelle au rez - A l'arrière : annexes (+ récentes, qualité ↘) - Matériaux «traditionnels» + industriels - Gaz naturel généralement disponible

± 16% des logements construits avant 1991

4

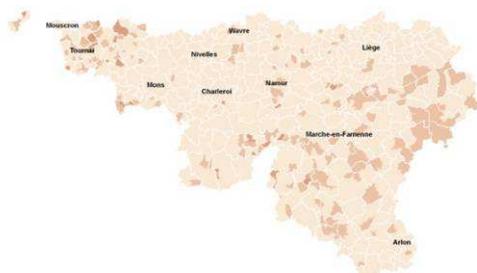


Maison ouvrière, «modeste»

Maison mitoyenne, datant d'avant 1945, très petits volumes, plafonds assez bas, hall d'entrée souvent absent, 2 pièces au rez, 2 pièces au premier étage, petite cave - Simplicité constructive - Souvent en mauvais état, problèmes d'insalubrité fréquents - Gaz naturel généralement disponible (mais chauffage au charbon encore fréquent)

± 18% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons
 Architecture et Climat



3

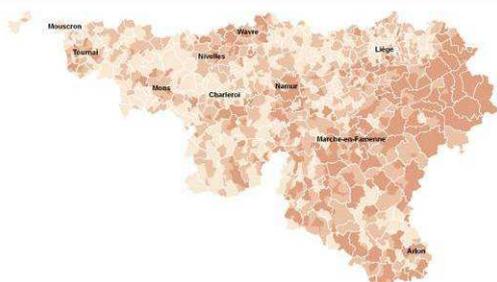


Maison villageoise, entre-deux guerres

Maison moyenne à grande, rez sur cave (partielle) + 1 + combles, volumétrie simple, allongée, souvent volumes annexe en appentis - Simplicité constructive et matériaux industriels : béton, briques (murs pleins d'un brique 1/2), acier ou bois ... avec peu d'ornementations - Gaz naturel partiellement disponible

± 5% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons
 Architecture et Climat



5



«Villa» des premières extensions urbaines

Années 30 et surtout 50-60 - Maisons moyennes à grandes, isolées ou jumelées - Murs creux «1^{ère} génération» (ponts thermiques fréquents) - Souvent assez complexes : diversité de volumétries, jeux de matériaux ... - Chauffage central au mazout fréquent

± 6% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons Architecture et Climat



6

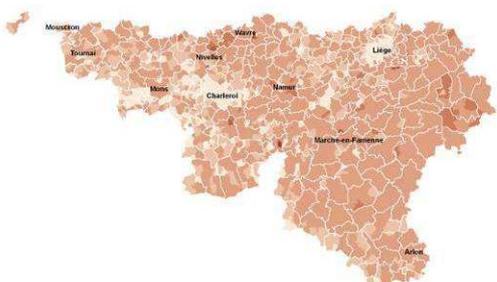


Appartement dans un immeuble type «Etrimmo»

Années 60 et 70 - Bâtiment avec balcons, ascenseur, toit souvent plat, plusieurs niveaux - Ossature béton, acier, glasal, simple vitrages... - Souvent catastrophiques au niveau de la qualité thermique - Chauffage électrique fréquent - Copropriété

± 6% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons Architecture et Climat



7



Maison 4 façades type «lotissement»

Années 70 et 80, d'abord en banlieue, puis sur l'ensemble du territoire (urbanisation diffuse) - Rez-de-chaussée + 1^{er} étage (souvent partiellement dans la toiture), avec ou sans cave - Matériaux de construction et mise en oeuvre «conventionnels» : briques, béton, murs creux ... - Gaz naturel souvent absent - Peu de problèmes de salubrité

± 13% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons Architecture et Climat



8



Appartement dans un «bâtiment divisé en plusieurs unités de logement»

Différentes configurations et âges de bâtiments - Cette catégorie est importante car ces logements sont le plus souvent loués (parc locatif privé, comblant le déficit en logements sociaux) et concentrent les problèmes de salubrité et de qualité

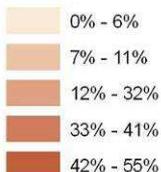
± 6% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons Architecture et Climat

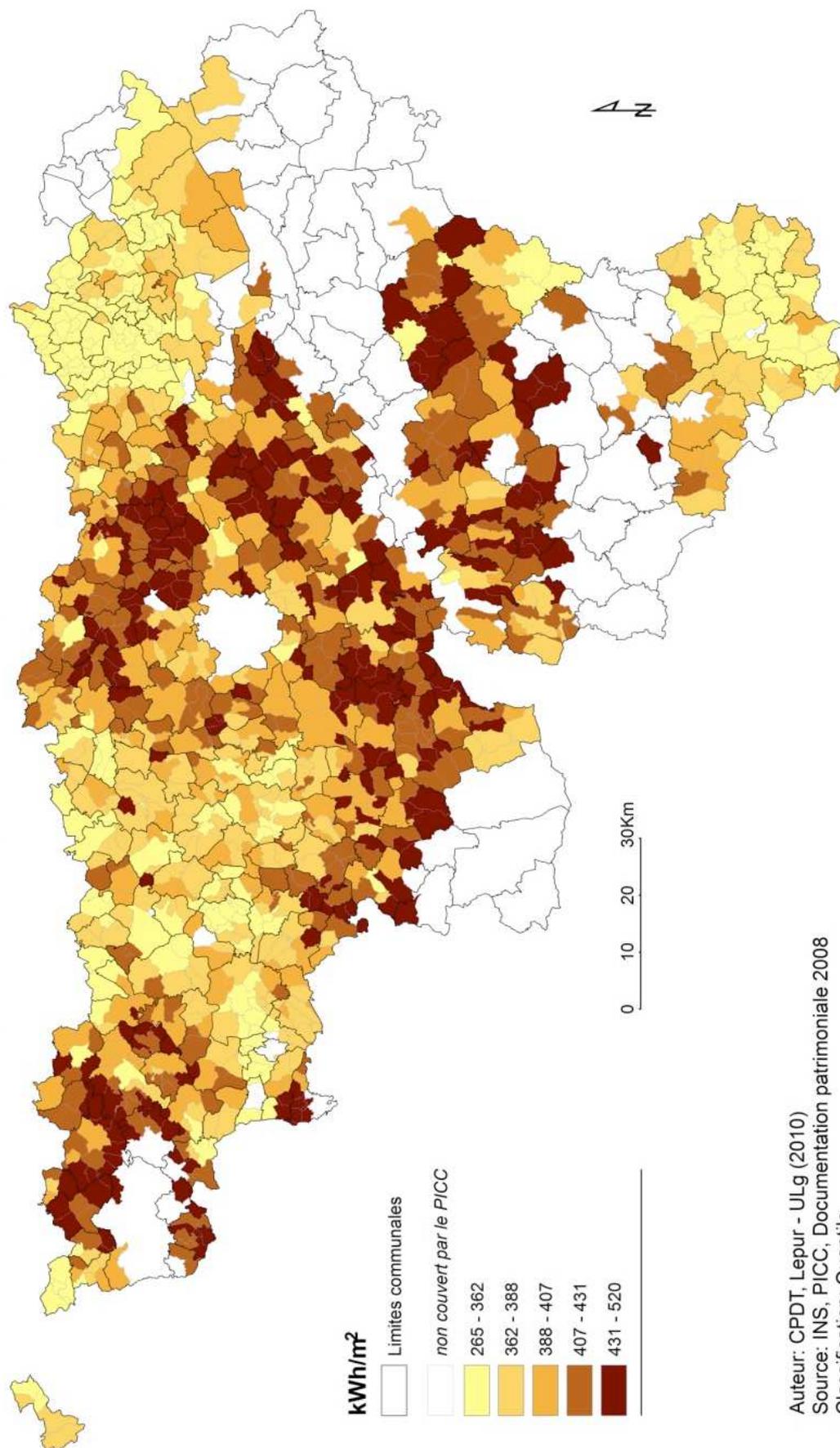
Auteur : CPDT, CREAT UCL / Lepur ULg (09/2011)
Source : SPF (Cadmap_2009)

Représentativité de la typologie

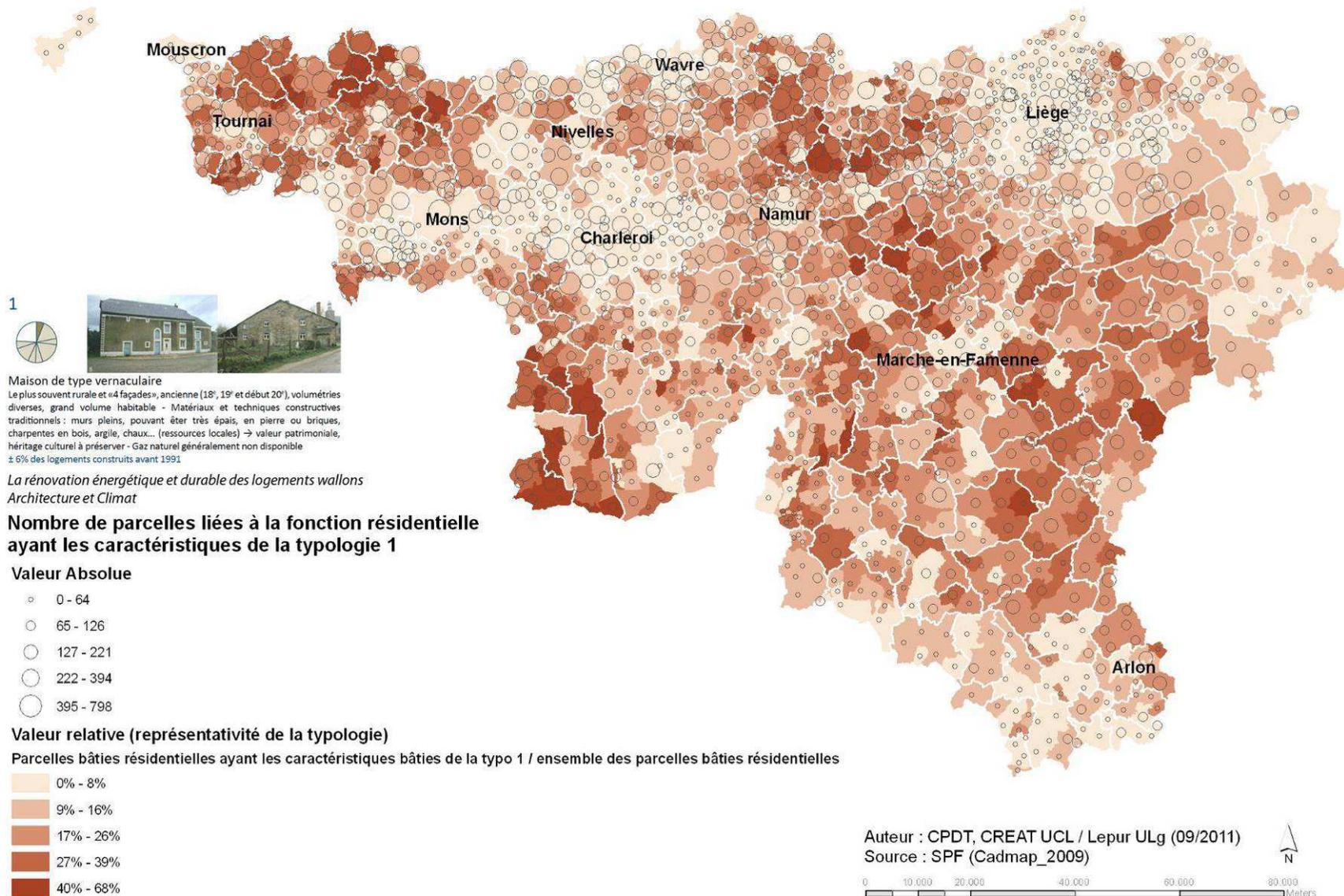
Parcelles bâties résidentielles ayant les caractéristiques bâties de la typo x / ensemble des parcelles bâties résidentielles

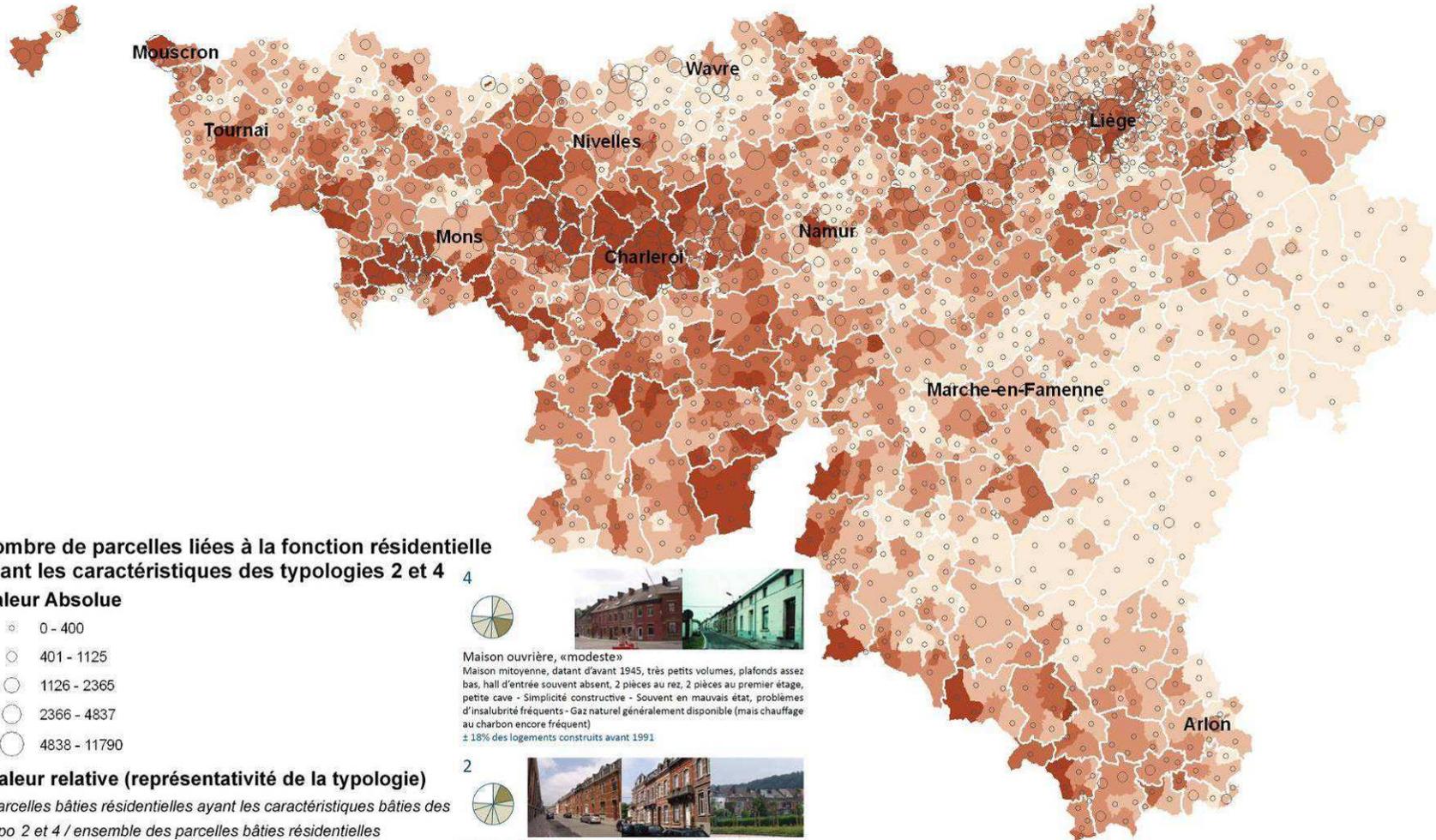


Performance énergétique du stock bâti en Wallonie à l'échelle des anciennes communes



Auteur: CPDT, Lepur - ULg (2010)
Source: INS, PICC, Documentation patrimoniale 2008
Classification: Quantile





Nombre de parcelles liées à la fonction résidentielle ayant les caractéristiques des typologies 2 et 4

Valeur Absolue

- ⊙ 0 - 400
- 401 - 1125
- 1126 - 2365
- 2366 - 4837
- 4838 - 11790



4
Maison ouvrière, «modeste»
 Maison mitoyenne, datant d'avant 1945, très petits volumes, plafonds assez bas, hall d'entrée souvent absent, 2 pièces au rez, 2 pièces au premier étage, petite cave - Simplicité constructive - Souvent en mauvais état, problèmes d'insalubrité fréquents - Gaz naturel généralement disponible (mais chauffage au charbon encore fréquent)
 ±18% des logements construits avant 1991

Valeur relative (représentativité de la typologie)

Parcelles bâties résidentielles ayant les caractéristiques bâties des typologie 2 et 4 / ensemble des parcelles bâties résidentielles

- 0% - 18%
- 19% - 29%
- 30% - 41%
- 42% - 56%
- 57% - 85%

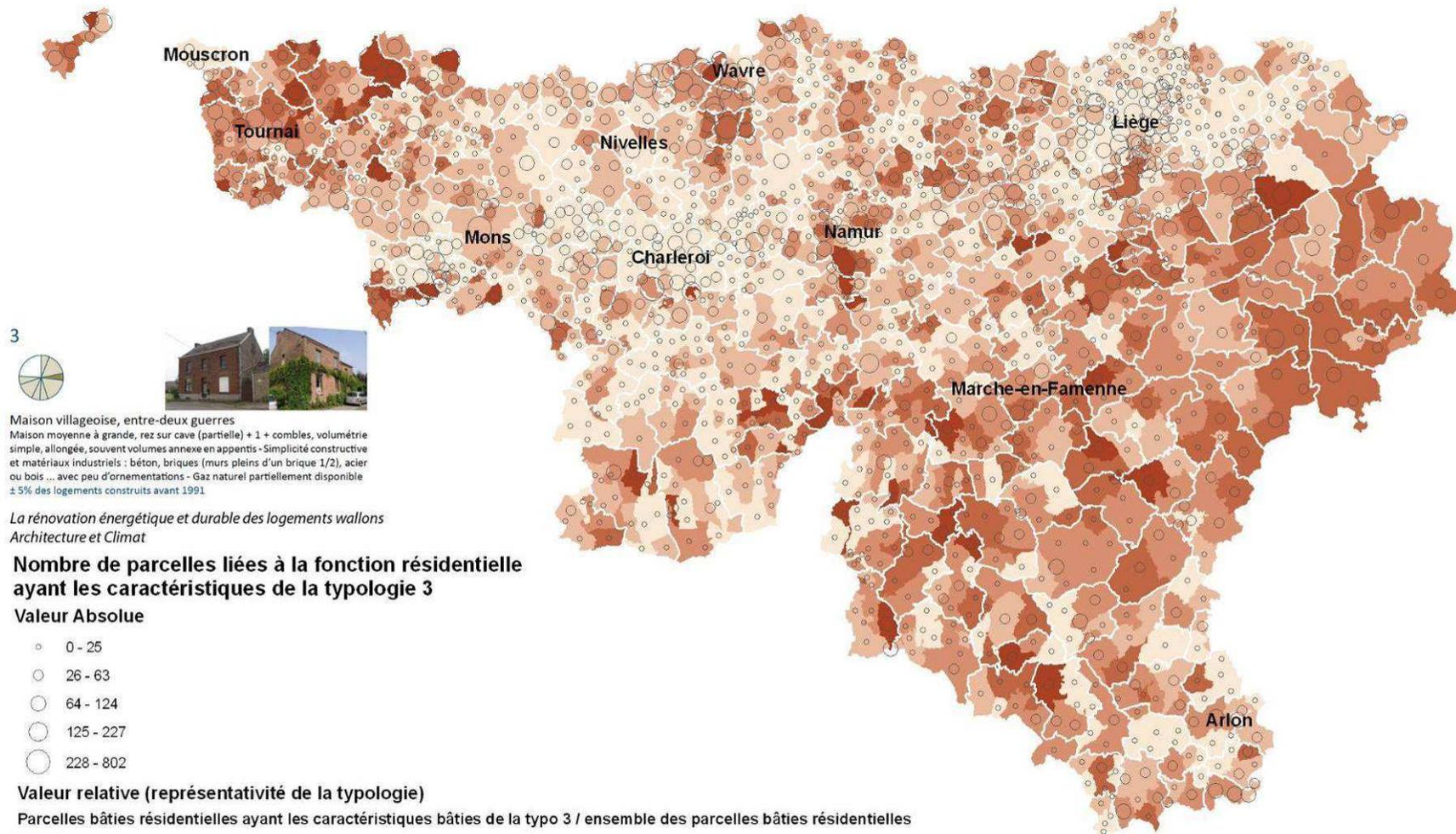


2
Maison urbaine moyenne, début 20^e siècle
 Maison mitoyenne ou semi-mitoyenne, 5 à 6 m de façade, taille moyenne à grande : plafonds hauts, rez + premier + combles, caves (voussettes) - Façades avant : détails, ornementsations (balcons, pierre...) - Souvent manque de lumière naturelle au rez - A l'arrière : annexes (+ récentes, qualité ↘) - Matériaux «traditionnels» + industriels - Gaz naturel généralement disponible
 ±16% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons
 Architecture et Climat

Source : CPDT, CREAT UCL / Lepur ULg (09/2011)
 Base : SPF (Cadmap_2009)





Maison villageoise, entre-deux guerres
 Maison moyenne à grande, rez sur cave (partielle) + 1 + combles, volumétrie simple, allongée, souvent volumes annexe en appentis - Simplicité constructive et matériaux industriels : béton, briques (murs pleins d'un brique 1/2), acier ou bois ... avec peu d'ornementations - Gaz naturel partiellement disponible ± 5% des logements construits avant 1991

La rénovation énergétique et durable des logements wallons
 Architecture et Climat

Nombre de parcelles liées à la fonction résidentielle ayant les caractéristiques de la typologie 3

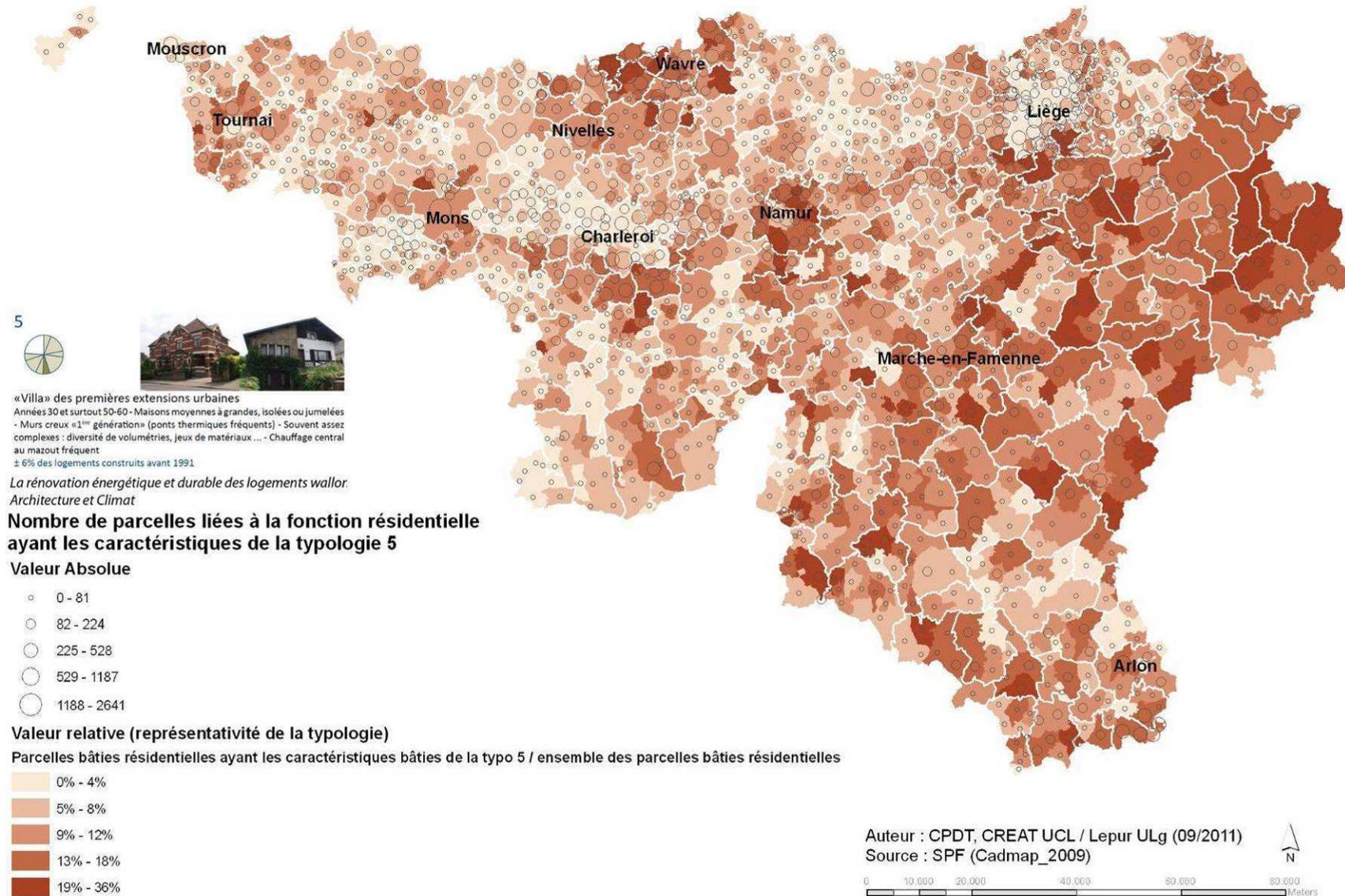
Valeur Absolue

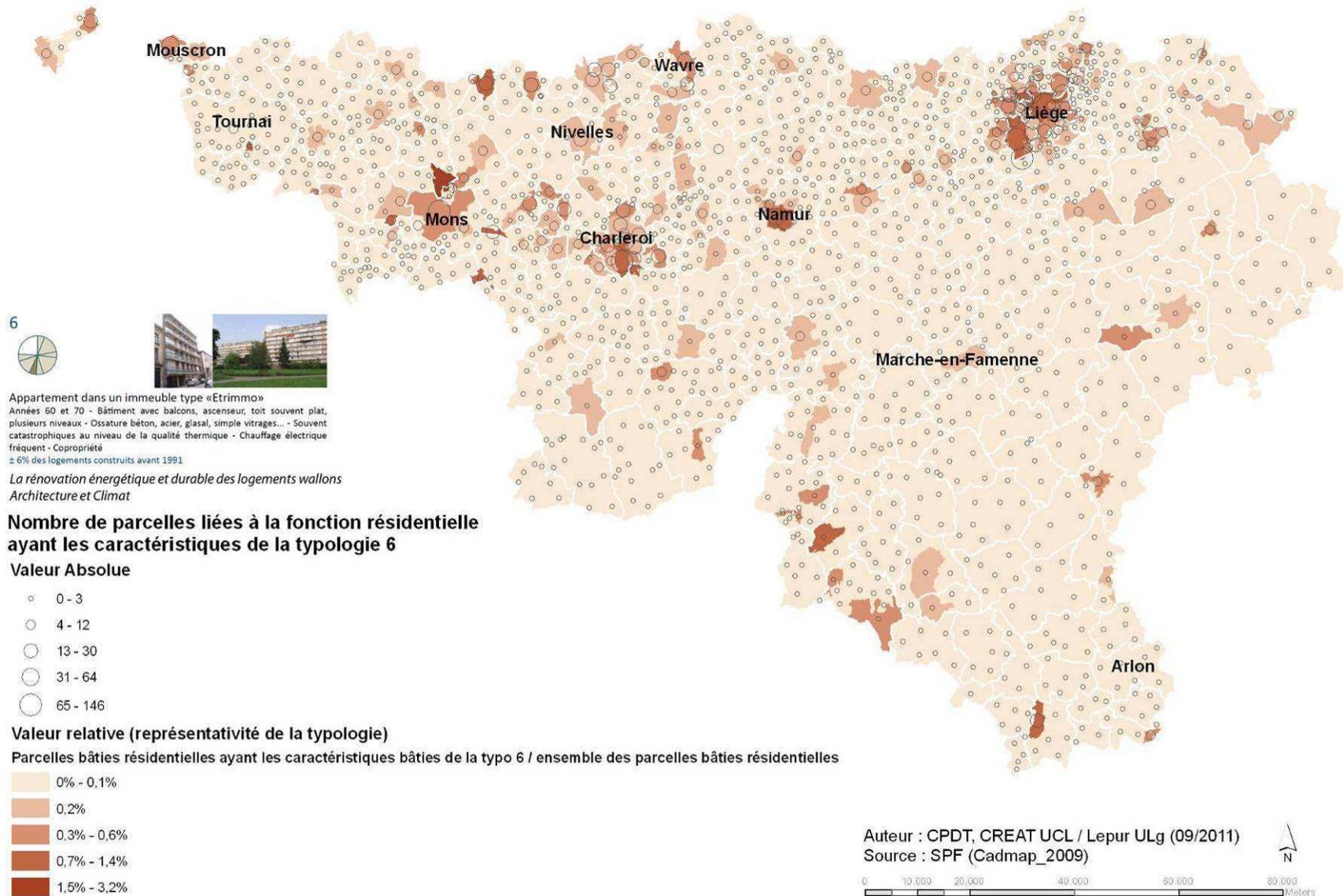
- 0 - 25
- 26 - 63
- 64 - 124
- 125 - 227
- 228 - 802

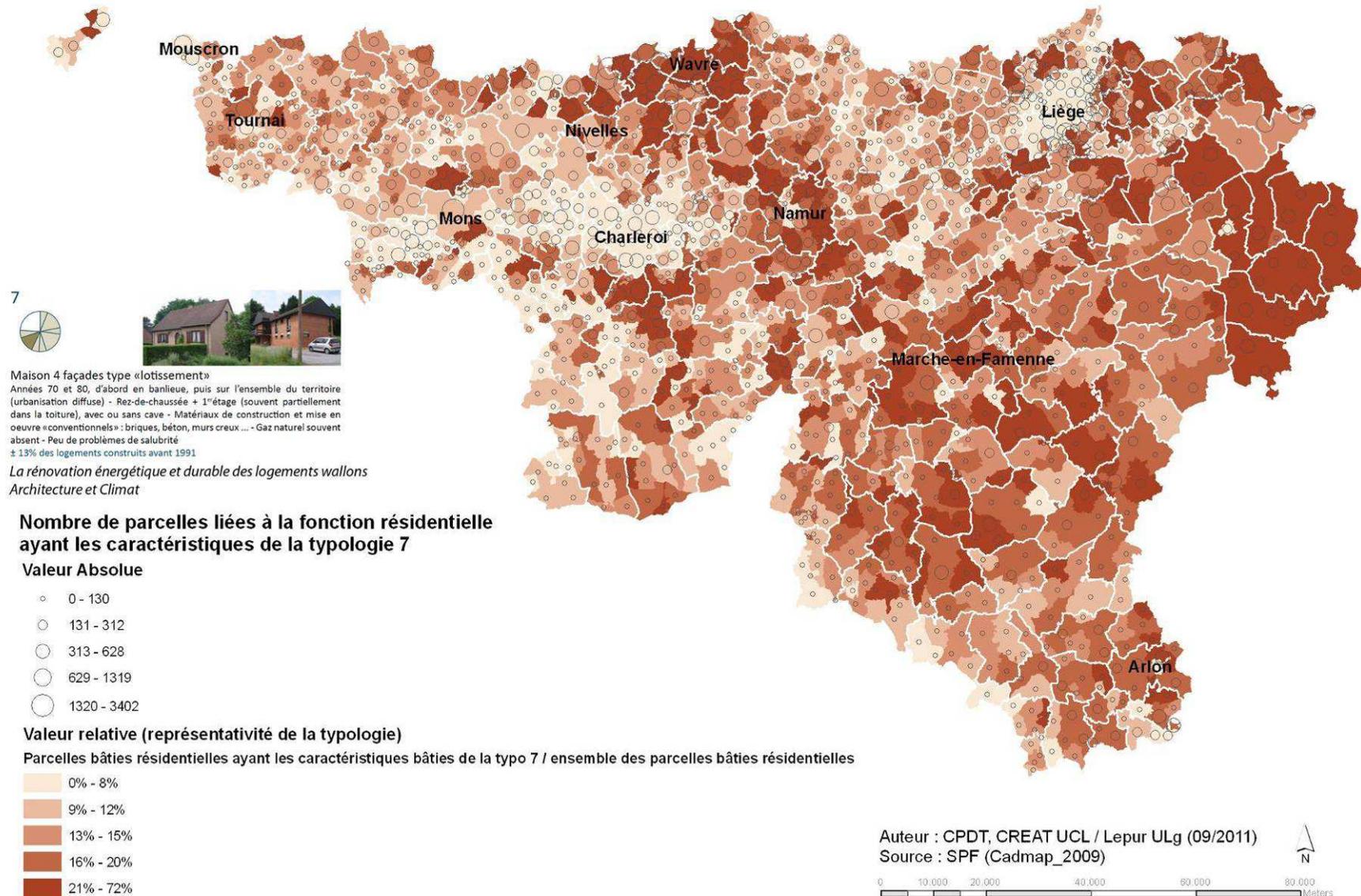
Valeur relative (représentativité de la typologie)

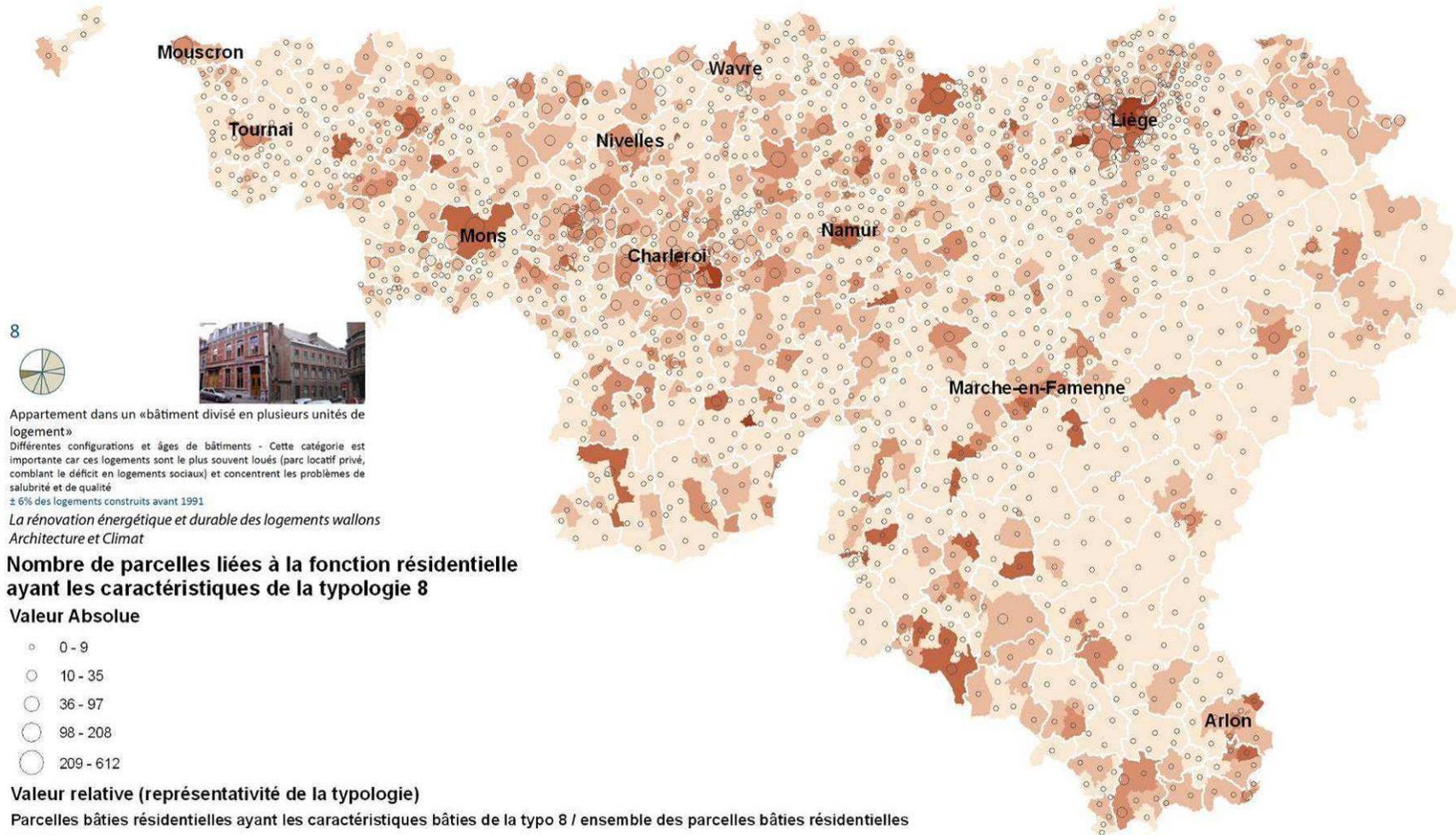
Parcelles bâties résidentielles ayant les caractéristiques bâties de la typo 3 / ensemble des parcelles bâties résidentielles

- 0% - 2%
- 3%
- 4% - 6%
- 7% - 9%
- 10% - 19%









8



Appartement dans un «bâtiment divisé en plusieurs unités de logement»

Différentes configurations et âges de bâtiments - Cette catégorie est importante car ces logements sont le plus souvent loués (parc locatif privé, comblant le déficit en logements sociaux) et concentrent les problèmes de salubrité et de qualité

± 6% des logements construits avant 1991

*La rénovation énergétique et durable des logements wallons
Architecture et Climat*

Nombre de parcelles liées à la fonction résidentielle ayant les caractéristiques de la typologie 8

Valeur Absolue

- 0 - 9
- 10 - 35
- 36 - 97
- 98 - 208
- 209 - 612

Valeur relative (représentativité de la typologie)

Parcelles bâties résidentielles ayant les caractéristiques bâties de la typo 8 / ensemble des parcelles bâties résidentielles

- 0% - 0,1%
- 0,2% - 0,5%
- 0,6% - 1,1%
- 1,2% - 2,1%
- 2,2% - 4,8%

Auteur : CPDT, CREAT UCL / Lepur ULg (09/2011)
Source : SPF (Cadmap_2009)



5.4.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

N'étant pas quantitatif, l'indicateur permet difficilement de produire des hypothèses d'évolution sur base de la tendance actuelle. Sans pouvoir fournir des chiffres précis, nous savons que le taux de renouvellement actuel du stock bâti est trop faible (certains parlent de 1% en Région bruxelloise ; la situation n'est pas différente en Région wallonne). Notre territoire est limité et le taux de renouvellement doit être augmenté pour faire face au défi énergétique mais également pour préserver notre histoire patrimoniale. Développer des stratégies d'intervention raisonnées et différenciées en fonction des typologies permettant d'intégrer respect du patrimoine et exigences énergétiques sont des questions actuelles dont il convient de se préoccuper rapidement.

5.5 INDICATEUR 4 : « PERIMETRES PROTEGES PAR RGBSR ET RGB/ZPU »

5.5.1 Description

Indicateur cartographique qui localise et montre l'évolution depuis 1999 des périmètres soumis à Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) et à Règlement Général sur les Bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (RGB/ZPU).

5.5.2 Disponibilité et validité des données

a) Données de base

Les données relatives à la localisation, à l'emprise territoriale et aux dates d'adoption des biens recensés sont issues de la « cartographie régionale thématique » (DGATLP, avril 2011).

Les données relatives aux dates d'adoption des périmètres de RGB/ZPU reprises sont celles de la première adoption : les éventuelles modifications n'ont pas été reportées.

Le même procédé a été appliqué aux dates d'adoption des périmètres de RGBSR, d'autant qu'un nombre très important de périmètre a fait l'objet d'un arrêté de modification entre 2005 et 2007 lors de la traduction sur le PLI des données cartographiques.

b) Découpage spatial

Echelle communale.

c) Couverture temporelle

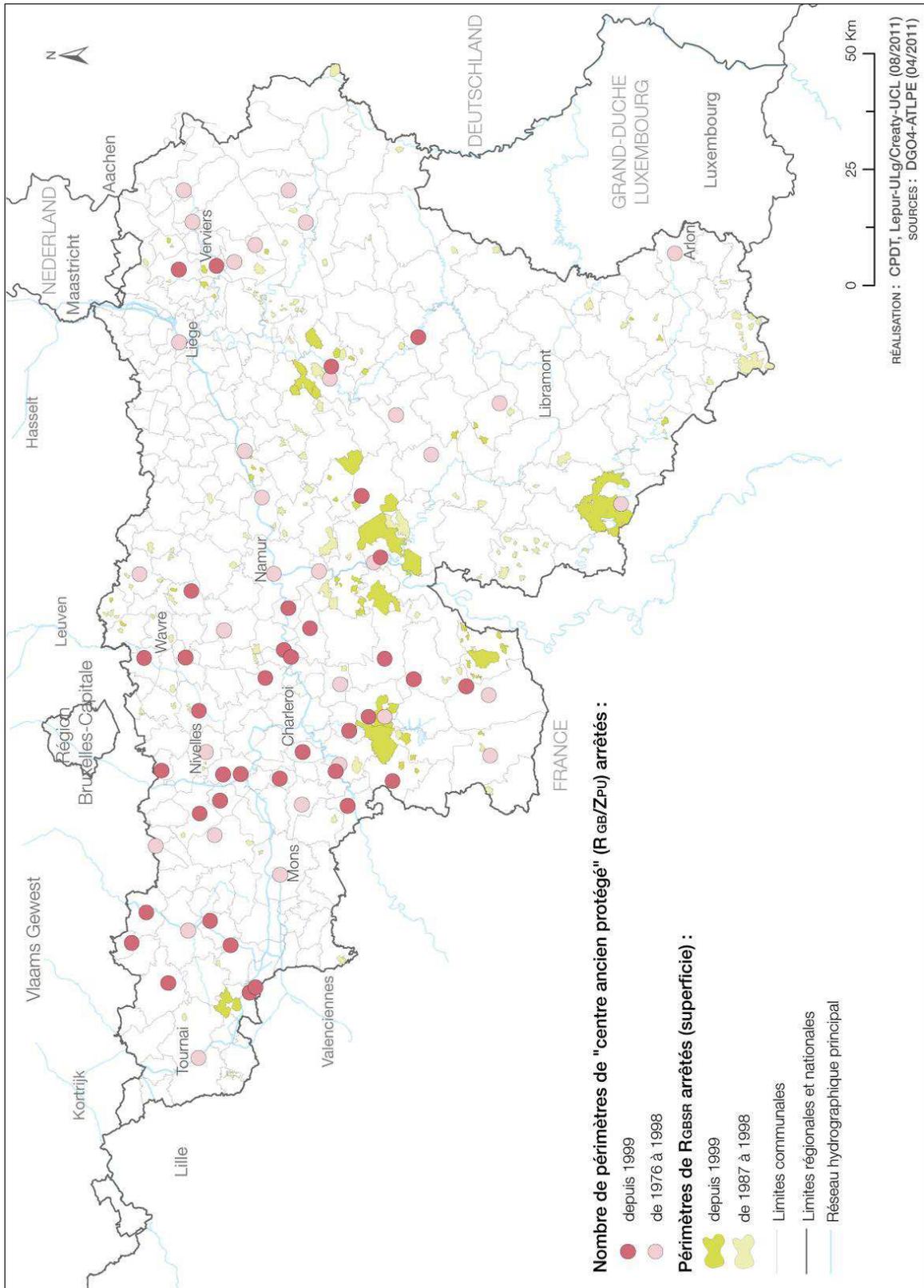
Temporalité binaire (avant et après 1999).

Couverture temporelle de l'année d'adoption de l'outil à 2010, dernière année de disponibilité des données.

d) Limites

L'indicateur reporte les périmètres de RGB/ZPU comme éléments ponctuels, sans prendre en compte leur effective emprise en termes de surface. Cela est dû aux différences trop élevées entre les grandeurs mesurées.

5.5.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée



Cartographie des périmètres protégés par RBSR et RGB/ZPU.

Il existe actuellement (2010) 69 périmètres de Rgb/Zpu, dont plus de la moitié établis depuis 1999. Ils sont, principalement situés dans le Hainaut (autour de Mons-Borinage, Charleroi), ce qui signale d'une part le succès de l'outil, et de l'autre une stratégie volontaire menée dans cette province depuis 1999.

Les dimensions de ces périmètres varient entre 5 et 452 ha. La plupart (75%) a une extension comprise entre 5 et 43 ha, alors qu'un autre groupe important (15%) s'étend sur 47 à 86 ha. Enfin, quelques villes présentent des périmètres particulièrement larges : Liège (452,8 ha), Tournai (217 ha), Mons (170 ha), Namur (118 ha), Morlanwelz (110 ha).

Les 186 périmètres de RGBSR (2010) sont principalement situés dans les régions agro-géographiques de la Hesbaye, du Condroz, de la Fagne-Famenne, des Ardennes et de la Lorraine. Près de 57 périmètres ont été établis depuis 1999.

Les dimensions de ces périmètres varient entre moins de 4 ha et 7 922 ha (sic !). La plupart (82%) a une extension comprise entre 4 et 268 ha, un autre groupe (11%) s'étend sur 316 à 1750 ha. Enfin, très peu de communes présentent des périmètres couvrant une part significative de leur territoire. Citons en premier lieu : Bouillon (7 922 ha), Dinant (6 122 ha), Walcourt (5 650 ha), Viroinval (2 580 ha) Durbuy (4 357 ha), Onhaye (2 531 ha).

L'extension des périmètres RGBSR se limite donc le plus souvent au noyau d'habitat traditionnel, et la grande partie du territoire communal rural est confiée à d'autres outils d'aménagement, ce qui laisse planer des doutes sur l'esprit et l'opérativité de l'outil. A noter que tous les larges périmètres cités ci-dessus ont été établis depuis 1999

5.5.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

Le nombre important de périmètres établis depuis 1999 montre un intérêt indéniable de la part des pouvoirs locaux pour les deux outils.

L'extension des RGB/ZPU à de nombreux centres du Hainaut indique qu'un projet volontariste est à l'œuvre (Cœur du Hainaut ?), et pourrait être le signe de la recherche d'une politique de la ville fondée, dans cette province, sur les qualités patrimoniales des centres urbains comme destinations de tourisme, de chalandise, ou plus simplement afin d'en améliorer la qualité du cadre de vie pour les populations locales. Si toutes ces villes se dotent aussi d'un projet de ville et d'outils complémentaires, elles pourraient se trouver prêtes à capter un part de la croissance démographique attendue.

La diffusion des périmètres de RGBSR, bien que plus lente, montre l'intérêt pour cet outil également.

Un scénario au fil de l'eau verrait une lente progression du nombre de périmètres étendus à toutes les petites et moyennes villes historiques de la région pour les RGB/ZPU, et aux communes situées au sud du sillon pour les RGBSR.

Un scénario volontariste verrait l'évolution des deux outils en outils opérationnels du type Schéma de structure, où une place importante serait dédiée à la formulation de propositions de transformation des territoires intéressés fondés sur les caractères et les formes urbaines spécifiques à chaque contexte.

5.6 INDICATEUR 5 : « PERIMETRES DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE ET DE REVITALISATION URBAINE »

5.6.1 Description

Indicateur cartographique qui localise les périmètres de Rénovation et de Revitalisation urbaine établis avant et après 1999 selon la surface de chaque périmètre.

Disponibilité et validité des données

a) Données de base

Cartographie thématique DGO4

b) Découpage spatial

Echelle communale

c) Couverture temporelle

Possibilité de mise à jour annuelle ou pluriannuelle.

Couverture temporelle depuis l'origine des outils jusqu'en 2010 inclus.

d) Limites

Pas de distinction de l'état d'avancement des périmètres (existence ou non d'un projet, réalisation en cours ou achevée du projet, ...).

5.6.2 Observations et caractérisation de l'évolution passée

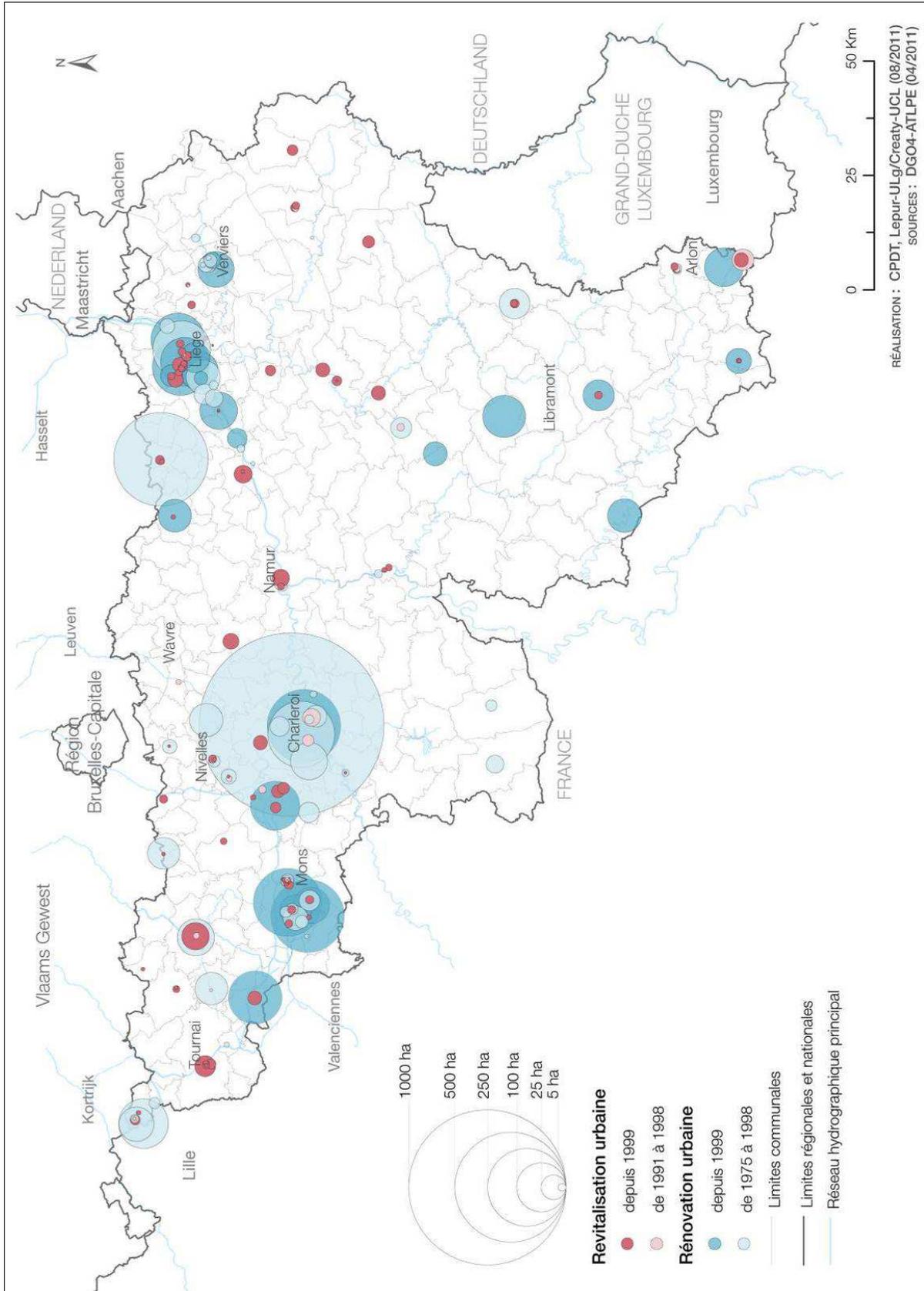
La Rénovation urbaine est instituée en 1975, après une première opération pilote établie au début des années 1970 à Namur (rue des Brasseurs). Les deux premiers périmètres sont établis à Arlon (Saint-Donat) et à Charleroi (Jumet) ; ce dernier périmètre est le plus large jamais établi et s'étend sur plus de 1 200 ha (plus de 30% de la surface totale cumulée de tous les périmètres actuels). L'évolution des nouveaux périmètres de Rénovation fait émerger 3 périodes distinctes : 1975-1980, 1985-1996, 1998-2007. Il n'a pas été possible de vérifier si ces périodes présentent une cohérence des problèmes épinglés ou à des modalités d'intervention similaires. On remarque aussi une diminution relative des périmètres établis depuis la dernière décennie, à faveur des périmètres de Revitalisation urbaine.

En moyenne, la surface des périmètres de Rénovation urbaine varie entre 35 et 50 ha, avec quelques périmètres beaucoup plus étendus. Plus de la moitié (50) des périmètres (a été établie autour des villes principales de la Région et de leurs communes limitrophes (Mons, Mouscron, Charleroi, Liège, Verviers).

La Revitalisation urbaine est instituée en 1991. En 1999, 28 périmètres avaient été arrêtés. Ce chiffre s'élevait à plus de 90 en 2010, avec un léger ralentissement entre 2007 et 2009 (crise financière ?). Les surfaces moyennes des opérations de Revitalisation urbaine s'élève à environ 3 ha. Un périmètre de Revitalisation peut être établi au sein d'un périmètre de Rénovation. Depuis 2003, les subventionnements sont plafonnés à hauteur de 1.250.000 € par projet. Cette mesure a permis de répartir l'intervention publique sur un nombre plus important d'opérations, assurant une meilleure représentation des petites et moyennes agglomérations.

La répartition des opérations de revitalisation urbaine est relativement cohérente avec le contenu du SDER si on place le point d'observation à l'échelle régionale, puisque environ 77% des opérations se situent dans des pôles, des pôles régionaux ou leur agglomération. A l'échelle des communes et des agglomérations en revanche, la cohérence de la localisation et de l'objet de financement de certaines opérations est parfois problématique eu égard aux objectifs de recentrage urbain et aux différents enjeux patrimoniaux, sociaux et de qualité du cadre de vie ⁶⁶.

⁶⁶ CREAT (2009), *Bilan de la rénovation et de la revitalisation urbaine, document préparatoire à une publication*, p. 32, 41. 7% des 55 dossiers consultés concernent des opérations de revitalisation urbaine seraient situées « hors centre » ou en site vierge.



Cartographie des périmètres de Revitalisation urbaine et de Rénovation urbaine.

En moyenne chaque année, cinq périmètres de revitalisation urbaine sont établis, contre trois en rénovation urbaines. Les périmètres relatifs à la revitalisation concernent généralement des interventions ponctuelles qui s'étendent sur des petites surfaces (un peu plus de 70% des opérations ont une superficie inférieure à 3 ha), à l'inverse l'outil de rénovation urbaine qui acquiert, depuis les années 1990, une dimension globale et stratégique et concerne des périmètres de plus en plus larges (32 ha en moyenne)¹.

Depuis la création de ces outils, les financements engagés par la région dans la revitalisation et la rénovation urbaines, s'élèvent à hauteur de 261 millions d'euros. Un peu plus de 70% de cette somme - soit 189 millions - a été injectée dans la rénovation urbaine, participant entre autre à la réalisation directe de 1 250 logements construits ou rénovés.

L'outil de revitalisation urbaine a quant à lui fait l'objet de financements régionaux plus modestes - 72 millions d'euros - mais d'un investissement privé substantiel - 407 millions d'euros. L'argent engagé par la région a permis l'exécution des travaux sur le domaine public. Les deux tiers des investissements privés ont été utilisé pour la création de 2 250 logements².

6. PRINCIPALES TENDANCES D'EVOLUTION, BESOINS SECTORIELS ET ENJEUX TERRITORIAUX

Depuis 1999, la situation et les actions menées envers le patrimoine bâti n'ont pas connu d'évolution radicale.

Des moyens financiers importants à investir

Les enjeux et besoins relatifs au patrimoine bâti reconnu se situent surtout à l'échelle régionale : si la Wallonie veut poursuivre son effort envers le patrimoine bâti, d'importants investissements financiers continueront à être nécessaires, qu'ils proviennent des institutions publiques ou qu'ils soient soutenus par le secteur privé.

Des outils de rationalisation et d'évaluation globale

Plusieurs actions sont envisageables afin de construire une vision globale de la thématique à l'échelle régionale, comme :

- la rationalisation des listes des biens classés et du patrimoine exceptionnel ;
- la désolidarisation des mesures de protection par rapport aux aides à la conservation et à la restauration ;
- l'introduction d'une protection intermédiaire des biens inscrits à l'inventaire ;
- la centralisation des constatations d'infraction et le suivi de véritables sanctions ;
- la poursuite de la sensibilisation et de l'implication des propriétaires et des citoyens ;
- la simplification des procédures administratives ;
- la finalisation des relevés de l'état de conservation des biens classés (fiches d'état sanitaire).

¹ Id., p. 49, 80.

² CREAT (2010), *Rénover et revitaliser les centres urbains en Wallonie, Vade-mecum de la rénovation et de la revitalisation urbaines*, SPW, février 2010, p. 46.

La connaissance du patrimoine bâti wallon requiert l'existence d'un outil complet et de consultation aisée : l'achèvement urgent de l'actualisation des inventaires et leur encodage informatique. En outre, le nouvel inventaire ne mérite-t-il pas d'être accompagné d'outils de connaissance complémentaires afin d'intégrer une lecture dynamique et structurel capable d'alimenter la réflexion sur le « projet » d'urbanisme et d'aménagement ?

Un débat culturel et scientifique à la hauteur de la tâche

Afin de promouvoir la qualité des interventions de conservation-restauration et le réel développement des savoirs et savoir-faires, il importe de travailler à l'équilibre de pouvoirs et à la convergence des actions entre les nombreux acteurs compétents (Ministère, Service public, Communes, Commission Royale des Monuments et Sites, Institut du Patrimoine wallon et réalités associatives)

Un processus d'intégration du patrimoine bâti à l'aménagement du territoire à poursuivre.

L'un des grands enjeux de la thématique réside dans les meilleures possibilités d'*interaction* entre la dimension patrimoniale et l'aménagement du territoire.

Malgré l'unification de la législation et de l'administration, ces deux thématiques sectorielles sont encore conçues comme séparées. Il s'agit de déplacer l'attention de l'objet patrimonial isolé à l'espace bâti et vice-versa, d'appuyer le projet de restructuration du territoire sur la réalité bâtie concrète et signifiante constituée par le patrimoine. Cet objectif soulève l'utilité d'une échelle d'observation et de réflexion intermédiaire appuyée « sur une analyse de la texture des ensembles urbains et ruraux, notamment leur structure, leurs fonctions complexes ainsi que les caractéristiques architecturales et volumétriques de leurs espaces bâtis et ouverts » (Déclaration d'Amsterdam, 1975).

7. ANALYSE AFOM DE LA THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI »

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <p>Richesse et diversité d'un patrimoine wallon de qualité.</p> <p>Législation et administration du patrimoine intégrées à celles de l'aménagement du territoire.</p> <p>Secteur d'emploi à haute intensité de savoirs et savoirs-faires.</p> <p>Sensibilité des citoyens et des pouvoirs publics à la thématique.</p> <p>Potentiel de levier dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie et la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire</p> | <p>Manque de moyens (financiers et pratiques) pour affronter tant les coûts de la conservation que les surcoûts de la réhabilitation.</p> <p>Manque de connaissance et recherche.</p> <p>Vision étroite des principes de la « conservation intégrée ».</p> <p>Manque de suivi des infractions et des sanctions.</p> <p>Difficultés de réaffectation de certains types de patrimoine (religieux, industriel, ...).</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Potentiel de levier dans l'amélioration du cadre de vie dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'habitat : logement et services ; - de l'identité et la cohésion sociale ; - de l'attractivité des villes ; - du tourisme ; - de la réduction des GES grâce à la rénovation. <p>Potentiel de support signifiant et formel au projet de structuration du territoire.</p> | <p>Pression démographique (demande de restructuration massive du parc ou augmentation de l'abandon).</p> <p>Pression de la mobilité (nuisance visuelle + attaques aux structures bâties par pollution).</p> |

8. BIBLIOGRAPHIE

8.1 ÉTUDES CPDT

COLLECTIF, CPDT (2000). *Les coûts de la désurbanisation, Thème 7.1*, rapport final de la subvention 1999, septembre 2000.

COLLECTIF, CPDT (2001). *Le patrimoine, outil de développement territorial. Thème 5.2 : le patrimoine bâti*, Rapport final de subvention 2000-2001, septembre 2001.

COLLECTIF, CPDT (2002a). *Le patrimoine bâti, outil de développement territorial. Thème 5.2*, Rapport final de subvention 2001-2002, septembre 2002.

COLLECTIF, CPDT (2002b), *Les coûts de la désurbanisation*, Études et Documents, n. 1, Jambes : MRW-DGATLP.

COLLECTIF, CPDT (2003a). *Tableau de bord du développement territorial (TBDT)*, Jambes : MRW-DGATLP.

COLLECTIF, CPDT (2003b). *Réhabiliter et rénover l'espace bâti en Wallonie*, Les plaquettes, n. 2, Jambes : MRW-DGATLP.

COLLECTIF, CPDT (2003c). *Reconstruire la ville sur la ville, Le recyclage et le renouvellement des espaces dégradés*, Rapport final de subvention 2002-2003, septembre 2003.

COLLECTIF, CPDT (2004a). *Reconstruire la ville sur la ville, Le recyclage et le renouvellement des espaces dégradés. Thème 3.1*, Rapport final de subvention 2003-2004, septembre 2004.

COLLECTIF, CPDT (2004b). *Gestion territoriale de l'environnement. Thème 4*, Rapport final de subvention 2003-2004, septembre 2004.

COLLECTIF, CPDT (2005). *Reconstruire la ville sur la ville, Le recyclage et le renouvellement des espaces dégradés. Thème 3.1*, Rapport final de subvention 2004-2005, septembre 2005.

COLLECTIF, CPDT (2008). *Énergie et composition urbanistique et architecturale durables, mise en œuvre de processus d'aide à la décision. Thème 2*, Rapport final de subvention 2007-2008, septembre 2008.

COLLECTIF, CPDT (2009). *Énergies et territoire, Composition urbanistique et architecturale durables, mise en œuvre de processus d'aide à la décision. Thème 2.1 : Le remembrement urbain*, Rapport final de subvention 2008-2009, septembre 2009.

COLLECTIF, CPDT (2010a). *Le remembrement urbain*, Notes de Recherche, n. 12, 2010.

COLLECTIF, CPDT (2010c). *Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire wallon*, Rapport final de subvention 2009-2010.

COLLECTIF, CPDT (2010d). *Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire wallon*, Notes de Recherche, n. 15, 2010.

COLLECTIF, CPDT (2010e). *Structuration du territoire et réduction des GES. Thème 2B*, Rapport final de subvention 2009-2010.

COLLECTIF, CPDT (2010f). *Expertise veille, état du territoire wallon*, annexes, subvention 2009-2010, octobre 2010

J.-M. HALEUX et J.-M. LAMBOTTE (2008), *Reconstruire la ville sur la ville, Le recyclage et le renouvellement des espaces dégradés*, Territoire(s) wallon(s), n. 2, pp. 7-22.

M.-F. GODART (2010). *Développement territorial et patrimoines, Dix ans de recherche CPDT sur les patrimoines naturels, paysagers et bâtis*, Actes du colloque CPDT 2009, Territoire(s) wallon(s), n. 4, juillet 2010, pp. 69-77.

8.2 DOCUMENTS STRATEGIQUES ET ETUDES EXISTANTES

CLAUDINE HOUBART, *Conservation et restauration du patrimoine*, note de cours à option, ULg-Faculté d'Architecture, Liège

Dgatlp-lpw (2004). *Le guide du propriétaire de monument : Brochure didactique à l'attention des propriétaires de bâtiments classés*, Namur : DGATLP-IPW [en ligne le 15 avril 2011 : http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/.../Guide_proprietaire.pdf]

CHRISTINE SCHAUT (1996), *Patrimoine et développement urbain*, coll. Etudes et documents : Monuments et sites vol. 5 – Urbanisme vol.1, Namur : Ministère de la région wallonne, direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine.

DOMINIQUE AUDRERIE (2000). *La protection du patrimoine culturel dans les pays francophones*, Paris : ESTEM. [en ligne le 12 avril 2011 : http://www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=229]

G. J. ASHWORTH (1991). *Heritage planning : conservation as the management of urban change*, Gröningen (NL) : Geo Pers.

COLLECTIF (1987). *Quelles politiques pour le patrimoine industriel*, numéro spéciale de « Patrimoine architectural : Rapports et études », n. 6, Strasbourg : Conseil de l'Europe. [en ligne le 12 avril 2011 : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Resources/Publications/Pat_PA_06_fr.pdf]

NATHANIEL LICHFIELD (1988). *Economics in urban conservation*, Cambridge : Cambridge University Press.

PHILPPE HENRY (2010). *Politique d'aménagement du territoire pour le 21^e siècle : ligne-de-force*, Ateliers du territoire.

CREAT (2009). *Bilan de la rénovation et de la revitalisation urbaines*, document préparatoire à une publication, inédit, mars 2009

SPW, *Rénover et revitaliser les centres urbains en Wallonie, Vade-mecum de la rénovation et de la revitalisation urbaine*, février 2010

SDER 99

SPF (2006). *Enquête sur la qualité de l'habitat en Wallonie*, 2006

V. ROUSSEAU ET A. SINZOT (DIR. Y. HANIN) (2010). *Les aventures du plan régional de l'avant-projet de PRAT au SDER*, in « Territoire(s) wallon(s) », n. 5.

C. KINTS, CELLULE DE RECHERCHE ARCHITECTURE ET CLIMAT, UCL (2008). *La rénovation énergétique et durable des Logements wallons, Analyse du bâti existant et mise en évidence de typologies de logements prioritaires*, Agence Internationale de l'énergie (IEASHC-Task 37).

CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE BELGIQUE (2008), *Discussion du rapport final de la «Commission Énergie 2030» («Belgium's Energy Challenges towards 2030»)*, 31 juillet 2008

PHP/PMP, Architecture et CLimat – UCL, BBRI (2009). *ECONOMICAL AND ENVIRONMENTAL IMPACT OF LOW ENERGY HOUSING RENOVATION*, 2009

OFFICE FEDERAL DE L'ENERGIE (2009), *Energie et monuments historiques, Recommandations pour l'amélioration du bilan énergétique des monuments historiques*, Confédération Suisse, 2009.

COLLECTIF (2011). *Le patrimoine : un modèle pour le développement durable. Quelles performances énergétiques pour le patrimoine architectural et urbain en Europe et en Méditerranée ?*, Colloque Icomos (4-5 octobre 2010), École Nationale d'Administration, Paris : *Actes du colloque*, in « Les Cahiers d'Icomos-France », n. 26, 2011 [en ligne le 15 avril 2011 : http://www.euromedheritage.net/euroshared/doc/ACTES_THE04.pdf]

COLLECTIF (2010). *Préservation du patrimoine et économies d'énergie*, Séminaire européen organisé par Icomos (17-18 novembre 2008), Les Invalides, Paris : *Actes du colloque*, in « Les Cahiers d'Icomos-France », n. 24, 2010.

CHARLES BULS (1893). *Esthétique des villes*, Bruxelles : Bruyland-Christophe, 1893 ; 2^{ème} édition, 1894 [*Esthétique des villes = Estetiek der steden = City aesthetics*, Bruxelles : St.-Lukasarchief, 1981]

CHARLES BULS (1903). *La restauration des monuments anciens*, Bruxelles :Weissenbruch.

ALOÏS RIEGL (1903). *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung*, Vienne : Braumüller [nombreuses éditions en français: *Le culte moderne des monuments, sa nature, son origine*, trad. et présenté par Jacques Boulet, Paris : l'Harmattan, 2003 ; *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, traduit de l'allemand par Daniel Wieczorek ; avant-propos de Françoise Choay, Paris : Seuil, 1984]

CHARLES BULS (1908). *Le Vieux Bruxelles : travaux élaborés par le Comité institué sous le patronage de la Ville de Bruxelles et de la Société d'archéologie de Bruxelles*, Bruxelles : Van Oest et Cie.

CHARLES BULS (1910). *Esthétique des villes. L'isolement des vieilles églises*, Bruxelles : G. Van Oest.

FRANÇOISE CHOAY (1999). *L'allégorie du patrimoine*, nouv. éd. rev. et corr., Paris : Seuil.

PIERRE MERLIN, FRANÇOISE CHOAY (dir.) (2000). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, troisième édition revue et augmentée, Paris : PUF - Presses Universitaires de France.

FRANÇOIS LOYER (dir.) (2001), *Villes d'hier et d'aujourd'hui en Europe*, série « Entretiens du patrimoine », Paris : Fayard.

CONSEIL DE L'EUROPE (2001). *Prospective : Fonctions du patrimoine culturel dans une Europe en changement*, Strasbourg : Conseil de l'Europe.

ANDRE CORBOZ (2001), *Le territoire comme palimpseste et autres essais*. Besançon : Les Editions de l'Imprimeur.

ALAIN LEVEILLE (1998). *Atlas du territoire genevois - permanences et modifications cadastrales aux XIXe et XXe siècles (Volume 1, 1993; Volume 2, 1997; Volume 3, 1998.; volume 4, 1999)*, Service des monuments et sites, Département des travaux publics République et Canton de Genève-École d'architecture de l'Université de Genève, Centre de recherche sur la rénovation urbaine, Georg éditeur, Genève.

BERNARD GAUTHIEZ (dir.) (2003). *Vocabulaire et morphologie*, Éditions du patrimoine, Paris, 2003, 493 p.

SYLVAIN MALFROY (2000) *Penser et représenter la ville*, École polytechnique fédérale de Lausanne, DA-ITHA.

RENE BORRUEY, CLEMENT ORILLARD (dir.) (2007), *L'architecture des territoires métropolisés : Réalisation d'un état des connaissances, critique et prospectif, sur les enjeux de la métropolisation*, «Territoires méditerranéens», cahier n. 10, OTM – Observatoire des territoires et de la métropolisation dans l'espace méditerranéen, avril 2007.

COUR DES COMPTES (1998-1999). *Monuments classés*, in 155^{ème} Cahier d'observations, 10^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon, fasc. I, Doc. parl. Rég. w., 425 (1998-1999), n.1, p. 42-43.

COUR DES COMPTES (2002). *L'assainissement des sites d'activité économique désaffectés : Le cas des sites d'intérêt régional (SIR)*, Rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement wallon, Bruxelles, septembre 2002, 116 p.

COUR DES COMPTES (2004-2005). *Audit du service en charge de la politique de restauration des monuments classés*, in 161^{ème} Cahier d'Observations, 16^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon, fasc. I, doc. parl. Rég. w., 81, n. 1, p. 42-46.

COUR DES COMPTES (2005-2006). *Audit du service en charge de la politique de restauration des monuments classés*, in 162^{ème} Cahier d'observations, 17^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon, fasc. I, Doc. parl. Rég. w., 293, n. 1, p. 77-79.

COUR DES COMPTES (2007-2008). *L'archéologie en Région wallonne*, in 19^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon, fasc. I, Doc. parl. Rég. w., 667, n. 1, p. 38-54.

IPW-RW. *La lettre du patrimoine-trimestriel*, n. 1 (2006) – n. 21 (2011)

IPW, bilans 2001 à 2007

IPW (2009). *1999-2009 : 10 ans d'IPW*, Namur, IPW.

THERESE CORTEMBOS (2000). *Le nouvel inventaire du patrimoine architectural en Région wallonne: un outil de connaissance pour les collectivités locales*, in « Les Cahiers de l'Urbanisme », n. 32, p. 64-71.

THERESE CORTEMBOS (2006), *Introduction à la collection « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie »*, Jambes, DGATLPE.

PIER CARLO PALERMO, DAVIDE PONZINI (2010). *Urban Design : The Lost Object*, in ID. (2001). *Spatial Planning and Urban Development: Critical Perspectives*, « Urban and Landscape Perspectives », n. 10, Dordrecht, Heidelberg, Londres, New York : Springer.

M.-H. CORBIAU (1997), 1. *Le Patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur : DGO4.

P. PAQUET ET C. DHEM (1995), 2. *Le patrimoine civil public de Wallonie*, Aleur : Éditions du Perron.

P. PAQUET, A.-F. CANNELLA ET G. WARZEE-LAMMERTYN (1995), 3. *Le patrimoine industriel de Wallonie*, Aleur : Éditions du Perron.

F. JORIS, N. ARCHAMBEAU ET P. PAQUET (1993), 4. *Le patrimoine majeur de Wallonie*, Aleur : Éditions du Perron.

G. WARZEE (1999), 6. *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie. De 1792 à 1958*, Namur : DGO4.

L.-F. GENICOT ET AL. (1996), 7. *Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne*, Namur : DGO4 – Dexia.

PAUL HAUTECLER (2009), *Restauration de l'hôtel de Sélys-Longchamps au Mont Saint-Martin à Liège*, « La Lettre du Patrimoine », n. 13 : 4,21.

AMBROGIO ANNONI (1946), *Scienza ed arte del restauro architettonico. Idee ed esempi*, Edizioni Artistiche Framar.

FRANÇOIS MATARASSO (2009), *Premier Forum européen du patrimoine sur « patrimoine et dialogue »*. « *Portes et esprits ouverts* », compte-rendu des débats, Bruxelles : Conseil de l'Europe.

[http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/EHD/DGIV_PAT_JEP2008_20rev_F_finalrepor_t_MATARASSO.pdf].

COLLECTIF (1999), *Les Journées européennes du Patrimoine : les clefs d'un succès et les défis de demain*, colloque international, Bruxelles, avril 1999, rapport de synthèse, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.

GEORGES DURIEUX (2002), *Des hommes à l'œuvre*, « Cahiers de l'Education Permanente : Un patrimoine pour le futur », n. 18, 2002.

PIERRE PAQUET (2002), *Le Patrimoine et la ville : la ville est patrimoine*, « Cahiers de l'Education Permanente : Un patrimoine pour le futur », n. 18, 2002.

ALDO ROSSI (1966), *L'architettura della Città*, Venise : Marsilio, 1966 [éd. française : *L'Architecture de la Ville*, trad. de Françoise Brun, Paris : Équerre, 1981]

ANNE-CATHERINE BIOUL ET JEAN-ALEXANDRE POULEUR (2001), *A Fontaine-l'Évêque, la participation de la population à l'élaboration de l'atlas du patrimoine architectural du centre ancien*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 37.

JEAN-ALEXANDRE POULEUR, NICOLAS ROCHET (2005), *Une réglementation plus appréciée qu'il n'y paraît*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 57.

JANINE KIEVITS (2009), *Fiche d'information théorique et pratique*, « Aménagement du territoire et urbanisme », n. 9 (<http://www.iewonline.be/IMG/pdf/L51anx.pdf>).

LORENZO DIEZ (2009), *Le patrimoine un développement durable qui s'ignore*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 72.

MICHEL DACHOUFFE (2008), *La reconversion de territoires essentiellement urbains au travers des outils de l'Aménagement opérationnel*, « Les cahiers de l'urbanisme », n. 68.

CREAT (2010), *Rénover et revitaliser les centres urbains en Wallonie, Vade-mecum de la rénovation et de la revitalisation urbaines*, SPW.

PIERRE PAQUET (2010), *Le patrimoine aujourd'hui en Wallonie. Pas d'avenir sans passé*, « La Lettre du Patrimoine », n. 19, 2010 ; 1.

8.3 LEGISLATION

- CWATUPE
- RGBSR
- PEB
- Acte Législatif: Directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil sur la performance énergétique des bâtiments. Entrée en vigueur le 8 juillet 2010. Voir le site internet : www.europarl.europa.eu
- Code wallon du logement / M. DACHELET (2004). *Guide d'urbanisme pour la Wallonie*, Jambes : MRW-DGATLP.
- AGW relatif à l'octroi de subventions pour la restauration (... – AGW du 22 avril 2010, art. 8) du Petit Patrimoine Populaire Wallon du 10 décembre 1998 (M.B. du 26/01/1999, p. 2092)
- Arrêté du Gouvernement wallon (29 janvier 2009) remplaçant les dispositions relatives au certificat de patrimoine (M.B. du 17/02/2009, p. 13301)
- Décret relatif à la conservation et à la protection du patrimoine, (voir AGW du 06.05.1999, publié au Moniteur belge du 10.06.1999).

CONVENTIONS EUROPEENNES :

- CONSEIL DE L'EUROPE (1954) *Convention culturelle européenne*, Paris, 1954
- CONSEIL DE L'EUROPE (1975). *Charte Européenne du Patrimoine Architectural*, Venise, octobre 1975.
- CONSEIL DE L'EUROPE (1985). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe*, Grenade, 3.X.1985
- CONSEIL DE L'EUROPE (1992). *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique*, révisée, La Valette, 1992
- CONSEIL DE L'EUROPE (2000). *Convention européenne du paysage*, Florence, 2000

ICOMOS :

- Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise, 1964
- Charte des jardins historiques, Florence, 1982

UNESCO :

- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris, 1972.
CONGRESS ON THE EUROPEAN ARCHITECTURAL HERITAGE (1975). Declaration of Amsterdam.

8.4 RESSOURCES EN LIGNE

http://www.entre-sambre-et-meuse.be/contacts.php3?lang=fr&id_secteur=1&id_rubrique=33&liste=84&niveau=54&zone=&id_article=819

HEREIN : *European Heritage Network*, site du Conseil de l'Europe, Réseau européen du Patrimoine : <http://www.european-heritage.net/sdx/herein/>

<http://www.tournaicoeurcathedral.eu>

<http://www.Mons2015.eu>

<http://www.Apur.org>

<http://www.maisons-paysannes.org>

<http://www.menl.be/>